

Québec menace les médecins d'une loi spéciale

Le taux préférentiel grimpe à 18.25% alors que le dollar chute à 77.45 cents

par Michel Nadeau

Les principales banques à charte et la Caisse centrale Desjardins ont annoncé hier une majoration de ¼ de 1% de leur taux préférentiel qui passe à 18.25% à compter d'aujourd'hui. Cette décision a suivi de quelques heures une augmentation de 4/10e de 1% seulement du taux d'escompte de la Banque du Canada qui a été fixé à 16.59%.

Ce mouvement à la hausse du loyer de l'argent, le deuxième depuis le début du mois, ne présage rien de bon pour les consommateurs et les demandeurs de crédit hypothécaire qui

devront peut-être bientôt payer plus cher pour obtenir un prêt.

L'accroissement des taux au Canada s'explique par la fermeté des taux d'intérêt américains qui refusent de baisser. Au contraire, les bons du Trésor américain ont atteint, mercredi, 14.43% soit le niveau le plus élevé des quatre derniers mois.

La hausse annoncée hier frappera durement les entreprises qui empruntent habituellement à un taux variable. Le 4 juin, les institutions financières ont accru de 17% à 17.5% leur taux préférentiel qui est le taux réclamé aux meilleurs clients offrant les meilleures garanties. L'augmenta-

tion d'hier porte à 1.5% la hausse des frais financiers en moins de quinze jours. Pour chaque million de dollars empruntés, il faudra verser \$15,000 de plus aux créanciers. Ce poids supplémentaire sera le facteur déterminant pour acculer à la faillite un nombre encore plus grand de firmes canadiennes.

L'augmentation des taux d'intérêt canadiens n'a pas empêché le dollar de poursuivre sa chute sur le marché des changes. La devise canadienne a perdu 23/50e par rapport au dollar américain en fermant à un nouveau plancher de 77.45 cents américains. Tous les indicateurs économiques

ont été touchés. L'or a touché son niveau le plus bas des trois dernières années avec une cote de \$307 US au fixing de Londres. L'indice Dow Jones — le baromètre boursier américain — a fléchi à un niveau de 792 points, le plancher des deux dernières années.

Aux États-Unis, certains observateurs croient que l'excédent de la balance des paiements au premier trimestre et une augmentation de 22% des mises en chantier allaient redonner à Wall Street un orin d'optimisme. Rien à faire, la majorité des actions transigées ont baissé et l'indice a perdu cinq points.

Voir page 8: Taux

par Marie Laurier

Le Jour Un de la grève des médecins omnipraticiens du Québec s'est déroulé dans un calme relatif mais M. René Lévesque a évoqué hier la possibilité de recourir au «bâton législatif» pour y mettre fin rapidement.

Le premier ministre qui parlait au Mont Saint-Anne devant le congrès annuel de l'Association des hebdomadaires régionaux, n'a pas voulu préciser à quel moment l'Assemblée nationale pourrait intervenir. Il a cependant prévenu que la session pourrait se prolonger jusqu'à mercredi, veille de la Saint-Jean, alors que l'on s'attendait à ce qu'elle prenne fin aujourd'hui.

Comme le répète M. Pierre-Marc Johnson depuis le début du conflit, M. Lévesque a brandi le spectre d'une loi spéciale en disant que le gouvernement n'hésiterait pas à intervenir «si l'impression que la santé publique est en danger».

Ce qui ne semblait pas être le cas hier où aucun incident majeur n'est survenu, la population s'étant comportée comme durant les jours de congé, les samedis et dimanches où l'achalandage des salles

Voir page 8: Québec

tourisme



Féerie ontarienne

Comme Disney World qui attire des millions de visiteurs aux États-Unis, l'Ontario, à deux pas de Toronto, a son Canada Wonderland pour les touristes de tous les âges qui ne craignent pas d'être envoûtés par le monde de la fantaisie et de la féerie. **Page 9**



La belle Savannah

À l'abri des poussées économiques dans un État américain trop près de la Floride pour que les touristes du Nord aient envie de s'y arrêter, Savannah, cette étonnante ville sudiste, a conservé jalousement un passé riche en histoire et le revit chaque jour dans sa vieille ville aux squares ombragés de chênes moussus et bordés de demeures somptueuses qui rappellent la prospérité du coton. Guy Deshaies s'y est arrêté. **Page 10**

AU SOMMAIRE

Une trêve à la CTCUM

Méto et autobus fonctionnent à nouveau ce matin et le week-end s'annonce normal. La trêve n'est que temporaire cependant car les employés d'entretien ont l'intention de paralyser complètement le transport en commun prochainement. On sait que ce sera «général et illimité» et que les chauffeurs pourraient embarquer dans la ronde. **Page 3**

Clôture à l'Assemblée

L'atmosphère déjà lourde d'une fin de session époustouflante s'est empoisonnée davantage, hier à Québec, quand la guillotine s'est abattue sur la commission parlementaire qui étudiait le projet de fusion Baie-Comeau-Hauterive. **Page 2**

Le Petit Vito

le «libre-service» de Côte-des-Neiges
spécialité italienne
 excellent menu à bon prix!
5400 ch. Côte-des-Neiges
 (coin Lacombe)



Le général Cristino Nicolaidis remplacera le général Leopoldo Galtieri (à gauche) comme commandant-en-chef de l'armée de terre argentine. (Photolaser AP)

Amorce d'ouverture politique en Argentine?

La junte force Galtieri à partir

Buenos Aires (d'après AFP) — Le général Leopoldo Galtieri a été forcé hier à démissionner de ses fonctions de président de la République et commandant-en-chef de l'armée de terre par les autorités militaires, trois jours après la défaite argentine aux Malouines.

Le général Alfredo Saint-Jean, en tant que ministre de l'Intérieur, va devenir



Le général Alfredo Saint-Jean.

président de la République par intérim en attendant la désignation du successeur du général Galtieri, a-t-on appris de source sûre.

Selon certaines sources, l'Argentine va se doter maintenant d'un gouvernement de transition, en attendant le retour à la démocratie, point final du «processus de réorganisation nationale» mis en place par les militaires au lendemain du coup d'État qui a, en mars 1976, renversé Isabel Peron.

Selon des informations dignes de foi, les chefs militaires projettent de mettre en place un gouvernement civilo-militaire de transition. À sa tête serait nommé un nouveau président de la République, un civil, qui serait M. Nicanor Costa Mendez, le ministre des Affaires étrangères, dont la personnalité s'est affirmée au cours des moments difficiles qu'ont vécus les Argentins.

Le nouveau gouvernement, selon l'idée des nouveaux chefs de l'Argentine, s'appuierait toujours sur la junte qui resterait l'organisme suprême du pouvoir, jusqu'à des élections que les leaders politiques exigent le plus rapidement possible.

La junte, au sein de laquelle le brigadier général Basilio Lami Bozo et l'amiral Jorge Anaya ont été confirmés par leur arme respective, l'aviation et la marine, sera complétée par le général Cristino Nicolaidis, nouveau commandant-en-chef de l'armée de terre.

«Si le conflit des Malouines doit marquer un tournant, la période de changement doit s'ouvrir ici et maintenant» a affirmé hier soir le général Lami Dozo, devant tous les généraux en activité.

Le général Lami Dozo, que des rumeurs insistantes présentent comme le premier président de la nouvelle junte, a également déclaré que «le pays ne peut plus résister aux expériences de

transplantations de modèles économiques et doit trouver son propre modèle, sans inflation ni récession».

«Se faire équivalait à entériner des erreurs qui pourraient conduire dans l'avenir à de dangereux échecs», a notamment déclaré le commandant en chef de l'aviation.

Voir page 8: Junte

Rouleau coupable de fraude

par Guy Deshaies

Claude Rouleau, ex-sous-ministre des Transports du gouvernement québécois et ex-président de la Régie des installations olympiques (RIO), a été reconnu coupable hier, par le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions de la paix, de deux fraudes relatives à la construction d'un quai et d'un mur de soutènement à sa résidence du lac des Deux-Montagnes, en 1972.

Le juge Bernier a retiré les accusations corollaires d'abus de confiance pour ces plans de travaux préparés gratuitement par la firme Trudeau, Gascon, Lalancette et Associés, et les travaux eux-mêmes exécutés par la maison Simard & Beaudry le tout ayant une valeur d'environ \$25,000.

Quant aux quatre autres chefs d'accusation qui portaient sur des cadeaux en argent de \$2,000 que Rouleau aurait reçus de la maison Desjardins, Sauriol et Associés, le juge a fait valoir que sur les listes de bénéficiaires de tels cadeaux, trouvées dans les bureaux de la maison Desjardins et Sauriol lors d'une perquisition effectuée en 1977, il ne se trouvait personne qui ait été accusé de mêmes délits. Au surplus, le juge a dit avoir raison de croire l'accusé quand il affirme n'avoir jamais reçu de sommes de cette compagnie. Il estime enfin que la crédibilité des témoins entendus sur ces faits est sujette à caution et accorde le bénéfice du doute à Rouleau.

Reste donc le quai érigé par la firme Simard & Beaudry en vertu de plans préparés par la maison Trudeau. Le juge, qui a visité cette construction au 1900, boulevard Du Lac, à Deux-Montagnes, n'hésite pas à parler de «l'ampleur» de ces travaux qui ont été exécutés en cinq semaines et ont nécessité une cinquantaine de verges cubes de ciment, plus de 500 blocs de ciment et 300 voyages de terre de remplissage. Les plans faits gratuitement par la firme Trudeau sont évalués à \$300 tandis que le coût des travaux, plus controversé, semble s'établir à environ \$24,500.

Rouleau a payé une somme d'au moins \$3,000 à Simard & Beaudry, représentant des travaux faits par la même occasion chez son voisin, M. Lucien Robillard, ce dernier ayant payé \$3,000 à Rouleau.

Mais le juge est convaincu qu'il y a eu là un avantage net et clair pour l'accusé, un fonctionnaire qui a obtenu ces faveurs de personnes ayant des relations d'affaires avec le gouvernement et sans que permission ait été accordée par ce gouvernement. Tels sont les éléments essentiels aux accusations portées en vertu de l'article 110 (1-c) du code pénal et qui constituent des fraudes de la part d'un officier ou fonctionnaire public même si le trésor public n'a pas été privé de quelque montant.

Lors des travaux qui font l'objet des accusations, les firmes impliquées étaient en relation d'affaires avec le gouvernement qui employait Rouleau, la maison Trudeau ayant des contrats de \$383,000 avec le ministère de la Voirie, et Simard & Beaudry étant également liée par contrats au gouvernement.

Étant donné qu'il y a deux chefs d'accusation sur une même transaction, le juge Bernier, pour «éviter les condamnations»

Voir page 8: Rouleau

Israël décide une trêve de 48 heures pour aider la mission Habib au Liban

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement israélien, réuni hier en séance extraordinaire, a décidé d'observer un cessez-le-feu de 48 heures à Beyrouth afin de permettre à l'émissaire spécial américain, M. Philip Habib, de poursuivre ses entretiens en vue d'une solution politique au Liban.

Cette décision, annoncée par la radio israélienne, a été adoptée à l'unanimité des membres du cabinet après des consultations avec le premier ministre, M. Menahem Begin, actuellement à New York, qui de son côté a déclaré qu'Israël voulait établir «un traité de paix» avec le Liban comme il l'avait fait avec l'Égypte. Le cabinet israélien, rappelle-t-on,

avait déjà décidé unilatéralement un cessez-le-feu avec les forces palestiniennes et syriennes au Liban. Il a aussi précisé qu'il n'avait pas l'intention d'ordonner l'assaut contre la capitale libanaise.

Les responsables israéliens ont toutefois souligné qu'ils ne se considéraient pas comme responsables des actes des milices chrétiennes à Beyrouth.

Cependant, hier les forces israéliennes ont encore renforcé leur emprise sur Beyrouth bombardant des positions palestiniennes à la périphérie sud de la ville, tandis que les responsables libanais tentaient de mettre au point une formule politique pour prévenir un assaut contre la capitale.

De son côté, le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a juré, hier de faire de Beyrouth «le tombeau des envahisseurs, israéliens».

Alors que les forces palestiniennes étaient vues en train d'installer des mines près de leurs dernières positions autour de l'aéroport international de Beyrouth, M. Arafat a déclaré que la lutte se poursuivrait «jusqu'à la victoire».

«La bataille pour Beyrouth commence juste», a-t-il déclaré au cours d'une intervention d'un quart d'heure radiodiffusée sans doute depuis son bunker de l'ouest de la capitale libanaise.

Parlant avec force, M. Arafat s'est adressé aux forces palestiniennes pour

annoncer que «Beyrouth, le tombeau des envahisseurs, sera le Stalingrad des Arabes».

Les forces israéliennes ont repris à partir de 16 h 00 GMT les tirs d'artillerie sur la grande banlieue sud de Beyrouth, après une accalmie au cours de la journée, rapporte Radio-Beyrouth (officielle).

De plusieurs points de la capitale on entendait le bruit de la canonnade. Selon la radio, les tirs sont notamment dirigés sur Khalde, à l'entrée sud de la capitale, et les collines environnantes.

Les duels d'artillerie, ont été particulièrement violents dans cette région dans la nuit de mercredi à jeudi. Ils ont touché

Voir page 8: Israël

La Régie de l'assurance automobile affiche un excédent de \$49 millions

■ Pas de hausses des primes ■ L'immatriculation étalée

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Il n'y aura pas de hausse des primes d'assurance relatives à l'immatriculation, dont le renouvellement sera étalé sur toute l'année, à compter de l'an prochain.

Telle est la bonne nouvelle — inusitée par les temps qui courent — que le ministre responsable de la Régie de l'assurance automobile (RAA) a fait connaître hier en rendant public le rapport d'activités 1981-82 de la Régie et du

Fonds d'indemnisation automobile du Québec.

M. Michel Clair se conforme ainsi à la recommandation de la Régie visant à maintenir la contribution au régime d'assurance automobile au même taux que cette année, soit \$95.

Il faut toutefois rappeler que cette prime a été augmentée pour l'année en cours de \$85 à \$95, pour tenir compte de la hausse du coût des indemnités et des frais d'administration du régime étatique. C'était la première hausse depuis la

création de la Régie, il y a quatre ans.

Le ministre a fait état de la bonne situation financière de l'organisme et de la diminution du nombre de morts et de blessés sur les routes du Québec. De fait, la mise en vigueur récente du nouveau code de la sécurité routière a déjà entraîné une diminution significative du nombre d'accidents.

D'autre part, à compter de 1983, le renouvellement de l'immatriculation sera étalé sur toute l'année.

De plus, un nouveau réseau de centres

de services complètement informatisés sera implanté de façon progressive. En contre-partie, le nombre de centres sera «largement réduit en nombre», lit-on dans le rapport, mais les services seront de plus grande qualité et le parc automobile mieux contrôlé.

La présidente, Mme Claudine Sotiau, signale que la Régie termine l'année 81-82 avec un excédent des revenus sur les dépenses de \$49 millions, ce qui porte la réserve de fonds disponibles à \$195 mil-

Voir page 8: Régie

en bref...

■ Radio-Québec dénoncée

Les centrales syndicales FTQ, CEQ et CSN ont dénoncé hier la direction de Radio-Québec pour son refus d'accorder aux organisations syndicales un temps d'antenne équivalent à celui fourni au premier ministre ainsi qu'au chef de l'opposition officielle. La semaine dernière et cette semaine, Radio-Québec a accordé deux fois une demi-heure à MM. René Lévesque et Claude Ryan, qui se sont exprimés sur la crise économique, la crise budgétaire et les différentes lois actuellement en discussion devant l'Assemblée nationale. Dans leur requête auprès du vice-président à la programmation, M. Claude Sylvestre, les trois centrales avaient mis l'accent sur le fait que tant au plan de l'équité qu'à celui de la qualité de l'information livrée au public, il ne serait que normal d'accorder du temps d'antenne aux organisations syndicales qui représentent ceux et celles dont il est particulièrement question dans les projets de loi actuellement, soit les employés des secteurs public et parapublic.

■ Il palera ses arrérages

SAINT-JÉRÔME — Un producteur laitier de Mirabel, M. Maurice Laframboise, a confessé jadis, hier en Cour supérieure de Saint-Hérôme, et décidé de payer les arrérages de loyer de plus de \$66,000 qu'il devait à la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée, afin d'éviter la réquisition de son bail. M. Laframboise a de plus convenu de payer les frais judiciaires encourus par le ministère de la Justice du Canada et reconnu valide la saisie avant jugement qui avait été pratiquée contre ses biens mobiliers. Le producteur agricole occupait et exploitait, sans payer de loyer depuis juin 1978, des immeubles et terrains évalués à près de \$750,000. Il alléguait que le gouvernement du Canada devait lui rembourser les améliorations apportées à sa ferme.

■ Pour l'Armée du salut

OTTAWA — Un timbre de 30 cents marquant le centenaire de la fondation au Canada de l'Armée du salut sera émis le 25 juin prochain par la Société canadienne des postes, a annoncé hier le ministre responsable, M. André Ouellet. A son avis, il est peu d'organisations qui ont fait autant que l'Armée du salut pour venir en aide aux gens qui souffrent et qui sont dans le besoin. «Elle donne sans compter, soucieuse de protéger la dignité de l'homme», a-t-il dit. L'Armée du salut a été fondée à Londres en 1865, par William Booth, dans l'intention de promouvoir «le salut des masses». Il estimait alors que pour y arriver, il devait avant tout soulager les souffrances humaines. Elle s'est implantée au Canada en 1882.

■ Coûts de la délinquance

OTTAWA (d'après PC) — La nouvelle législation fédérale concernant les jeunes délinquants aux prises avec la loi pourrait coûter à l'Ontario \$90 millions supplémentaires par année, estime le ministre ontarien de la Justice, M. Norm Sterling, qui témoignait hier devant le comité des affaires juridiques du Sénat canadien. Ces fonds serviraient à faire fonctionner des tribunaux additionnels, à offrir les services de conseillers, à superviser de jeunes délinquants en liberté surveillée et également à défrayer les dépenses entraînées par l'emprisonnement de jeunes de 16 et 17 ans qui seraient considérés comme jeunes délinquants au lieu d'être traités comme des adultes en vertu de la nouvelle loi. Seuls le Québec et le Manitoba fixent actuellement à 18 ans l'âge limite des jeunes délinquants.

■ L'édifice Redpath démoli?

Héritage Montréal ainsi que la Société d'intervention de Pointe-Saint-Charles ont dénoncé hier la démolition de la bâtisse de Redpath Sugar, le long du canal Lachine dans ce quartier sud-ouest de la métropole. Cet édifice industriel serait d'une grande valeur pour Montréal et les communautés locales à cause de son architecture historique et de son potentiel de développement. Il fut en effet conçu dans les années 1840 par John Ostell, l'un des grands architectes montréalais du XIXe siècle qui a aussi réalisé l'édifice Dawson Adam, de l'Université McGill, et l'église Notre-Dame-de-Grâce. La bâtisse Redpath serait sa seule oeuvre industrielle et représenterait aussi le début du développement industriel le long du canal Lachine.

■ Alerte aux faillites

Signe des temps, peut-être, que cette alerte à la bombe qui a forcé les employés du service des faillites du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations à évacuer leurs bureaux, hier dans le centre-ville de la métropole. Selon la police, le propriétaire de l'immeuble de 10 étages, rue Stanley, a reçu un appel à la bombe juste avant midi. «Une alarme a été déclenchée dans l'édifice et j'ai décidé de faire évacuer mon personnel», a raconté le directeur du service, M. Maurice Fortin. «Ce n'est que rendus à l'extérieur que nous avons appris qu'il s'agissait d'un appel à la bombe», a-t-il dit en précisant qu'il ne savait pas si cette menace aurait pu être adressée à son service. L'évacuation a duré une heure, pendant laquelle on a procédé en vain à une fouille de l'immeuble.

La fusion de Baie-Comeau et de Hauterive

L'Assemblée adopte la motion de clôture et établit l'identité de 5/10 perturbateurs

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La guillotine s'est abattue hier sur la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi 37 fusionnant Baie-Comeau et Hauterive. Un rapport d'enquête identifie 10 citoyens de Baie-Comeau comme étant ceux qui ont «causé du trouble» à la commission parlementaire, vendredi dernier. Mais on ne sait pas encore si ces personnes seront citées à comparaître devant l'Assemblée nationale.

Tels sont les derniers éléments d'un dossier litigieux et qui empoisonne l'atmosphère déjà lourde d'une fin de session époustouflante.

Présenté par le leader parlementaire du gouvernement, la motion de clôture a été étu-

diée pendant près de six heures, mercredi soir. Elle a fait l'objet d'un vote hier matin, 59 péquistes l'acceptant, tandis que 39 libéraux s'y opposaient. Quelques minutes plus tard, le rapport de la commission, qui a siégé de façon intermittente depuis le 7 juin, était déposé. L'étude et l'adoption en troisième lecture suivront au cours des prochains jours. Mais l'Assemblée n'est pas au bout de ses peines pour autant.

Pour sa part, le président de l'Assemblée nationale a rendu public le rapport d'enquête interne qu'il avait sollicité dès vendredi midi. Mais, contrairement à toute attente, le leader gouvernemental n'a pas encore fait part de ses intentions précises quant à ce dossier. La motion visant à saisir l'Assemblée de l'incident n'é-

tait pas en appendice au feuilleton d'hier. Le sera-t-elle aujourd'hui? On ne le savait pas au juste hier soir. Une tentative de vérification par LE DEVOIR n'a pas été concluante. L'on se demande si, pour ne pas jeter de l'huile sur le feu, le gouvernement n'a tout simplement pas décidé de battre en retraite en ne poussant pas l'affaire plus loin.

Quoi qu'il en soit, le rapport du service de protection interne de l'Assemblée donne la liste des 10 personnes impliquées; il confirme «avoir pu faire identifier toutes ces personnes de façon positive et détenir toutes les preuves nécessaires».

Le rapport relate que M. Eric Côté a verrouillé la porte de la salle de réunion (81) et

fut «le premier à causer du trouble». Quant à MM. Marc Lefebvre, Gilles Lachance, Gérard Guy, Guy Michaud et Michel Filion, ils étaient «ensemble pour causer le trouble et barrer la porte du 81 et empêcher les agents de la paix à faire leur travail». Enfin, Jean Gagnon, Omer Quimpair, Venise Pelletier et Théodore Leblanc, avec les six autres déjà mentionnés, «se sont tenus à la table des commissions pour porter des menaces et des insultes au ministre Lucien Lessard».

Ces personnes ont été expulsées du Parlement sans qu'aucune accusation ou plainte ne soit portée contre elles, et l'identification a dû être faite à Baie-Comeau même par le lieutenant Yves de Varennes, chargé de l'enquête. Il ressort des dépositions

qu'il y a eu bousculade, non avec les députés, mais avec des agents qui tentaient de ramener le calme: l'un s'est fait déchirer sa chemise; un autre fait état d'éraflures et de douleurs musculaires; un troisième relate que sa prothèse buccale a été endommagée. Mais un autre témoin signale qu'aucun agent n'a été frappé; toutefois, «les deux premiers agents qui sont entrés dans la salle ont été bousculés un peu plus». Selon un agent, qui signale qu'on a expulsé les intrus sans les identifier au préalable, au moins un individu aurait dû être appréhendé et accusé de voies de fait.

Mercredi soir, tant en Chambre qu'en commission, péquistes et libéraux se sont chamaillés à qui mieux mieux.

les premiers insistant que la fusion est souhaitable et même nécessaire, les seconds protestant que la démocratie est bafouée et que les citoyens visés devraient être consultés par référendum.

Grande victime de tout ce remue-ménage, M. Lessard s'est dit convaincu que «le bien commun doit l'emporter sur l'égoïsme de quelques individus, ceux-là mêmes qui ont été payés et engagés par la Ville de Baie-Comeau pour venir faire du trouble vendredi dernier en commission parlementaire».

«Je suis certain, a ajouté le député de Saguenay, qu'ils tenteront encore de provoquer le désordre mais il ne faudrait pas que les citoyens de Baie-Comeau soient pénalisés par ces gens.»

Le CSE reproche au ministère de manipuler les notes d'examen

par Angèle Dagenais

Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) dénonce avec vigueur la manipulation des notes pratiquée par le ministère de l'Éducation depuis 1965 pour dominer les taux d'échec à ces épreuves de la fin du cours secondaire. Cette manipulation touche aussi les résultats des examens préparés par les écoles et les commissions scolaires.

De plus, le Conseil met en doute la valeur réelle de l'évaluation pratiquée par la plupart des enseignants qui posent des jugements sur le rendement scolaire de leurs élèves à l'aide d'outils bâtis à la hâte et de façon intuitive, corrigés de façon subjective.

Ces dénonciations sont contenues dans un avis rendu public hier intitulé «L'évaluation des apprentissages: ça compte-tu?» dans lequel le CSE annonce qu'il n'est que le premier d'une série d'études visant à faire toute l' lumière sur l'évaluation pédagogique, sujet tabou à maints égards. Le Conseil supérieur de l'éducation compte même entreprendre une vaste consultation l'an prochain sur le thème de l'évaluation pédagogique et en faire l'objet central de son rapport annuel. Ce premier document d'une cinquantaine de pages se veut aussi bien un outil d'animation auprès des enseignants, directions, parents et autres intervenants du système scolaire, précise M. Claude Benjamin président du CSE, qu'un avis formel au ministre de l'Éducation.

Le CSE ne s'étonne pas que les étudiants aient contesté récemment la hausse de la note de passage de 50% à 60% car pour un grand nombre d'entre eux, notes, bulletins et évaluations ne semblent pas leur rendre justice, sont souvent incompréhensibles face à l'effort fourni pour «apprendre, comprendre et réussir» et surtout ne soulignent pas suffisamment leurs vraies faiblesses et incompréhensions qui s'accroissent au fil des années jusqu'à l'échec final bien avant la fin du secondaire. «Un dropout, d'expliquer Mme V. Parent, présidente de la Com-

mission de l'enseignement du CSE, est un enfant qui est complètement débordé par ses incompréhensions accumulées».

Dans cette première analyse, le Conseil identifie déjà de sérieuses lacunes face à l'évaluation pédagogique à tous les paliers du système d'éducation: dans la classe, à l'école, à la commission scolaire et au ministère de l'Éducation.

Peu d'enseignants ont une formation suffisante, affirme le rapport pour mesurer adéquatement les acquis de leurs élèves et appliquer les correctifs qui s'imposent. L'obsession de «couvrir toute la matière», l'horaire des élèves et des professeurs ne concourent pas à faciliter des séances d'évaluation et organiser des mesures de récupération souples et efficaces. De plus, de nombreux enseignants voient dans l'évaluation pédagogique «une mesure de contrôle de la qualité de leur enseignement» et se méfient de toute initiative de la direction ou du ministère visant à développer des pratiques nouvelles face à l'évaluation.

Pour ce qui est des écoles et des commissions scolaires qui font passer leurs examens à tous les niveaux, le rapport indique qu'elles ne cherchent pas à comprendre toute l'ampleur des manipulations effectuées par le ministère dans la «conversion» et la «modération» des notes et, en conséquence, n'assurent pas à leurs élèves les correctifs nécessaires à leur réussite scolaire.

Quant au ministère de l'Éducation, le rapport du CSE qualifie de «mesures artificielles» et de «transformation abusive» la vaste entreprise de maquillage de notes entreprise il y a presque 20 ans en vue d'égaliser à travers le Québec les résultats obtenus aux examens ministériels et autres et affirme que cette pratique mine «la crédibilité du système d'éducation en plus d'être grandement préjudiciable à l'élève qui monte de degré de façon automatique sans être sûr «d'avoir compris» ou qui échoue sans savoir pourquoi.

Le CSE recommande donc

au ministère de se montrer plus «transparent» dans ses pratiques et d'expliquer très clairement aux usagers du système scolaire les transformations qu'il fait subir aux notes originales qui lui sont transmises. Il suggère même que le ministère publie des listes comprenant les notes brutes, modérées et finales obtenues par les élèves de chaque école, privée ou publique, à la suite des examens qu'il dispense.

Le CSE recommande en outre aux commissions scolaires de produire des bulletins scolaires qui rendent compte du degré d'atteinte des objec-

tifs d'apprentissage des divers programmes et fassent rapport à chaque mois des mesures entreprises pour venir en aide aux élèves qui ont obtenu des résultats insatisfaisants.

Le Conseil suggère un grand nombre d'autres mesures pour réduire véritablement les taux d'échecs scolaires ou lieu de les camoufler derrière des notes normalisées et redonner confiance aux étudiants qui considèrent encore trop souvent la «note» et l'évaluation comme un procédé de sélection plutôt qu'une aide à la formation et la réussite, note le rapport du CSE.

Les garderies pressent Québec d'accroître son aide financière

par Clément Trudel

QUÉBEC — Le Regroupement des garderies sans but lucratif (RGSBL) a avisé hier Mme Pauline Marois, ministre d'État à la condition féminine, que ce n'est pas «avec des fonds de tiroirs» que l'on comblera les besoins des garderies. Ainsi il faudrait \$5,5 millions de plus pour régler la note de logement.

La ministre elle-même a reconnu que, pour combler les besoins actuels, ce n'est pas \$4 millions qu'il faudrait — crédits nouveaux ajoutés la semaine dernière — mais bien \$30 millions. Ma lutte est quotidienne, elle se continue, l'on peut en chiffrer les résultats,

a fait valoir la ministre, soulignant que de \$31 millions, le budget des garderies est passé à \$41 millions cette année.

Quelque 150 groupes et organismes ont déjà signifié leur appui à la pétition Solidarité-Garderies qui reproche au réseau actuel de n'atteindre que 13% des enfants québécois qui ont l'âge d'être accueillis en garderies, et demande que l'on cesse de grever le portefeuille des parents et d'exploiter les travailleurs et travailleuses des quelque 436 garderies (dont 350 environ sont sans but lucratif).

Moins de 23,000 places existent dans l'ensemble des garderies mais 200,000 enfants y sont admissibles, plus de 7,000

demandes ont été déposées à l'Office des services de garde à l'enfance. L'une des porte-parole de garderies présentes hier à une rencontre avec la ministre s'est même demandé si, avec le ministère de l'Agriculture, les doléances n'aboutiraient pas plus vite puisqu'il s'agit ici d'un «élevage très spécialisé».

Absence de volonté politique du gouvernement? C'est du moins l'accusation principale que lancent ces garderies devant l'ampleur des problèmes qu'elles rencontrent.

Mme Marois a promis hier de trouver en cours d'année les moyens de définir une politique de logement, et de revoir ou d'indexer la formule actuelle d'exonération. De \$3 par jour par enfant, le RGSBL demande que l'on passe à \$8 par jour pour les 2 à 6 ans et à \$10 par jour pour les 0-2 ans, le coût moyen étant respectivement de \$29 et \$44 par jour par enfant de ces deux catégories.

Au besoin, réclame le Regroupement, un fonds d'urgence devrait être constitué pour éponger les déficits, régler les dettes accumulées. En outre, les garderies veulent que soit instaurée une politique de gratuité des locaux; elles se plaignent de l'attitude des commissions scolaires qui a d'ailleurs mené, dans la région de Montréal, à une grève des loyers, pour laquelle une médiation est en cours.

Conditions de travail décentes et qualité des services inspirent encore au porte-parole du RGSBL des revendications transmises sur un ton d'urgence, voire d'angoisse quand on parle au nom de la clientèle.

Le député péquiste de Rosemont, M. Gilbert Paquette, et le député libéral de Laurier, M. Christos Sirros, sont tombés d'accord hier pour tenter de persuader leurs collègues de chercher à couper dans certains programmes «universels», pour mieux pourvoir les garderies. Point sur lequel la députée Louise Harel du PQ, n'est pas d'accord; elle insisterait plutôt pour que le ministre des Finances accepte de venir discuter avec eux et celles qui vivent quotidiennement ces problèmes.

Pourquoi avoir augmenté de \$35 millions les subventions au secteur privé d'enseignement? demande une intervenante. M. Paquette estime qu'il en coûterait encore plus cher d'intégrer le secteur privé que de continuer à le subventionner à 80%, mais les solutions pratiques ne sont pas légion.

«Les gens sont de moins en moins dupes, on ne veut plus faire les frais de cette crise», a dit une autre intervenante, signalant qu'on finit une autoroute en cul-de-sac à Montréal, tandis que les parents et responsables de garderies s'échinent à payer les comptes. Tout le monde semblait d'accord sur une révision des priorités, hier; le ton était plein d'espoir du côté des élus mais, dans la délégation que rencontrait la ministre pointait souvent de l'exaspération, après un bilan esquisse de 10 ans où ce dossier des garderies progresse «à pas de tortue».

Le Québec est désormais divisé en 3,108 «secteurs électoraux»

QUÉBEC (PC) — La carte électorale du Québec a été découpée en 3,108 secteurs électoraux, a annoncé hier en conférence de presse M. Jean-Luc Lemieux, président de la Commission de la représentation électorale du Québec.

La commission, lors de sa création en décembre 1979, avait reçu le mandat de délimiter les circonscriptions électorales ainsi que les secteurs électoraux.

Le secteur électoral, une innovation au Québec, se situe à mi-chemin entre la cir-

conscription électorale et la section de vote et comprend un maximum approximatif de 2,500 électeurs.

Québec est déjà divisé en 122 circonscriptions électorales comprenant en moyenne 34,802 électeurs. Chaque circonscription est divisée en sections de vote comprenant chacune pas plus de 300 électeurs.

Le secteur électoral, a expliqué M. Lemieux, «est délimité dans le respect de l'homogénéité socio-économique, des frontières naturelles du milieu

et des limites des municipalités».

Au plan géographique, chaque secteur électoral a été délimité de façon à respecter les frontières naturelles du milieu ainsi que les limites des municipalités.

Les 3,108 secteurs électoraux ont été répartis comme suit entre les 1532 municipalités du Québec:

- 1,290 municipalités de 2,500 électeurs et moins forment chacune un secteur électoral.
- 29 municipalités comptant

un peu plus de 2,500 électeurs forment chacune un secteur électoral.

● 213 municipalités sont divisées en plusieurs secteurs électoraux, et comportent au total 1,656 secteurs électoraux.

● les 30 réserves indiennes forment chacune un secteur électoral.

● Trois localités, cantons, hameaux forment chacun un secteur électoral.

Les secteurs électoraux serviront à la confection de la prochaine carte électorale.

ANJOU BLANC

PRODUIT DE FRANCE

ANJOU

PRODUIT OF FRANCE

WINE

APPELLATION ANJOU CONTRÔLÉE 750 ml

PRODUCED AND BOTTLED IN FRANCE

PRODUIT ET MIS EN BOUTEILLES EN FRANCE

A. J. LECLUSE, NÉGOCIANT - SAUMUR (M & L) FRANCE

Ets Lecluse-Saumur
Gilcarvin Inc. 484-4418

LA CONDITION ENSEIGNANTE

C'est sous ce thème que Le Devoir publiera son cahier sur l'Éducation le 12 août 1982.

À cause de la période des vacances, nous vous serions obligés de nous faire parvenir vos messages publicitaires avant le 26 juin.

Francine Gingras
844-3361

Relais de campagne sur les bords du Lac Massawippi

Le charme d'une vieille demeure avec ses nombreux foyers, ses meubles québécois anciens, ses vingt chambres. Cuisine française classique ainsi que des improvisations du chef Guy Bohec selon les disponibilités du marché.

- Bonne cave à vin
- Galerie d'art
- Piscine
- Accès au lac

- Bateaux
- Golf
- Tennis
- etc.

Une auberge traditionnelle où l'accueil, le gîte et le couvert sont en harmonie avec l'environnement.

● Forfaits théâtres d'été

Vos hôtes Liliane et Robert Gagnon
North Hatley, Qué. JOB 2C0 Tél.: (819) 842-2325

LOTO-SÉLECT

Date **16-06-82** NUMERO GAGNANT **9842**

Ventes **104,478,50 \$**

Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
dans l'ordre	13 1,918,90 \$
dans n'importe quel ordre	276 79,90 \$

LA FÊTE SOCIALISTE

LE 7 JUIN

à la ROCHE-VERMOREL 19h-20h

- Chansons de lutte et de turlute avec
- Christiane Raby Gilles Garand
- Soirée dansante avec Roro d'Haïti
- Garderie sur place
- Contribution volontaire \$3.00

organisé par le mouvement socialiste comité régional de Mtl.

Autobus et métro rouleront jusqu'à lundi, mais après...

par Paule des Rivières

Les Montréalais retrouvent autobus et métro ce matin... du moins jusqu'à lundi.

En effet, après les chauffeurs, le Syndicat des employés d'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) doit décider de la date à laquelle il perturbera à son tour le transport en commun. Il se réunit lundi.

Quant à la Fraternité des 4.200 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, elle a annoncé hier que métro et autobus rouleront normalement aujourd'hui, demain et dimanche. «Ensuite on verra», a déclaré le vice-président de la Fraternité, M. Jim Flint.

Ce dernier a précisé qu'il serait faux de conclure à un repli définitif de la Fraternité. Il s'agit plutôt, a-t-il ajouté, d'un «durcissement», puis-

que la Fraternité pourrait se joindre aux 2.200 employés de l'entretien qui se proposent de faire la grève générale.

La Fraternité met donc fin à sa grève partielle — pas de métro une journée, pas d'autobus le lendemain — déclenchée samedi dernier, estimant que la grève générale est plus appropriée.

«On a essayé la grève partielle et on a vu ce que ça donnait: la CTCUM (Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal) n'a rien trouvé de mieux que de mettre à pied 130 employés», a déclaré M. Flint hier, à l'issue d'une réunion de l'exécutif de la Fraternité.

Les Montréalais aussi ont vu ce que cela donnait, surtout les jours sans métro, comme hier. Non seulement la circulation automobile était-elle décapée et les autobus avaient-ils de la difficulté à se frayer un che-

min mais, souvent bondés, ils passaient tout droit devant les files aux arrêts.

Les 600.000 usagers du transport en commun n'ont pas d'association pour se faire entendre mais les 300 handicapés, eux, ont vu ces jours derniers que les deux parties en cause dans ce conflit ne sont pas prêtes à mettre de côté leurs intérêts pour assurer les services essentiels. C'est la conclusion à laquelle est arrivée la présidente du Regroupement des usagers du transport adapté, Mme Mair-Blanche Remillard.

Mme Remillard croit par ailleurs qu'il est mieux pour les handicapés de bénéficier de 60% du service habituellement prévu si cela correspond aux vœux des syndicats que d'utiliser 100% des autobus sans que leurs chauffeurs ne l'aient voulu. D'ailleurs, Mme Remillard se demande pourquoi le gouvernement n'a pas prévu des services essentiels aux handicapés lorsque la Ville a

commencé de s'occuper du transport des handicapés il y a deux ans.

Par ailleurs, il y avait peu d'espoir hier que les parties puissent en venir à une entente, autant du côté des chauffeurs et opérateurs que de celui des employés d'entretien (Syndicat du transport).

En effet, non seulement les rencontres qui ont eu lieu cette semaine, à la demande expresse du ministère du Travail, n'ont-elles rien donné mais les parties répètent qu'elles n'entendent pas bouger.

La Fraternité des chauffeurs et opérateurs de métro n'a pas modifié sa position de négociation et refuse toujours catégoriquement de discuter de l'embauche d'employés supplémentaires à temps partiel. La CTCUM non plus ne bouge pas et dit qu'elle doit avoir recours à des numéraires, pour réaliser des économies. La situation n'est guère plus encourageante du côté de l'entretien.

Noranda lance un signal alarmant aux grévistes

par Paule des Rivières

Mines Noranda a avisé ses employés en grève que sa situation, tout comme celle du marché mondial du cuivre, est précaire.

Trois usines de la multinationale torontoise sont présentement en grève, regroupant 2.000 grévistes: 580 de l'usine de zinc de Valleyfield, 385 des Industries Métaux Noranda (IMN) et 1.000 de la Canadian Copper. Les deux dernières sont situées dans l'est de Montréal.

À Valleyfield, la compagnie refuse de continuer à payer les mêmes salaires qu'à ses deux autres usines, répétant que si elle ne gèle pas les salaires pour quelque temps, elle ne pourra survivre.

À sa division Canadian Copper, où les employés ont déclenché la grève il y a sept semaines, l'employeur a divulgué hier des chiffres sur le marché du cuivre en espérant freiner l'appétit de ses employés.

La compagnie a fait savoir par ailleurs qu'il faudra au moins six semaines, une fois la grève réglée, pour que tous les employés soient rappelés au travail.

«Le retour au travail des employés ne pourra être immédiat même s'il devait y avoir suffisamment de cuivre à raffiner pour fonctionner à plein rendement. Le retour au travail devra se faire progressivement à mesure que la reprise des opérations le nécessitera», a indiqué la compagnie aux employés, hier.

Ces derniers n'ont pas réagi officiellement aux propos de leur employeur mais ont prévu de reconstruire la compagnie à nouveau mercredi prochain. Aux deux autres usines, aucune négociation n'a eu lieu depuis le déclenchement de la grève.

Les employés gagnent environ \$10,55 l'heure envi-

ment. La compagnie offre à ses deux raffineries 12% d'augmentation pour trois ans, ce qui, d'après le syndicat, correspond à une hausse d'environ 1%, une fois l'indexation au coût de la vie calculée. Les syndicats veulent la parité avec les employés de Sidbec et Steelco et demandent en conséquence 22%.

À l'usine de fabrication de zinc, la compagnie veut mettre un terme à la parité avec les deux raffineries et geler les salaires jusqu'à l'automne; elle consentirait à ce moment à une forme d'indexation.

Le Syndicat des métaux

(FTQ) ne peut accepter cette position, a déclaré hier son représentant. Il a rappelé que les relations passées avec Noranda ont produit «un certain mécontentement» autant à l'usine de zinc qu'à celles de l'Est.

Grève ou non par ailleurs, Noranda a annoncé que 14.000 de ses 50.000 employés canadiens seraient, cette année, «affectés par des mises à pied ou des conflits de travail».

Les syndicats commencent à penser que la compagnie n'a aucune intention de régler rapidement, surtout que l'été s'annonce calme sur le marché du cuivre.

Décision imminente sur le projet de quai Bellerive

4 groupes exigent une étude globale sur le déversement de neige dans le fleuve

par Louis-Gilles Francoeur

Quatre associations demandent au gouvernement provincial de refuser à la Ville de Montréal tout nouveau permis de déversement de sa neige sale dans les eaux du fleuve — et à plus forte raison d'autoriser la construction d'un quai à cette fin sur la promenade Bellerive dans l'est de la métropole — jusqu'à ce qu'une étude globale du phénomène en ait mesuré les effets et permis l'élaboration d'une politique gouvernementale sur la question.

Devant l'imminence d'une décision gouvernementale dans le dossier Bellerive, l'Association des résidents de la promenade Bellerive, le Rassemblement des citoyens de Montréal, le mouvement

STOP et le groupe Environnement-Archipel ont tenu à mettre le gouvernement du Québec en garde contre le «lobby» que Montréal aurait mis sur pied récemment pour «faire passer» son projet.

Les quatre associations ont appris que le Bureau d'audiences publiques du Québec avait remis son rapport sur le quai Bellerive la semaine dernière au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger. Elles ont demandé cette semaine à M. Léger de rendre ce rapport public «immédiatement», c'est-à-dire avant que le conseil des ministres ne se saisisse de l'affaire à sa dernière réunion d'avant les vacances, mercredi prochain. On craint qu'une fois de plus le ministre de l'Environnement ne rende le rapport public en

même temps que sa décision, ce qui relègue le rapport au deuxième plan de l'actualité et prive les citoyens d'une réflexion autonome sur le problème.

Le comité interministériel sur l'aménagement, qui regroupe tous les ministères intéressés aux questions environnementales, devait se réunir hier pour élaborer ses recommandations au cabinet.

Les quatre associations, qui avaient convoqué leur conférence de presse en plein air en face de la promenade Bellerive, mercredi, ont montré aux journalistes la clôture placée récemment par les autorités portuaires devant la seule «fenêtre naturelle» sur le fleuve de l'est de la ville.

Cette clôture a pour but de restreindre la circulation aux abords du quai de la compagnie Task, qui va de l'avant avec son projet d'agrandissement de ses quais. Ce projet était jointé à celui de la Ville de Montréal. Les activités de dragage de Task, qui n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact public, ont commencé récemment et les déblais sont présentement déposés sur la berge.

Personne n'a pu dire si la drague avait commencé à rincer le fond en face du projet de Montréal, qui est soumis pour décision au conseil des ministres.

Pour les quatre groupes, qui ont activement participé aux audiences publiques, Montréal n'a étudié aucune alternative valable dans ce dossier et son projet ne mérite en aucune façon d'être approuvé compte tenu de ses lacunes, soulignées lors des audiences.

C'est ce genre d'étude des «alternatives» possibles que le

gouvernement devrait entreprendre pour se doter d'une politique cohérente avec ses propres objectifs politiques dans le domaine de l'environnement, ont préconisé les quatre associations.

À court terme, ont-elles affirmé, Montréal devrait accumuler ses neiges usées dans des secteurs industriels pour minimiser les impacts environnementaux et sociaux.

À plus long terme, les quatre groupes proposent au gouvernement d'inciter les raffineries à ramasser elles-mêmes leur pollution comme il l'exige des producteurs de canettes ou autres matériaux polluants — en se dotant de fonderies où la neige serait fournie par la récupération de la chaleur perdue dans la production des huiles et des essences.

La neige serait ainsi versée dans des bassins chauffés par les producteurs à l'origine de cette pollution. Par sédimentation des sables et solides contenus dans la neige, il serait possible de récupérer la majeure partie des autres polluants. Il serait alors beaucoup plus facile de songer de disposer, voire d'épurer l'eau qui en sortirait.

D'autre part, les quatre associations ont demandé au gouvernement d'étudier avec rigueur les possibilités qu'offrirait l'usine d'épuration des eaux usées de la CUM lorsqu'elle sera en service, pour y traiter éventuellement la neige sale des secteurs les plus pollués de la métropole.

Radio-Canada renonce à télédiffuser le grand spectacle de la Saint-Jean

Le réseau français de Radio-Canada a décidé de ne pas téléviser le spectacle qui doit se dérouler au parc Maisonneuve (situé près du Stade olympique), le 23 juin au soir, dans le cadre de la Fête nationale.

Le 31 mai dernier, la direction des programmes de variétés de la société d'Etat avait annoncé qu'elle envisageait de diffuser cette production le soir du 24.

M. Andrew Savage, directeur général de la Société des festivals populaires du Québec, maître-d'oeuvre des festi-

vités, a révélé hier en conférence de presse à Montréal, qu'il avait reçu la veille un télégramme l'informant du refus de Radio-Canada.

Ce message venait de M. Michel Chamberland, directeur des émissions de variétés. Son télégramme, lu par M. Savage, disait que des représentants de Radio-Canada avaient assisté à des répétitions du spectacle. Vu sa «complexité» et «des délais très courts», la société d'Etat dit constater l'impossibilité de montrer le spectacle selon ses «normes

de qualité» habituelles.

De son côté, M. Michel Lévesque, vice-président de la société, a rappelé que les fêtes auraient moins d'ampleur cette année mais que les diverses réjouissances seraient plus nombreuses.

Afin de présenter des fêtes moins marquées par la participation, il a déclaré qu'aucun politicien n'avait été invité à y participer. «Nous ne nous soucions pas que les gens soient francos, anglos ou n'importe quel d'autre, la Fête nationale est pour tout le mon-

de», a conclu M. Lévesque.

M. Sauvage a aussi soutenu que la «volte-face» de Radio-Canada avait provoqué «la stupefaction» au sein de la Société des festivals populaires et laissé ses responsables «perplexes».

L'essentiel de la fête à Montréal se déroulera le 23 en soirée.

garde sa fraîcheur toute la journée *

*Si 80% des lecteurs du DEVOIR lisent leur journal le matin, un sondage révèle que 14% le reprennent l'après-midi et 40% le soir.

LE DEVOIR

Tous les matins

Coupable de viol, Clermont demande d'être interné 2 ans

par Guy Deshaies

Le singulier Jean Clermont, qui se prétend fils du maréchal allemand Von Paulus, descendant du viking Eric Le Rouge et aussi de la royauté française, a trouvé folle la suggestion du ministre public de l'envoyer en prison pour les 15 prochaines années afin d'expier le viol dont il a été reconnu coupable par un jury de langue anglaise

le 3 juin dernier.

Plaidant lui-même ses représentations sur sentence comme il avait assuré lui-même sa défense au cours d'un procès qui a duré deux mois, Clermont, âgé de 43 ans, a suggéré hier deux années d'internat dans une maison psychiatrique, affirmant que le viol qu'il a commis à Côtés-Neiges en novembre 1980 en se faisant passer pour un avocat auprès de sa victime rencontrée dans un restaurant

de son quartier était une affaire anodine.


Cependant, Me Rollande Matte, représentant la Couronne, a cru bon de rappeler au juge Melvin Rothman que Clermont avait été condamné à cinq années de prison en 1975 pour un autre viol, qu'il s'était vu infliger trois ans de réclusion en 1977 pour grossière indécence et puis, plus tard, neuf mois de prison pour 32 chefs d'accusation de fraude.

Elle a souligné que la Commission de libération conditionnelle avait relaxé Clermont en 1979 avec beaucoup de réticence et en exprimant des doutes quant à ses chances de récidiver.

Selon le ministère public, Clermont est incurable et les médecins qui l'ont déclaré apte à subir son procès estiment qu'il s'agit d'un «mythomane qui veut assainir les moeurs de la police et de notre société malade».

Le juge Rothman, dont la patience a été solidement mise à l'épreuve par cette longue procédure judiciaire au cours de laquelle l'accusé voulait faire témoigner notamment M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, de même que l'ambassadeur d'Allemagne de l'Ouest au Canada, rendra sa sentence le vendredi 25 juin.

Avant de quitter le box des accusés, d'où il a présenté ses arguments, Jean Clermont, portant toujours ses bandelettes rouges sur sa veste à la manière d'un juge des Assises, a voulu convoquer les journalistes pour accuser un des jurés au procès de s'être fausement identifié. Cette fois, c'est le gardien de sécurité qui a mis un terme, au débat en précipitant le soi-disant fils de Von Paulus dans la cellule, l'empêchant ainsi de faire une autre révélation aux populations locales.



Conseil scolaire de l'île de Montréal

500 boul. Crémazie est, Montréal, Qué. H2P 1E7

AVIS DE RACHAT

Obligations émises par la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield.

Émission de 1 777 500\$ comprenant 537 000\$ d'obligations à terme de 20 ans — 7 1/2% — échéant le 1er août 1988 remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera pour un montant en principal de 61 000\$, le 1er août 1982, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000\$ dont le numéro commence par la lettre M:									
1232	1237	1246	1255	1264	1273	1282	1291		
1300	1309	1318	1327	1336	1345	1354	1363		
1372	1381	1390	1399	1408	1417	1426	1435		
1444	1453	1462	1471	1480	1489	1498	1507		
1516	1525	1534	1543	1552	1561	1570	1579		
1588	1597	1606	1615	1624	1633	1642	1651		
1660	1669	1678	1687	1696	1705	1714	1723		
1732	1741	1750							

Coupure de 10 000\$ dont le numéro commence par la lettre X, rachetable jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant après ledit numéro: X-001 2 000\$


Les obligations (ou partie de ces obligations) devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er août 1982 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la Province de Québec ou au bureau principal de ladite Banque à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er août 1982 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de l'obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais: les obligations seront immatriculées de la même manière que l'obligation immatriculée remise et des obligations au porteur seront émises si l'obligation remise est au porteur, à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er août 1982.

Montréal, le 4 juin 1982

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
Le directeur des services financiers
L.G. SERGE GADBOIS



Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit, motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandé, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9.200, Montréal Québec, H2Y 1B6.

Nom adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
CARDINAL Jeannine 3702 Ste-Emilie MONTREAL	1 épicerie, Changement d'endroit d'exploitation permanent	194 Bourget MONTREAL
BETANCOUR, Gabriel 4249, Henri Julien MONTREAL	1 bar/ 1 restaurant avec spectacles/	4669, St-Denis MONTREAL
SIGOUIN Richard 107 St-Georges LAPRAIRIE	1 taverne	107 St-Georges LAPRAIRIE
KOLVO INC 1140 Marlatt ST-LAURENT	1 Épicerie	4711 Van Horne MONTREAL
SERVICES ALIMENTAIRES JARDINS DORVAL LTEE Miss Montréal 1762 Pinewood DORVAL	1 restaurant/ 1 bar/ 1 bar avec danse et spectacles.	358 avenue Dorval DORVAL
BOLDUC Roger 2529 Augustin Cantin MONTREAL	1 Épicerie	2529 Augustin Cantin, MONTREAL
102095 CANADA LTEE Commerce Manilla Enr. 5733 Ave. Côte des Neiges MONTREAL	1 Épicerie	5733 Ave. Côte des Neiges MONTREAL
MOUBAYED, Natee 258 de Lublin VIMONT LAVAL	1 Épicerie/	7967 St-Denis MONTREAL
1858-4664 QUÉBEC INC. 834 Gault ST-HILAIRE	1 bar/	940 Laurier BELOEIL
MAISON DU STEAK PIANO BAR LETOURNEUX INC. 1653 Letourneux MONTREAL	Bar danse et spectacles/	1651 Letourneux MONTREAL
JONS SOON KIM & YOUNG CHUL KIM Marché Belle Fleur Enr. 2125 St-Marc, app. 1012 MONTREAL	1 épicerie (Concession Mac's)	2125 St-Marc MONTREAL
CLUB SOCIAL ÉTOILE COUSINEAU 5863 Boul. Cousineau ST-HUBERT	1 club avec danse et spectacles	5863 Boul. Cousineau ST-HUBERT
CENTRE GALLEGO DE MONTREAL 4602 Boul. St-Laurent MONTREAL	Autorisation de danse et spectacles	4602 Boul. St-Laurent MONTREAL
AU CHERUBIN SPORTIF INC. 2200 Ste-Catherine ouest MONTREAL	Autorisation danse et spectacles et films	2200 Ste-Catherine MONTREAL
CHEZ VITO PIZZERIA RESTAURANT INC. Le Petit Vito 5400, Côte des Neiges MONTREAL	1 restaurant sur terrasse	5400, Côte des Neiges MONTREAL
RESTAURANT L'ACTUEL INC. 2085, Avenue Union, suite 490 MONTREAL	1 bar/ 1 restaurant/	1192, 1194 Peel MONTREAL
LE CONSEIL 1776 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE LACHINE Salle des Chevaliers de Colomb 160, 17e Avenue LACHINE	1 club avec danse et spectacles	160, 17e Avenue LACHINE
RESTAURANT LUNG MOON LTEE 682, Anyon St. GREENFIELD PARK	1 restaurant	7655, Centrale LASALLE
LUCK MARDOCHE LUCK ROBERT ET BENSIMON CHARLES ROCKFORD 1979 29, St-Jacques ouest MONTREAL	1 taverne	429, St-Jacques ouest MONTREAL
GEORGIOS ADAMON & IOANNIS ADAMON & CHARALABOS ARGIROPOULOS Restaurant Place de Gaspé 5605, De Gaspé MONTREAL	1 restaurant	5605, De Gaspé MONTREAL
SPILIOPOULOS, Basile 8195, Champagne MONTREAL	1 restaurant	1196, St-Denis MONTREAL
MONTEFIORE CLUB MONTREAL 1195, Guy MONTREAL	1 club avec danse et films	1195, Guy MONTREAL
PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC La Poissonnerie de Montréal 77, St-Hilaire LONGUEUIL	1 épicerie	787, Du Marché Central MONTREAL
PARENT LUCIEN & DUROCHER LISE Nouveautés Variétés Dépanneur Parent Enr. 1822, Théodore MONTREAL	1 épicerie	1820, Théodore MONTREAL
ST-PIERRE, Gérard 15503, Notre Dame POINTE-AUX-TREMBLES	1 épicerie	15507 Notre-Dame est POINTE-AUX-TREMBLES
MARCHÉ LOUISE INC. 1809, Chemin des Patriotes ST-HILAIRE	1 épicerie	71, Louise LONGUEUIL

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Les samedis de la

Librairie HERMÈS

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et De l'Épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669

Élisabeth Marchaudon, libraire, vous donne rendez-vous, samedi le 12 juin de 14 h à 16 h, avec

Michel Beaulieu

Prix du gouverneur général (Poésie) auteur de "Visage" publié aux Éditions du Noroit

Les entretiens laïcs à l'occasion des samedis de la Librairie Hermès sont diffusés à TVRO Montréal (canal 25) et à TVRO Québec (canal 23). Pour Montréal l'horaire est le suivant: 28h, jeu à 13h, 22h, mar à 5h, mer à 2h et 15h, et dim ven à 18h, sam à 2h et 15h. Pour Québec les diffusions ont lieu 24 heures plus tard.

Deux délégués de l'OLP sont assassinés à Rome

ROME (D'après Reuter et AFP) — Deux membres importants de la représentation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Rome ont été tués hier dans des attentats distincts et la centrale palestinienne a immédiatement imputé leur mort à Israël.

M. Kamal Hussein, directeur-adjoint du bureau de l'OLP, en Italie a trouvé la mort dans l'explosion de sa voiture piégée. Quelques heures plus tôt, c'est-à-dire peu après minuit, un étudiant en médecine libanais, M. Nazeyh Matar, qui avait des responsabilités importantes au bureau de l'OLP à Rome, avait été criblé de balles tirées à bout portant par trois inconnus, devant son domicile.

Par la suite, le bureau de l'OLP à Rome a imputé les deux attentats aux services spéciaux israéliens.

« Dans le cadre du génocide actuellement entrepris contre le peuple palestinien, des

commandos terroristes de Begin se déplacent librement à Rome et cherchent à liquider les cadres du peuple palestinien... », estime la représentation de l'OLP dans un communiqué.

« L'OLP attire l'attention sur les graves dangers qui pèsent sur tous les Palestiniens vivant en Italie où les tueurs de Begin peuvent compter sur le soutien d'une cellule terroriste à l'ambassade d'Israël. Mais, le chargé d'affaires de l'ambassade d'Israël à Rome, M. Michael Bavy, a démenti catégoriquement hier après-midi les accusations de l'OLP selon lesquelles les Israéliens étaient responsables des assassinats.

D'autre part, selon les premiers rapports des experts, la bombe qui a fait exploser la voiture de M. Kamal Hussein est d'une fabrication identique à celle ayant tué le 9 août 1981 à Rome M. Abou Sharrar, responsable de l'information de l'OLP. M. Abou Sharrar

avait été tué par l'explosion d'une bombe placée sous son lit dans sa chambre d'hôtel.

Le Parti communiste italien et le Parti démocratique d'union prolétarienne (PDUP, extrême-gauche) ont de leur côté interpellé le gouvernement italien et le ministre de l'Intérieur pour savoir « si les services secrets israéliens ont été impliqués dans des actes de terrorisme » en Italie.

Enfin, un correspondant anonyme affirmant parler au nom d'un groupe intitulé Résistance juive armée a revendiqué hier la responsabilité de l'assassinat de deux Palestiniens.

Dans un coup de téléphone à une agence de presse américaine à New York, l'homme a précisé que ces attentats avaient été organisés en soutien à l'invasion israélienne du Liban. Il a indiqué aussi que la Résistance juive armée était un groupe dissident de la Ligue de défense juive.

Cependant cette affirmation a été démentie par le président de la Ligue de défense juive à New York, M. Meir Jolovitz, qui a cependant souligné que la ligue avait « des contacts avec des groupes européens qui défendent notre politique de mesure pour mesure, et terreur pour terreur ».

M. Jolovitz a en outre indiqué que la ligue « applaudissait tous les efforts entrepris pour éliminer les ennemis jurés du peuple juif ». « Nous devons admettre, a-t-il ajouté, que nous sommes très intéressés par de tels incidents, et nous avons des raisons de croire qu'ils vont se multiplier ».



Devant l'Assemblée générale de l'ONU réunie en session spéciale sur le désarmement, le président Ronald Reagan a déclaré qu'il voulait des « actes et non des mots ».

Quatre dérapages dans le scénario de Sharon

JÉRUSALEM — Le gouvernement israélien s'est réuni, hier, en séance extraordinaire, sous la présidence du vice-premier Shima Ehrlich (M. Begin est à New York) dans un climat particulièrement lourd.

Officiellement, le cabinet devait examiner « la situation au Liban ». Cependant, sous cette phrase devenue rituelle, se cachait un ordre du jour chargé où le ministre de la Défense, Ariel Sharon faisait presque figure d'accusé.

Les ministres israéliens, apprenons-nous, sont préoccupés par quatre développements inattendus.

1) Contrairement aux assurances données antérieurement, par Ariel Sharon, les phalanges de Béchir Gemayel, n'ont pas poursuivi leur attaque des positions palestiniennes, à l'ouest de Beyrouth. Bien au contraire, la radio des phalanges a annoncé qu'ils ne se mêleraient pas à la guerre déclenchée par Israël et se contenteraient de repousser toute attaque dirigée contre eux.

par Victor Cygielman
collaboration spéciale

L'espoir — communiqué comme une quasi-certitude au conseil des ministres — de voir les phalanges « nettoyer » le quartier musulmano-palestinien, ne semble pas prêt de se réaliser.

2) Plus grave encore, l'OLP se déclare prêt à négocier avec les États-Unis pour trouver une issue politique à la crise. Sharon avait promis que la destruction de l'infrastructure militaire de l'OLP entraînerait leur disparition comme force politique.

Or, Arafat, dans ses ouvertures vers les États-Unis et vers la France, a repris l'initiative et vise à « transformer une défaite militaire en avantage politique », s'est plaint un ministre israélien. A New York, Menahem Begin dira à Alexander Haig, aujourd'hui, que l'OLP, écrasée sur le terrain militaire, n'a plus aucun rôle à jouer sur la scène politi-

que et que la voie est maintenant ouverte vers la réactivation des discussions sur l'autonomie. Tous les ministres israéliens ne sont pas convaincus. Ils craignent que le gouvernement israélien, en insistant — sur les recommandations de Sharon — pour lier le retrait israélien du Liban non seulement à la création d'une zone de sécurité de 40-45 kms, mais aussi à un « règlement politique d'ensemble » de la crise libanaise, se soit lui-même piégé. En effet, si les dirigeants de l'OLP sont prêts à renoncer au caractère militaire de leur organisation pour se consacrer uniquement à la négociation, c'est-à-dire pour devenir une organisation politique, exclusivement, les Palestiniens seront partie prenante dans tout règlement de la crise au Liban. Bref, la guerre de Sharon-Begin aura contribué à rendre l'OLP respectable, diplomatiquement parlant et Israël — craignant ces ministres — se verra bientôt entraîné dans une négociation avec les Palestiniens.

3) Les dangers d'une reprise de la guerre avec les Syriens augmentent au fur et à mesure que la situation à Beyrouth reste stagnante et par là même se détériore. Or, la proximité et l'imbrication de forces ennemies (Israéliens, Phalanges, Palestiniens, Syriens) dans la capitale libanaise provoque des étincelles — les échanges répétés de tir d'artillerie — qui risquent de déboucher sur de nouvelles hostilités en règle. L'équilibre instable, et hautement explosif, à Beyrouth inquiète les dirigeants israéliens qui constatent, non sans angoisse, l'intervention croissante de Moscou dans le conflit et l'afflux à Damas de nouvelles armes soviétiques pour remplacer les avions et les tanks perdus par les Syriens.

4) Enfin, plusieurs ministres reprochent à Sharon d'avoir provoqué, en poursuivant l'offensive jusqu'à Beyrouth, une cassure grandissante entre le gouvernement et l'opinion israélienne, fatiguée de perdre ses fils et inquiète pour l'avenir.

La coalition se lézarde en RFA

DARMSTADT (d'après Reuter et AFP) — Le parti libéral (FDP) dans le land de Hesse a décidé hier de mettre fin à la coalition qui le liait depuis douze ans au parti social-démocrate (SPD), un geste qui annonce de nouvelles difficultés pour le gouvernement du chancelier Helmut Schmidt.

Par 169 contre 129, les libéraux de Hesse se sont prononcés plutôt en faveur d'un accord avec l'opposition chrétienne-démocrate (CDU) après les élections régionales du 26 septembre prochain.

M. Ekkehard Gries, président du FDP pour la Hesse et membre du conseil national du parti, a estimé que les électeurs avaient « manifestement perdu confiance dans le SPD et dans le succès de la politique libérale de gauche ».

En revanche, l'aile gauche des libéraux a tenté vainement d'empêcher ce qu'elle estime être « une faute historique », selon les mots d'un de ses délégués. Selon eux, le virage du FDP est d'autant plus grave que la CDU est menée en Hesse par un de ses représentants les plus à droite, M. Alfred Dreger. Le secrétaire d'État à l'environnement en Hesse, M. Werner Brans a affirmé que « les électeurs ne pourraient pas comprendre la nouvelle alliance CDU-FDP, et que le parti libéral risquait

d'apparaître comme opportuniste et dépourvu de tout principe ».

Cette décision, qui fait suite à de sévères revers du FDP dans les élections régionales des Länder de Hambourg et de Basse-Saxe, pourrait, à terme, poser de graves problèmes à M. Schmidt.

En cas de victoire de la CDU le 26 septembre, les conservateurs se retrouveraient avec une majorité des deux tiers au Bundestag, leur donnant ainsi le pouvoir de s'opposer aux projets de loi du gouvernement.

La décision des amis politiques de M. Genscher, estimant les observateurs, pourrait préfigurer un changement de gouvernement en aggravant les tensions au sein de la coalition au pouvoir à Bonn depuis treize ans et demi.

M. Genscher a pour sa part déclaré à Bonn que la décision des libéraux de Hesse était une affaire purement locale. Il a ajouté que l'ensemble de son parti leur apporterait son soutien au cours de la campagne électorale.

De son côté, l'opposition chrétienne-démocrate (CDU) s'est félicitée de l'initiative du parti libéral de Hesse, estimant qu'il s'agissait d'un « pas important pour le rétablissement de la liberté de mouvement du FDP ».

La tragédie du Liban préoccupe Paris et Vienne

VIENNE (AFP) — La tragédie du Liban et la volonté politique réciproque de renforcer les liens économiques et culturels franco-autrichiens ont constitué les deux thèmes principaux des entretiens que le président François Mitterrand a eus mercredi et hier à Vienne.

Au cours de cette visite officielle, la première d'un chef d'État français à Vienne depuis le passage de Napoléon Ier en 1809, M. Mitterrand a eu deux têtes-à-tête et des conversations élargies avec le chef du gouvernement, le chancelier Bruno Kreisky.

Le Liban a été le seul point sur lequel les deux parties ont décidé de publier une déclaration commune marquant ainsi l'ampleur de leurs préoccupations et leur volonté de tout faire pour assurer la sauvegarde des peuples libanais et palestiniens.

Cette démarche est significative, estiment les observateurs, des craintes qu'éprouve la France devant la situation extrêmement dangereuse qui prévaut toujours au Liban et en particulier de celle de voir la guerre faire irruption dans Beyrouth même dans une tentative de liquider les organisations de la résistance palestinienne.

La déclaration commune a également souligné avec force les droits légitimes du peuple palestinien. Elle reflète ainsi la position de la France que l'on ne peut pas supprimer un peuple et qu'une politique qui ne donne pas un avenir aux Palestiniens verra nécessairement ressurgir la violence, peut-être sous la forme du terrorisme pur.

À l'égard d'Israël, les positions française et autrichienne sont plus nuancées. La déclaration commune ne mentionne pas spécifiquement Israël tandis que dans sa conférence de presse, M. Mitterrand a souligné à deux reprises l'État hébreu parmi les pays de la région dont les frontières doivent être internationalement garanties. Il a également précisé à cette occasion qu'il n'avait pas reçu de message direct du leader le l'OLP Yasser Arafat, mais « des messages indirects par la voie publique, des messages de personnalités du monde arabe, comme celui du secrétaire général de la Ligue arabe ».

Quant aux rapports Est-Ouest, les deux parties partagent une large identité de vues mais l'Autriche étant neutre, l'aspect militaire de la question lui échappe. Enfin, on a manifesté de part et d'autre la volonté d'accroître les relations bilatérales et de mettre fin à l'anomalie que constitue la minceur des rapports actuels entre les deux pays.

Désarmement: Reagan veut des actes et non des mots

NATIONS-UNIES, New York (AFP) — Les États-Unis sont prêts à négocier sérieusement avec l'URSS sur une réduction des forces stratégiques et conventionnelles mais il n'est pas question que Washington entame de telles discussions en position de faiblesse.

Les États-Unis veulent la paix et la fin de la course aux armements, a dit M. Reagan, « mais nous voulons plus que des mots, plus que des promesses creuses avant d'agir ».

Tel est en substance le message que le président américain Ronald Reagan a adressé à l'URSS, hier, en intervenant à la session spéciale de l'ONU sur le désarmement.

Comme pour bien montrer que les États-Unis n'étaient pas dupes des déclarations « propagandistes » de l'Union soviétique en matière de désarmement, le président Reagan a passé complètement sous silence dans son discours, l'annonce faite au début de la semaine dernière devant la même tribune par M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères selon laquelle l'URSS s'engageait à ne pas avoir recours la première aux armes nucléaires.

En guise de réponse, le président américain s'est livré à une attaque d'une rare virulence contre l'Union soviétique en l'accusant de vouloir étendre son « impérialisme » et

de poursuivre le renforcement de son potentiel militaire.

C'est exactement ce dont M. Gromyko avait aussi accusé les États-Unis la semaine dernière.

Au-delà du discours polémique, le président Reagan a rappelé la position américaine dans le domaine du désarmement avec les quatre propositions-clés faites à l'URSS depuis novembre dernier :

- élimination des missiles de portée intermédiaire basés au sol;

- réduction d'un tiers du nombre d'ogives nucléaires stratégiques;

- une réduction substantielle des forces aériennes et terrestres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie;

- de nouvelles mesures de contrôle pour réduire le risque de guerre.

Toutes ces propositions ont jusqu'à présent été systématiquement repoussées par l'URSS qui continue d'insister notamment sur la nécessité d'un gel immédiat des armements nucléaires.

Des deux côtés, on est cependant d'accord pour estimer que les futures négociations doivent tenir compte de la sécurité et du principe d'égalité, en préservant tous les acquis positifs du passé — no-

tamment le traité SALT-II, qui n'a jamais été ratifié par le Sénat américain.

Mais les positions divergent totalement en ce qui concerne la manière d'évaluer le potentiel des forces de part et d'autre, que ce soit au niveau des armements stratégiques ou conventionnels.

Le président Reagan a d'autre part mis l'accent sur l'importance d'un renforcement des mesures de confiance et il a proposé que l'ONU convoque une conférence internationale sur les dépenses militaires dans le monde, qui aurait pour but de

mettre au point un « système commun d'évaluation et de publication » de ces dépenses.

En définitive notent les observateurs les discours des deux superpuissances à la tribune de l'ONU cette semaine n'ont apporté rien de bien nouveau en ce qui concerne les positions respectives dans le domaine du désarmement.

Neanmoins devant la montée des mouvements pacifistes dans le monde, le ton de part et d'autre est résolument moins martial. Les discussions sérieuses se feront dans les coulisses ou autour de la table de négociations à huis clos à Genève à partir du 29 juin.

Botha veut un retrait cubain

OSHIVELLO, Namibie (Reuter) — Le premier ministre sud-africain, M. P.W. Botha, a déclaré hier soir que la mise en oeuvre des propositions occidentales pour l'indépendance de la Namibie dépendait du retrait des troupes cubaines d'Angola.

Prenant la parole à la base militaire d'Oshivello, M. Botha a précisé que l'Afrique du Sud était prête à accepter la deuxième phase des propositions occidentales et à étudier la troisième mais, a-t-il ajouté, « la troisième phase ne

peut pas être acceptée avant le départ des Cubains d'Angola ».

Le nombre des soldats cubains stationnés en Angola est estimé à 18.000 hommes.

Le premier ministre sud-africain a également fait savoir que les élections en Namibie auront lieu au mois de mars prochain, indépendamment du succès ou de l'échec des efforts pour associer les Nations unies dans le processus de règlement pacifique.

Les propositions du « groupe de contact » occidental prévoient un cessez-le-feu

contrôlé par les Nations unies et des élections menant à l'indépendance de la Namibie.

L'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO), qui lutte pour mettre fin à la domination sud-africaine, a rejeté le système de vote proposé par Pretoria.

Ce n'est que récemment que le gouvernement sud-africain a insisté sur la présence des troupes cubaines en Angola, et cherché à l'inclure dans les négociations sur la question namibienne.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

VENTES TECHNIQUES INDUSTRIE DE LA VENTILATION

Une filiale d'une compagnie internationale, en pleine expansion, recherche des représentants de ventes techniques pour couvrir le territoire de la Province de Québec.

Exigences:

- Au moins 3 ans d'expérience acquise dans l'industrie de la ventilation
- Bilingues (français-anglais)
- Prêts à voyager
- Ventes et connaissances démontrées dans l'application des ventilateurs
- Dynamiques et ambitieux

Conditions de travail:

- Salaire compétitif et généreuses commissions selon les réalisations
- Voiture de la compagnie, dépenses et autres bénéfices
- Excellente occasion pour se bâtir une carrière.

Faire parvenir curriculum vitae complet à:

G. Glynn
Canada Fans, division de
Hunt & Moscrop (Canada) Inc.
P.O. Box 1350
Picton, Ontario K0K 2T0

PREMIER RÉVISEUR

Nous sommes une maison de traduction avant-gardiste à Toronto en pleine expansion qui travaille dans une variété de domaines: journalisme, technique et semi-technique, mise en marché et créativité pour la publicité. Nos priorités se résument ainsi: contrôle de la qualité, recherche et documentation, sensibilité envers le client et le marché, techniques informatisées en traduction.

SI

- la qualité dans la traduction vous préoccupe;
- vous avez un minimum de 5 ans d'expérience au sein d'un service professionnel de traduction;
- vous possédez une expérience très variée en plusieurs domaines techniques et non-techniques et croyez être en mesure d'évaluer les besoins en traduction, en adaptation, en rédaction et en créativité;
- vous avez de bonnes connaissances du marché canadien;
- vous n'avez pas peur des ordinateurs;
- vous êtes ambitieux, pointilleux et efficace, et désirez travailler dans une équipe de semblables;
- vous êtes intéressé au rôle clé que la révision doit jouer dans la formation des traducteurs;

... nous serions intéressés à recevoir votre résumé! (Veuillez préciser vos ambitions professionnelles et le salaire désiré.)

ESPRIT TRANSLATION LTD
Suite 1206, 365, rue Bloor est
Toronto (Ontario) M4W 3L4

Conséquences pour les citoyens



Notre employeur, le Gouvernement du Québec, nous provoque depuis plusieurs mois, et fait preuve du plus grand mépris pour ses plus proches collaborateurs, les employés de l'État.

Nous sommes d'ailleurs vos serveurs.

Vous pouvez éventuellement croire que le Gouvernement est justifié de récupérer 521 000 000 \$ de ses employés entre le 1er janvier et le 31 mars 1983, mais avez-vous pensé aux conséquences?

Ne croyez-vous pas, vous qui êtes employé du secteur privé, que votre patron ne sera pas tenté de faire la même chose? Et pourquoi pas, le Gouvernement le fait bien lui!

Pourtant, certains de vos avantages sont les conséquences de nos conventions collectives.

Vous qui êtes commerçant, avez-vous songé à ce que sera votre chiffre d'affaires du premier trimestre de 1983, si dans votre localité les employés du secteur public et parapublic sont en nombre important?

Prenez par exemple la région métropolitaine de Québec où près de 150 000 000 \$ ne seront pas disponibles au cours de cette période, la situation ne sera sûrement pas des plus gaies... D'autres mises à pied, fermeture de commerces, manque à gagner, etc.

On ne peut sûrement pas appeler cela la relance économique, c'est de la pure inconscience!...

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC INC.

LE DEVOIR
POUR UN
ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

Une impasse totale

LES négociations sont complètement bloquées entre la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal et ses syndicats les plus nombreux et les plus importants. Par rapport à la situation qui prévalait avant l'adoption de la loi spéciale imposant le retour au travail des grévistes cet hiver, on peut même dire que les choses ont empiré. Ainsi, dans son rapport d'enquête, le commissaire, M. Germain Jutras, avait trouvé que la CTCUM et la Fraternité des chauffeurs et opérateurs de métro entretenaient des relations normales et s'efforçaient de régler leurs « conflits de façon pacifique et sans faire subir à la population les inconvénients d'une paralysie des transports en commun ». Il n'y aurait eu, pour perturber ces bons rapports, que la dépendance des chauffeurs à l'endroit des syndicats, intraitables, de la CSN.

Or, les deux groupes affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, accablés par le rapport Jutras, ont effectué un repli qui était peut-être tactique mais qui fut complet, laissant à un syndicat indépendant, celui des chauffeurs, le défi d'en venir à un premier accord avec la CTCUM. Non seulement la Fraternité n'a-t-elle rien résolu des problèmes principaux qui l'opposent à la Commission de transport, mais elle s'est engagée dans une série de grèves partielles qui, pour se produire durant la belle saison, n'en causent pas moins une paralysie considérable de la circulation en métropole. Entre ces deux parties, hier racionnelles et apparemment capables d'en venir à un accord par elles-mêmes, il n'aura même pas été possible de s'entendre sur un minimum de service aux personnes handicapées!

Il est honteux qu'un service continu et généreux envers les personnes handicapées n'ait pas été spontanément maintenu par la Commission que préside M. Lawrence Hanigan et la Fraternité des chauffeurs à laquelle appartiennent maintenant les conducteurs du transport adapté. Ce n'est pas sans hypocrisie cependant qu'on jetterait la pierre à l'employeur et aux syndicats dans ce conflit-là, car rares sont les entreprises prêtes à faire les dépenses qui s'imposent pour permettre la circulation des personnes handicapées, rares aussi les employés prêts à faire place, en toute égalité, à ces citoyens toujours hélas de seconde zone. À bien y penser, dans le climat qui prévalait à la CTCUM, il aura été mal avisé d'y intégrer ce service: une commission publique distincte eût été probablement préférable.

Il faut souhaiter que la CTCUM et la Fraternité se ravissent et en viennent à un accord rapide et large sur cette partie du service. Mais il ne faut pas se faire d'illusion. Même si, pressés par leurs besoins publicitaires, l'employeur et ce syndicat en venaient à un maintien de ce service essentiel, l'ensemble du conflit qui les oppose ne serait pas en voie de règlement pour autant. À cet égard, la question encore controversée des services essentiels et du droit de grève dans ce genre de service public embrouille le paysage plus qu'elle n'aide à discerner les enjeux et les moyens de résoudre les vrais problèmes en litige. Dans le cas présent, ni la négociation, ni la conciliation, ni la grève totale de cet hiver, ni les grèves partielles de cet été, ni la frustration du public, ni les pressions des groupes intéressés n'auront fait bouger d'un pouce le dossier.

Avec l'entrée en action du Syndicat du transport de Montréal, dont le président, M. Jacques Morrisette, estime que l'échec des « coups de mouchoir » de la Fraternité donne raison aux tenants de la ligne dure, il est maintenant possible, sinon probable, que le service de transport de la CTCUM sera totalement paralysé dans un proche avenir. La Fraternité a suspendu en effet pour le week-end ses propres moyens de pression, ménageant habilement un public de plus en plus « tanné », mais même si les chauffeurs votaient un moratoire, il suffirait que les gens de l'entretien et des ateliers de réparation recourent eux aussi à des débrayages, même partiels, pour que la CTCUM, comme elle en a fait une politique, ferme tout le réseau.

Mais quel que soit le scénario, la conclusion qui apparaît s'impose aujourd'hui: ne change pas; aucune grève ne fera céder la CTCUM. Donc, aucun règlement n'interviendra par le jeu de la « libre négociation » et du « rapport de force entre les parties ».

Pour comprendre cette situation grave et ses causes, il eût fallu qu'une enquête plus large et plus longue que celle qui a été confiée au commissaire Jutras aille au fond des choses, non seulement quant au fonctionnement interne des syndicats et de la Commission, mais aussi quant à l'organisation du transport en commun à Montréal et à ses problèmes de financement. Aussi longtemps que le public et le gouvernement n'ont pas une vue plus claire des paramètres véritables de l'impasse actuelle, ils ne sont en mesure ni de trancher ni de trouver des solutions. Même si les parties s'entendaient finalement sur des compromis en matière d'organisation du travail, à quoi bon si la CTCUM n'a pas, par exemple, les ressources voulues pour en payer le coût?

Ce n'est malheureusement pas avec le recours à la grève totale et prolongée que les syndiqués pourront résoudre les problèmes qu'ils vivent et qu'ils imputent, en grande partie, à la mauvaise volonté de leur employeur. Pendant tout le temps que dure en effet la paralysie d'un service public du genre, les administrateurs et les cadres ne sont pas dans la position d'un patron du secteur privé qui risque de fermer définitivement ses portes s'il ne trouve pas une voie de compromis avec ses salariés. Pour qu'une pression de même force soit exercée du côté patronal, il faudrait que la loi prévienne l'arrêt des salaires et autres émoluments des responsables du service. Nous n'en sommes pas rendus là dans le perfectionnement du régime de travail dans le secteur public!

Aucun des recours déjà prévus aux lois, aucune des mesures envisagées au rapport Jutras, pas même une loi spéciale sous forme « classique », ne semble pouvoir dénouer le noeud des relations de travail à la CTCUM. Dans la réforme que vient de voter l'Assemblée nationale pour la CUM, le gouvernement a confié le transport en commun à la Communauté urbaine et à ses maires et conseillers municipaux. Dans le passé, ceux-ci fuyaient de telles responsabilités; maintenant qu'ils ont obtenu les pouvoirs accrus qu'ils réclamaient, c'est d'eux que les usagers doivent attendre des solutions.

S'ils n'en ont pas, il faudra alors imaginer une chirurgie radicale.

Jean-Claude LECLERC

Autour de 1,002 sièges

Si elle n'était l'occasion de débattre d'une question fort importante pour l'avenir des relations entre les diverses communautés linguistiques du Québec, la querelle de chiffres qui oppose le député de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, au ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin, ne serait qu'un témoignage de plus sur le degré d'enfantillage que les élus du peuple craignent rarement d'atteindre, chahuteurs qui prennent un compte sur les prochaines vacances.

Voyons de plus près. M. Scowen, comme son rôle d'opposant l'y incite, a voulu démontrer que le gouvernement se traîne les pieds dans la nomination d'un nombre suffisant d'anglophones aux différents conseils d'administration ou conseils consultatifs d'organismes publics. Le député de NDG a donc demandé aux services de recherche de l'Assemblée nationale de mettre à jour une étude de 1980, et il a pu conclure au début de la semaine, en déposant sa propre analyse de ces recherches, que la proportion d'anglophones nommés à ces postes était passée de 5,5% à un misérable 4% en 1982. Indigné, M. Godin sortait alors de son sac à surprises une étude qu'il réservait pour l'automne, et affirmait que la représentation des membres des diverses « communautés culturelles » atteignait désormais 11,4%, dont 6,1% pour les anglophones uniquement. La différence n'est pas énorme, mais il y aurait progression plutôt que régression.

M. Scowen n'a pas fait son travail avec toute la rigueur qu'il affiche. Ainsi on sursaute, en lisant au deuxième paragraphe de son document que « la com-

munauté anglophone représente presque 20% de notre population ». Elle n'était que de 12,8% au recensement de 1976 et il aurait fallu une revanche des berceaux invisible à l'œil nu pour qu'elle passe à 20%. Même si on redresse ce chiffre, la sous-représentation des anglophones reste importante, quoique moins tragique que M. Scowen a voulu le laisser entendre. Quant aux divergences entre les données des deux adversaires, elles semblent dues aux limites de la recherche commandée par le député libéral. On s'est contenté de reprendre, sans la mettre à jour, la liste des organismes contenue en 1980 au Répertoire administratif du Québec. Quand on sait que le péché mignon du gouvernement péquiste est la création de comités, commissions et régies de toutes sortes, on devrait se méfier davantage. Le répertoire est plus volumineux aujourd'hui. Et M. Scowen n'a pas voulu tenir compte des nominations faites depuis la fin d'avril, moment où les chercheurs ont terminé leur compilation. Tout cela permet à M. Godin de trouver six organismes, au moins, où M. Scowen a mal fait le compte.

Tout ce que les deux documents disent en somme, c'est que la représentation des anglophones, même si elle a un peu progressé légèrement, n'est pas encore très forte. Celle des membres des autres groupes culturels semble plus proche de l'équilibre. Les statistiques de M. Godin disent ici 5,3%, soit une proportion légèrement inférieure au 7,1% que représentent ces groupes par rapport à la population totale.

Quoi qu'en dise M. Scowen, on ne

corrige pas des inégalités de représentation si rapidement, et l'exemple d'Ontario est là pour le prouver. Le gouvernement péquiste est effectivement le premier, au Québec, à s'être doté d'une politique spécifique à cet égard et à avoir adopté un début de « discrimination positive » au moment de telles nominations.

Peut-être le processus serait-il plus efficace, et les inégalités se corrigeraient-elles plus rapidement si l'on consentait à plus de transparence dans la recherche de candidats à ces postes qui exigent souvent du service bénévole. Les critères de choix sont mal connus, la notoriété compte pour beaucoup, et l'amitié politique s'y pratique à haute échelle: on consulte divers groupes intéressés, on soupèse à l'œil les retombées, les ministres responsables font leurs recommandations au Conseil exécutif qui les expédie rapidement, et le tour est joué. N'en déplaise à M. Scowen, le groupe qui a le plus à se plaindre de ce système, c'est celui des femmes. Selon les statistiques révisées publiées par M. Godin, sur 1,002 personnes siégeant à ces divers organismes publics, 224 sont des femmes, soit 22,4% alors qu'elles sont 52% de la population.

Faudrait-il afficher, procéder par concours? Peut-être. Les bénévoles choisis en seraient probablement de plus authentiques, et les critères dont on s'est inquiété cette semaine à l'Assemblée nationale pourraient être mieux respectés. On ne devrait jamais s'arrêter, quand on prétend prendre le chemin de la transparence.

Lise BISSONNETTE

L'évaluation pédagogique

Le Conseil supérieur de l'éducation a rendu public hier un avis important sur l'évaluation pédagogique dans les écoles secondaires du Québec. On reste abasourdi devant la sévérité de son diagnostic.

Le Conseil part d'un premier constat, ancien certes mais fondamental: les taux d'échec scolaire sont très élevés. Ils le seraient encore plus si on ne « normalisait » pas les notes.

Il y a un peu de naïveté de la part du Conseil quand il demande que l'école « vérifie systématiquement et régulièrement les conditions aussi bien sociales, culturelles et économiques où vivent les adolescents. C'est beaucoup exiger de l'école. Mais on est parfaitement d'accord quand le Conseil propose que l'école « rende des comptes sur ses orientations, sur sa gestion et sur son rendement devant toute la société ». Il en propose du reste un très bon exemple. Les parents reçoivent en effet régulièrement le bulletin scolaire de leurs enfants. Plusieurs y constatent des échecs ou encore des diminutions de rendement dans l'une ou l'autre matière. Or, combien d'écoles se préoccupent d'indiquer en même temps les mesures concrètes qu'elles entendent mettre en oeuvre pour corriger la situation? Elles sont, à vrai dire, bien rares. C'est que, malheureusement, les évaluations ne servent guère à favoriser le progrès des élèves vers les objectifs proposés. Le Conseil a dû, à son corps défendant sans doute, constater que « la fonction sélec-

tive et de rejet qu'exerce l'école, l'emporte dans l'expérience des jeunes sur sa fonction d'aide, de formation et de réussite ».

Ce langage est évidemment très dur à entendre: il signifie que l'école tout entière — et le système qui la supporte — est un échec. On voudrait croire que le Conseil se trompe. Hélas les 50,000 élèves qui chaque année quittent l'école secondaire avant d'avoir obtenu leur certificat en sont la preuve douloureuse.

Ce n'est pas tout. Non seulement, les taux d'échec sont fort élevés mais ils sont, dit le Conseil, « systématiquement depuis fort longtemps colmatés par des mesures artificielles ». On lui sait gré de dénoncer cette pratique « injustifiable ». Elle porte effectivement atteinte à la crédibilité du système d'éducation.

Les recommandations du Conseil à cet égard, à caractère technique pour la plupart, méritent d'être retenues par le ministère. Il importe notamment que le MEQ transmette aux commissions scolaires les notes brutes qu'obtiennent les élèves. Ce sera pour les écoles un instrument utile pour jauger leur performance pédagogique. La normalisation est, jusqu'à un certain point, nécessaire pour corriger les faiblesses internes des examens mais elle peut aussi masquer des réalités que l'on préférerait ne pas voir.

Le diagnostic que pose le Conseil sur la pratique des enseignants est aussi très dur. Dans « la majorité des écoles », dit-il, les enseignants évaluent les élèves « à l'aide d'outils bâtis à la hâte et de

façon intuitive, corrigés de façon subjective ». Ce jugement aurait dû être plus nuancé puisque le Conseil n'a visité que quelques écoles secondaires: huit exactement.

Cette généralisation hâtive vient sans doute du fait que de toute évidence, le Conseil n'a pas été édifié par ce qu'il a vu et entendu dans ces écoles. Ses membres ont surtout été frappés par le manque de cohérence des pratiques d'une école à l'autre.

Mais l'incohérence n'existe pas qu'à ce niveau: les enseignants n'ont guère été formés à la pratique de l'évaluation en vue d'apporter une aide pédagogique appropriée. Mais en même temps, les commissions scolaires doivent remercier les conseillers pédagogiques qui pourraient venir en aide aux enseignants. L'organisation scolaire elle-même et les conventions collectives ne favorisent pas non plus l'enseignement individualisé. Le MEQ et la CEQ, lors de leur prochaine ronde de négociations, devraient se donner cet objectif en priorité.

Cet avis du Conseil sur un élément fondamental du système d'éducation survient au moment même où on nous annonce le dévoilement du projet de réforme de M. Laurin. On voudrait bien que celui-ci n'oublie pas les tâches moins spectaculaires mais tout aussi importantes que lui recommande d'entreprendre sans délai le Conseil supérieur de l'éducation.

Jean-Pierre PROULX

LETTRES AU DEVOIR

■ Égalité en emploi

(Lettre au syndicats des fonctionnaires)

Un rattrapage doit se faire afin que les femmes accèdent enfin à des emplois plus rémunérateurs. De là, vient la politique de perfectionnement mise de l'avant par le gouvernement provincial. Ce rattrapage doit s'effectuer, en une période de temps limitée, par du favoritisme face aux demandes de perfectionnement du personnel féminin, quitte à pénaliser pendant cette même période les demandes provenant du personnel masculin.

Je suis d'accord avec ce fait, même si l'on provoque temporairement une inégalité en perfectionnement pour les hommes et ce, même si leurs demandes analysées cas par cas sont justifiées et que leurs refus semblent injustes.

Lorsque les compétences féminines seront enfin accompagnées des études de niveau supérieur indispensables aux postes de direction, lorsqu'enfin les promotions seront vraiment accessibles aux deux sexes en fonction des compétences et lorsque le potentiel féminin sera enfin utilisé et justement rétribué, cette politique d'égalité par une discrimination favorable aux femmes pourra disparaître.

Dans une annonce, dénonçant le peu d'actions entreprises par le ministère de la Fonction publique pour la politique cadre visant l'égalité en emploi pour les femmes dans la fonction publique, parue le 2 juin dans tous les grands quotidiens du Québec, vous dites que: « les employés féminins occupent généralement les emplois les moins rémunérateurs » (sic) et que le ministère de la Fonction publique ne fait rien à cet effet. D'un autre côté vous avez demandé une injonction pour que soit interrompue la procédure d'octroi de congés d'études offerts aux femmes du ministère de l'Environnement dans le cadre d'une politique d'égalité en emploi.

Etes-vous conscient que votre syndicat (comme beaucoup de femmes syndiquées, je n'ai pas l'impression d'en faire partie) est composé de plus de 52% de femmes et que votre demande d'injonction bloque un des rares programmes leur permettant d'atteindre assez rapidement les emplois les plus rémunérateurs? En tant que syndiquée je demande d'annuler toutes les procédures que vous avez entreprise contre cette politique gouvernementale.

Nicole LUCHESNEAU
membre du S.F.P.Q.
section 095, Agriculture Montréal
Québec, 14 juin

■ Québec Labrador

Partie intégrante du Québec, géographiquement et géologiquement, le Labrador, après avoir fait l'objet d'un honteux découpage est, maintenant, sujet aux pressions des mêmes groupes politiques, financiers et d'intérêts diviseurs, de tous bords.

Il y a 100 ans, dans un livre intitulé: *Labrador et géographie*, Henry de Puyjalon, l'un des premiers envoyés du gouvernement du Québec, vivant dans cette contrée, a dénoncé, avec vigueur, le non sens géographique de ce découpage pour le moins arbitraire.

Il n'est pas sûr que les intérêts du Québec et du Canada soient sauvegardés, lorsque l'on divise, pour, soi-disant mieux unir.

Après cette amputation, étonnante, au profit d'un groupe, géographiquement détaché du continent, soit: Terre-Neuve, l'on tente de favoriser une percée, vers le sud, par une autre spoliation: l'expropriation d'un couloir énergétique; Allons donc! de quelle justice relèverait cette décision? de celle des dominants au détriment d'une minorité?

La seule issue reste la reprise par le Québec de ses droits sur tout le Labrador, sinon le sort du Québec, sera, comme toujours, de subir, de telles amputations. Les Montagnais savent, eux, ce qu'il en coûte de poursuivre leur activité traditionnelle, sur un territoire soutiré, arbitrairement à leur grand circuit de chasse. Allons-nous encore en 1982 subir les mêmes pressions qu'autrefois? Ces grands illusionnistes ne feraient-ils pas mieux de se pencher sur le marasme économique, dans lequel ils nous ont plongé, avec une si grande compétence.

En redonnant au Québec cette por-

tion de son territoire qui est sien, les groupes d'influence autoritaire, régleraient le problème de ce couloir, la décision en est une de géographie et de politique élémentaire, « redonner à César ce qui appartient à César ». Ou alors nous deviendrons avec tout le respect que je leur dois, les Montagnais du petit couloir.

Est-ce en amputant tel ou tel territoire que le gouvernement central croit pouvoir créer l'unité de ce grand ensemble géographique qui lui est confié? C'est en laissant à chacune des composantes de ce pays les droits qui lui reviennent de fait, qu'ils soient d'ordre géographique, politique, culturel, que le pouvoir pourra prétendre à la création d'une entité viable pour tout le monde.

Mais que peuvent des gens qui, poussés par on ne sait quelle panique, ne s'attachent qu'à gérer les crises, au besoin en divisant pour des intérêts politiques, plutôt qu'à gouverner avec des vues prospectives et des décisions de bons sens, justes et équitables?

Je laisse au lecteur, cette pensée d'un homme admirable et oublié, Henry de Puyjalon « géant de la côte nord », au sujet du Labrador, « Quelles que soient les causes qui ont fait naître ces modifications, elles ne sauraient être durables, l'unification territoriale des portions similaires et liées entre elles ne peut se faire qu'au profit du foyer moral ou politique dominant », lequel sera celui-là?

L'histoire nous enseigne, qu'en plusieurs siècles, ou plus rapidement les influences changent parfois de bord, mais aussi, que le non respect de l'autre et de son bien ne paie pas.

Roger PARENT
Sept-Îles, 1er juin

■ Pour la Fraternité et la population

(Lettre adressée à M. Jacques Bi-geault)

J'ai participé à l'assemblée de la Fraternité du vendredi, 28 mai. À cette assemblée, je déplore grandement qu'on n'ait pas pris le temps de discuter des services essentiels dans le transport en commun. Sans aucun débat, il semblait acquis que le maintien des services essentiels était hors de question, puisqu'il affaiblirait notre rapport de force.

Et au sujet de la nouvelle loi sur les services essentiels qui s'en vient, vous avez dit qu'on s'attaquerait à cette loi en temps et lieu. Or, je pense qu'il sera trop tard et qu'encore une fois, c'est cette position qui affaiblira votre rapport de force, et placera la Fraternité sur la défensive. Je trouve dommage qu'on n'ait pas fait le bilan de notre grève de janvier.

Il est clair qu'un syndicat sain ne peut se permettre de défendre les intérêts de ses membres de façon corporatiste. Et ceci est encore plus nécessaire en temps de crise. Il faudra bien qu'on accepte de reconnaître qu'une grève totale touche d'abord et avant tout des salariés(es) qui ont en grande majorité de moins bonnes conditions de travail que nous, et qui ne sont pas syndiqués. Ce simple fait justifierait pour moi les services essentiels. En tant que syndiqués, nous avons une responsabilité sociale.

Mais bien plus, dans la conjoncture actuelle, les services essentiels me semblent une exigence politique. Le conflit entre la CTCUM et ses employés se règlera en faveur de ceux qui auront obtenu l'appui de la population. Il est nécessaire que nous nous serions les coudes et que nous jetions des ponts entre les travailleurs syndiqués et non syndiqués, chômeurs, assistés-sociaux, etc.

L'enjeu est de savoir qui saura prendre l'initiative et aller chercher les appuis politiques qui lui sont nécessaires: — Est-ce le gouvernement qui passera une loi spéciale, qui définira lui-même les services essentiels, qui aura l'appui de la population et qui sera ainsi justifié de faire respecter la loi par tous les moyens? — La Fraternité serait alors bien mal venue de combattre cette loi, au risque d'y perdre des plumes et... sa crédibilité.

— Ou si la Fraternité est prête à choisir librement de fournir les services essentiels, et en retour, demander à la population des gestes de solidarité. Par exemple, demander de boycotter les grands magasins du Centre-ville qui, eux, sont bien placés pour faire pression pour que le conflit se règle.

Je ne crois pas, comme des confrères le prétendent, que la population « se foute » de nous. La solidarité, ça va dans les deux sens. C'est dans la mesure où on ne « se foutera » pas du monde, que le monde « se foutera » pas

de nous. Et alors, toutes les victoires nous seront permises. Autant pour la Fraternité que pour la population.

Pierre Prud'homme
Changeur No. 22382

Montréal, 12 juin

■ Un article choquant

J'ai été choqué par l'article de Monique Nuytemans « Pourquoi pas l'Irlande du Nord », paru dans LE DEVOIR du vendredi 21 mai dernier. Même si l'agissait d'un article sous la rubrique Tourisme et qu'elle ne veut pas faire de politique, elle déploie malgré tout le fait « qu'un aussi joli pays soit à la merci de ce seul un pourcent de la population qui s'agite ». Comment explique-t-elle les quelque cent mille personnes présentes à l'enterrement de Bobby Sands? En fait les Loyalistes ont toujours considéré la population nationaliste (600,000 personnes) comme n'étant pas « fideles ».

Dans son article, Monique Nuytemans donne aussi l'impression que pour des raisons économiques, les habitants de l'Irlande du Nord veulent rester avec la Grande Bretagne. En fait, le niveau de vie est maintenant presque pareil entre le Nord et le Sud. Les loyalistes veulent être liés au Royaume Uni pour maintenir leur position privilégiée envers la population nationaliste. Si Monique Nuytemans était entrée dans les quartiers nationalistes ouvriers où le taux de chômage est trois ou quatre fois plus grand que dans les quartiers loyalistes, elle aurait rencontré plusieurs personnes pour qui la vie en Irlande du Nord n'est pas si belle et qui veulent bien leur pays uni!

Elle a « détesté être fouillée » par la police mais que pense-t-elle des nationalistes qui vivent chaque jour une occupation militaire par l'armée britannique, qui voient leurs enfants tués par des balles en plastique, qui voient leurs adolescents torturés et mis en prison par la Cour sans procès?

Je suggère à Monique Nuytemans d'aller en Pologne pour son prochain voyage, elle y verra sans doute un beau pays même si y a là aussi quelques personnes qui s'agitent.

Kevin CALLAGHAN

Montréal, 28 mai

■ L'heure à l'action... d'écouter

(Réplique à Bruno Lesourd, "A quand la dignité sociale?")

Dans votre réponse à M. Tasso, vous répétez que l'heure est à l'action, pas à l'écouter. Hé bien, à mon avis, l'écouter est justement l'action à entreprendre! Usant de votre esprit synthétique pour appuyer vos déclarations, non seulement faites-vous preuve de prouesses démagogiques, mais surtout, vous mêlez les cartes du jeu, celui-même de l'écouter.

Soyez honnête M. Lesourd et avouez que l'on n'écoute pas si bien que ça, que les patrons arrivent difficilement à entendre tout — et ce n'est qu'entendre! — et que les fonctionnaires ont l'habitude des chômeurs qui gémissent, transmetteurs qu'ils sont de la nouvelle idéologie « c'est dans l'ordinateur; on peut pas rien faire ».

Non M. Lesourd, on n'écoute pas autant que vous le dites parce que justement, on ne sait pas écouter! Et mal écouter ne mène pas à meilleure destination que de ne pas le faire. Oui, l'heure est à l'action d'écouter! Et je ne pense pas que l'on puisse — même à six millions! — s'être trop parlé et de ce fait, s'être nécessairement vraiment compris. Déjà, des milliers de bras engourdis bougent et d'autres, non moins engourdis par le Système, ont aussi envie de bouger. Et nul n'est besoin d'être sourd pour prendre conscience que des réunions aux réalisations et que des négociations aux satisfactions, il y a un grand divice; le « mal-écouter ».

M. Lesourd, on ne saluez-vous pas cette tradition admise de la « mal-écouter » que l'on traîne avec soi sur sa route, sans trop s'en soucier? Et ne savez-vous pas que l'écouter véritable ne peut être que politiquement désintéressée pour qu'elle puisse servir à la nature, entre autres aspects, humaine? Bien que nous, hommes et femmes, ayons inventé la machine-à-tout-gober pour notre mieux-être, il n'est pas dit que celle-ci ne réussira pas à nous anéantir et que nous ne ferons pas prendre à notre propre jeu... peut-être trop ding! ding! Et si l'on nous faut réapprendre à écouter, n'est-il pas bon de le dire tout de suite avant de perdre tous nos sens?

Kamil LE BLANC
chômeur

Montréal, 14 juin

BIBLIOTHÈQUE

L'automobiliste civilisé

Les automobilistes québécois ont la peu enviable réputation de *cow-boys* du volant. Ils ont fait le plein des records que les autres provinces n'ont aucune envie d'abaisser.

Or, il semble que nos conducteurs et chauffeurs soient sur la bonne voie pour effectuer un virage, selon qu'il est dit dans les statistiques compilées par la Sécurité du Québec. Un exemple: le nombre des accidents routiers a connu une diminution de l'ordre de 24% en avril 1982 par rapport à l'année précédente ce même mois.

Notre inconduite au volant aurait, selon les chercheurs de prétextes, une explication de caractère bio-raciste. C'est-à-dire que notre indiscipline serait imputable à notre tempérament latin.

Même si notre « latinitude » a perdu des plumes par poignées depuis trois siècles, en raison du climat rigoureux qui, biologiquement, a refroidi notre exubérance et nos ardeurs de comportement, du fait aussi de notre immersion de plus en plus enveloppante dans la mer anglosaxonne, il appert qu'aucun espoir, un jour prochain et même

lointain, ne peut être entrepris de trouver un dissolvant assez puissant pour réduire à néant la tare indélébile de notre idiosyncrasie latine.

C'est du moins l'opinion qui prévaut, et dont nous devons nous réjouir, puisqu'elle prouverait de manière absolue, que, quoiqu'il arrive, nous sommes massimilables.

Que notre « latinitude » soit indécrottable, il n'en reste pas moins que nous ne pouvons lui imputer notre auto-indiscipline, dans tous les cas. En effet, s'il y a régression des accidents de voitures au Québec, deux facteurs nouveaux ont joué dans ce sens: la conjoncture économique, et, plus spécialement, l'entrée en vigueur... des nouvelles dispositions du nouveau code de sécurité routière.

Ces dispositions comportent des méthodes incitatives, soit l'éducation et des mesures répressives: les sanctions légales, devant pareille législation, il n'y a pas un barbare qui ne voudrait être policé.

Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois: \$55.00; trois mois: \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 644-3361 (lignes groupées).

Les services essentiels

Le projet de loi 72 devrait être réécrit

par
Le Conseil du patronat

Le Conseil du patronat a fait tenir aux membres de l'Assemblée nationale une lettre les invitant à rejeter le projet de loi 72 et à voter un autre régime des «services essentiels». Des notes critiques accompagnaient cette lettre; en voici les principaux extraits.

Le projet de loi 72 sur le maintien de certains services essentiels en cas de grève abolirait l'article 111 du Code du travail qui donne au gouvernement un pouvoir général d'intervention s'il juge qu'une grève en cours ou annoncée met en danger: 1) la santé, 2) la sécurité publique ou 3) l'éducation d'un groupe d'élèves. (...)

Le projet de loi ne remplacerait pas le pouvoir général d'intervention dans l'ensemble des services publics par un nouveau pouvoir de même niveau, mais prévoirait seulement certains cas particuliers d'intervention. Et parmi les critères qui justifieraient l'intervention, il n'en retiendrait que deux: santé et sécurité publique. La référence à l'idée d'éducation est disparue.

Les cas prévus par le projet de loi ne couvrant pas l'ensemble des services publics dont la paralysie mettrait en danger la santé ou la sécurité publique, encore moins l'éducation d'un groupe d'élèves ou un minimum de bien-être pour un groupe de citoyens. De plus, les cas prévus sont décrits dans un style de moins en moins compréhensible, qui semble s'adresser seulement à un petit groupe d'initiés.

Ainsi, le projet de loi définit les «services publics» sans y inclure les services de santé, les services sociaux, la fonction publique ou les organismes d'État dont le personnel est intégré à la fonction publique. Il définit à part «les secteurs public et parapublic», qui incluent les services de santé et la fonction publique. On trouve les écoles et les collèges dans les

deux définitions. Le projet de loi stipule que le mot «établissement» s'applique seulement à des établissements dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ce langage ne correspond pas à l'usage, n'est pas cohérent avec les autres lois et ne donne pas une vue précise des choses.

Le législateur doit d'abord donner une définition compréhensible et extensive de «service public» en général. La loi pourra ensuite spécifier certaines règles à propos des services gouvernementaux (ou paragouvernementaux, si ce néologisme a un sens) et préciser, au besoin, que certains services gouvernementaux ne sont pas des services publics au sens de la loi. La loi doit cependant laisser la possibilité que les règles à propos des services essentiels s'appliquent, suivant l'interprétation des événements, même dans un service public que la loi, dans l'état présent des choses, ne peut désigner de façon spécifique.

Le législateur ne peut faire la liste exhaustive des «services essentiels»; il doit cependant définir de façon plus satisfaisante les critères à partir desquels le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire devront appliquer la notion de service essentiel. Selon le projet actuel, on peut croire que l'entretien des routes en hiver par la voirie provinciale ne serait pas un «service public» aux fins de l'application des règles à propos des services essentiels, même s'il arrivait qu'une grève empêche le transport d'un grand malade vers l'hôpital qui peut lui sauver la vie (...)

Le «Conseil des services essentiels» sera un organisme non seulement inutile, mais même nuisible puisque les seuls effets qu'on peut en espérer seront l'augmentation des procédures et une plus grande dispersion des responsabilités. Ce conseil est la réplique parfaite — permanente en plus — du «Conseil sur le maintien des services essentiels», créé pour la période des négociations de 1979-80, et dont l'inutilité a été une évidence pour tout observateur qui n'avait pas intérêt à embellir la réalité. (...)

Si ce rappel n'est pas suffisant, on doit prendre en considération la nature et les pouvoirs du Conseil. Mise à part toute phraséologie juridique, le Conseil n'est rien d'autre qu'un «comité de conseil-

lers» auprès du ministre, qui n'a aucun autre pouvoir que ceux d'un comité consultatif. Il peut aider ou conseiller les parties en vue de la préparation ou de la correction d'une liste de services à maintenir en cas de grève, mais les parties peuvent ou ne pas tenir compte de son aide ou de ses conseils. De même, le ministre peut donner ou ne pas donner suite à ses avis.

Si le résultat recherché vaut de l'être, on pourrait l'obtenir de façon plus simple, plus directe et probablement plus efficace sans créer un nouvel organisme. Il suffirait que la loi, au lieu de dire: «transmettre tel document au Conseil», dise: «transmettre tel document au ministre». Les services du ministère traiteraient ces documents en vue de donner un avis au ministre, qui lui-même, le cas échéant, proposerait une action au Conseil des ministres. On aurait tout simplement évité un détour, des procédures et des retards inutiles. (...)

Le projet de loi parle de la consultation des parties et de la consultation de certains organismes gouvernementaux avant la nomination des membres du Conseil. Dans les faits, compte tenu de l'expérience vécue, deux membres seront certainement désignés par les centrales syndicales; ces deux délégués syndicaux seront solidaires des positions des centrales. Les autres membres seront désignés par le gouvernement de façon à former un groupe hétérogène qui aurait l'air de représenter les intérêts de tout le monde, mais les personnes en cause ne représenteraient en fait qu'elles-mêmes.

Le critère dans le choix des membres de ce genre de conseil ne peut pas être leur qualité de représentant d'un groupe particulier, mais seulement leur compétence, leur expérience et leur autorité personnelles. Puisqu'ils forment un comité de conseillers auprès du ministre, il n'y a aucune raison qu'ils ne soient pas nommés par le ministre, un ministre ayant à choisir lui-même ses conseillers et les conseillers étant inutiles s'ils n'ont pas la confiance du ministre.

Dans le cas des établissements au sens de Loi sur les services de santé et les services sociaux, le projet de loi imposerait les règles sur la définition et le maintien de certains services en cas de grève. Cela signifie deux choses: premièrement,

l'obligation pour les parties, si elles s'entendent, ou pour le syndicat seul, dans les autres cas, de transmettre au Conseil, dans les délais prévus, la description des services qui doivent être maintenus en temps de grève; deuxièmement, le pouvoir pour le gouvernement d'interdire une grève ou d'y mettre fin s'il juge que les services à maintenir ou rendus sont insuffisants.

Dans ce cas, le projet de loi fixerait une échéance pour la transmission de la liste des services à maintenir, à savoir 90 jours avant l'expiration de la convention collective. Par contre, il ne fixe aucun délai au Conseil pour faire ses commentaires aux parties ou pour donner son avis au ministre ou pour informer le public. Que la liste des services à maintenir soit jugée suffisante ou pas par le Conseil, cela n'a aucune influence sur l'exercice du droit de grève. Le seul effet concret de la procédure en cause est de donner le pouvoir au gouvernement d'interdire ou de mettre fin à une grève, suivant son propre jugement.

Rien n'oblige les parties ou le syndicat à tenir compte de l'opinion du Conseil dans leur décision; rien n'oblige le gouvernement à tenir compte des avis du Conseil pour interdire ou ne pas interdire une grève.

L'inutilité du Conseil est apparente. Par contre, il n'est pas indifférent, dans le cadre du projet de loi 72, qu'un établissement soit obligé de soumettre une liste de services à maintenir en cas de grève, puisque le pouvoir que le gouvernement se réserve d'interdire une grève par décret n'existe que dans le cas où le projet de loi fait obligation aux parents ou au syndicat de transmettre une liste au Conseil.

En somme, les procédures dans lesquelles apparaît le Conseil sont obligatoires en tant que procédures, mais elles sont vides. Les parties doivent négocier pour établir la liste à transmettre au Conseil; si les négociations échouent, une liste est transmise quand même. Le Conseil doit déterminer si la liste est suffisante, mais les délais ne sont pas reportés et le droit de grève n'en est pas affecté si la liste est jugée insuffisante. Le gouvernement doit recevoir les avis du Conseil, mais il n'est pas obligé d'en tenir compte. Il reste une chose dans les établisse-

ments où s'appliquent les règles sur le maintien de certains services en cas de grève: le pouvoir du gouvernement d'interdire ou de mettre fin à une grève par décret, s'il juge que la santé ou la sécurité publique est menacée. On aurait obtenu le même résultat si le projet de loi avait tout simplement donné le pouvoir au gouvernement d'interdire ou de mettre fin à une grève dans un établissement pour les raisons dites. On aurait simplement l'actuel article III, en remplaçant la demande d'injonction par le décret!

A quoi serviraient ces procédures vides sinon à rendre encore plus lourds et plus coûteux les mécanismes de négociation dans le secteur public et à rendre encore plus difficile la perception, par l'opinion publique, des vraies responsabilités et des vrais enjeux?

En dehors du domaine de la santé et des services sociaux, l'application des règles sur le maintien de certains services en cas de grève est laissée à la discrétion du gouvernement. Cependant, cette discrétion s'exercerait dans des limites étroites: premièrement, elle est limitée par le critère «danger pour la santé et la sécurité publique»; deuxièmement, elle est limitée dans le temps, la décision devant être prise nécessairement au plus tard 15 jours avant le moment où le droit de grève est acquis dans l'entreprise ou l'organisme en cause.

La décision de soumettre un service public aux règles sur les services à maintenir en cas de grève s'exprime dans un décret de l'exécutif. Le service public désigné par décret est alors tenu de suivre une procédure comparable à celle des établissements dans le domaine de la santé et des services sociaux, à la seule exception notable qu'il n'y a pas d'échéance pour la transmission au Conseil de la liste des services à maintenir.

Une grève ne peut pas avoir lieu avant que la liste soit transmise au Conseil, mais rien n'indique qu'il doive y avoir un certain laps de temps entre la transmission de la liste et le moment de la grève.

Cela est d'ailleurs sans importance; cela ajoute seulement, à l'inutilité des procédures, l'irréalisme administratif. Ce qui reste de concret de cette procédure plus ou moins expéditive, c'est qu'elle aboutit au pouvoir gouvernemental d'interdire ou de mettre fin à une grève par décret. C'est, pour les services publics désignés par décret, si on oublie les procédures vides, l'actuel article 111 dans lequel la demande d'injonction est remplacée par le décret. Mais le gouvernement devra avoir prévu la chose au moins 15 jours avant le moment où une grève est possible selon la loi. La loi serait donc inapplicable si les dangers ne se révélèrent que par les événements ou si les dangers n'étaient pas liés dès l'origine à l'idée de santé et de sécurité publique.

Comme dans le domaine de la santé et des services publics, les procédures prévues sont inutiles et inefficaces. En plus, la notion de «service public» est équivoque. La loi laisserait un pouvoir discrétionnaire au gouvernement là où il appartiendrait au pouvoir judiciaire d'interpréter un texte suffisamment exhaustif. Enfin, la loi ne sera d'aucune utilité dans les domaines où les changements sociaux créeront des situations mettant en cause des services essentiels de façon différente que par le passé.

Dans le cas des «services publics» non désignés pour fins d'application des règles sur le maintien de certains services, le projet de loi impose de donner un avis de sept jours avant de déclencher une grève, le moment de la grève étant soumis par ailleurs aux autres règles du Code. Cela est vrai non seulement pour ce que la loi appelle les «services publics», mais aussi pour ce qu'elle appelle les «secteurs public et parapublic» autres que les «établissements» (santé et services sociaux).

Dans le cas des services publics non désignés et des services gouvernementaux ou paragouvernementaux en dehors du domaine de la santé et des services sociaux, la seule restriction à l'usage de la grève est l'avis de sept jours (dont l'utilité est annulée par la multiplication des avis). Les règles nouvelles sur le maintien de certains services ne s'appliquent pas. D'autre part, l'article 111 étant abrogé, le gouvernement ne peut pas intervenir en demandant une injonction, même s'il juge que la santé, la sécurité publique ou l'éducation d'un groupe d'élèves est en danger. Le seul moyen d'intervention resterait alors une loi spéciale.

Les services publics non désignés lors d'un premier conflit pourraient le devenir par la suite. Au contraire, les services gouvernementaux en dehors du domaine de la santé et des services sociaux ne sont pas désignables, puisque la section du projet de loi qui porte sur «les secteurs public et parapublic» ne contient pas l'équivalent de l'article 111.0.17 qui s'applique aux «services publics»: pouvoir du gouvernement de décréter qu'un organisme est soumis aux règles sur le maintien de certains services en cas de grève.

Le projet de loi 72 ne prévoit donc rien dans le cas, par exemple, des syndicats de la voirie provinciale refusant de faire l'entretien des routes en hiver (la loi pourrait s'appliquer dans le cas de la voirie municipale; où est la logique?). Les écoles, les collèges et les universités sont dans la liste des services publics qui pourraient être «désignés», mais le seul critère de désignation étant la «santé et la sécurité publique» et la référence à «l'éducation» ayant été enlevée de la loi, on ne voit pas comment la loi pourrait s'appliquer dans ces cas (...)

À quand un système de jours-amende?

par
Jean-Claude Bernheim

L'auteur est coordonnateur de l'Office des droits des détenus de la Ligue des droits et libertés.

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a déposé un projet de loi visant à éliminer «considérablement» l'incarcération pour défaut de paiement d'amende.

Il a déclaré que «les mesures qui le proposent visent à humaniser le système de recouvrement des amendes». Mais dans les faits qu'en sera-t-il?

Dans une étude approfondie intitulée *Prisons de Québec: prisons des pauvres*, Mme Tina Hatten a démontré que 43% des admissions des personnes in-

carcérées dans une prison provinciale, par suite d'une condamnation, le sont pour non-paiement d'amende et que seulement 2% de celles-ci refusent de payer l'amende, soit 380 personnes. Les 98% qui restent sont financièrement incapables de payer l'amende imposée parce que trop pauvres. En 1978, cet état de fait concernait quelque 7.500 personnes. Malheureusement, en ce qui concerne les années subséquentes, les rapports annuels du ministère de la Justice n'ont pas publié de chiffre à ce sujet.

Dans son état actuel, le projet de loi, s'il était adopté, ne changerait pas grand-chose à la situation sinon que les plus pauvres de notre société se verraient «saisir leurs meubles ou salaire».

Dans sa thèse, Tina Hatten a étudié la situation des clochards en contact avec le système pénal. Pour l'année 1979, elle a constaté que 307 de ceux qui étaient traduits devant un juge étaient condamnés à une amende. Qu'advient-il de ces per-

sonnes?

Il est évident que le nouveau système n'humanisera pas la situation. Au contraire, elle sera catastrophique pour les plus démunis puisqu'elle les mettra dans une situation financière encore plus précaire pour ceux qui ont quelques meubles: pour les autres; la prison sera encore leur lot.

Pour ce qui est de l'emploi des travaux communautaires, ils sont censés être une alternative à l'amende. On voit là comment sous un aspect «réformiste» le gouvernement récupère une mesure sociale censée diminuer la population carcérale. D'ailleurs quel est le rôle fondamental des travaux communautaires? Ne serait-il pas de mettre en place un mode de contrôle social administré par les citoyens? En d'autres mots, ne vise-t-on pas à faire de chaque citoyen un bon gardien de prison?

Si le gouvernement, dont trois ministres sont criminologues, MM. Guy Tar-

dif, Michel Clair et Réné Fréchette, veut vraiment rendre plus juste notre société, il doit modifier radicalement la situation et instaurer un système civilisé.

Dans cette perspective, l'Office des droits des détenus de la Ligue des droits et libertés propose l'instauration du système de jours-amende. Dans ce système le contrevenant ne fait plus de prison, mais se voit imposer une amende dont le montant varie suivant ses revenus et la gravité de l'infraction.

La notion de jour-amende n'est pas nouvelle car déjà dans le code rural français de 1791 et dans le code des délits et des peines de 1795 elle était inscrite et appliquée. Au cours du 19^e siècle, dans les diverses propositions avancées, il y avait unanimité sur la nécessité pour le juge de tenir compte, en fixant le montant d'une amende, de la situation personnelle et financière du condamné.

D'une manière générale, l'amende prononcée contre les pauvres était et est gé-

néralement trop élevée et contre les fortunés trop basse; ainsi elle était et est devenue une «peine sociale».

Le système des jours-amende a été introduit en Finlande en 1921, en Suède en 1931 et au Danemark en 1939 ainsi qu'en 1975 en République fédérale d'Allemagne, en Autriche et en Hongrie en 1979 (premier pays socialiste à avoir adopté ce système). On le trouve d'ailleurs aussi dans certains codes ou projets en Amérique Latine. Au Pérou (1924), au Mexique (de 1979 à 1931) et à Cuba (1936), au Costa Rica (1971), en Bolivie (1973), à El Salvador (1973), le système est dans le code, par conséquent en application.

À la fin d'une recherche comparative sur l'amende en droit allemand et étranger, il a été constaté que le système de jours-amende est, dans sa conception théorique, nettement supérieur au système classique. Aussi la longue pratique en Suède et en Finlande et les expériences récentes en Autriche et en Allemagne

font preuve du bon fonctionnement du système de jours-amende.

Le système de jours-amende est appliqué tant pour les questions criminelles que pour les autres types d'infraction.

La conception moderne de l'amende est celle d'une «sanction autonome», c'est-à-dire une alternative à l'emprisonnement et non une contrepartie.

En République fédérale d'Allemagne, certaines pratiques se sont développées se traduisant par les condamnations suivantes:

- ivresse au volant: 20 à 40 jours-amende;
- blessure par imprudence: 12 à 15 jours-amende;
- homicide par imprudence: 80 à 100 jours-amende;
- paiement de l'amende en une seule fois est exclu.

Le jour-amende correspond plus ou moins à l'équivalent du revenu moyen du condamné pour une journée, en République fédérale d'Allemagne.

C'est en 1932 que la Suède adopta un système de jours-amendes dont le but avoué était d'annihiler les disparités entre riches et pauvres résultant de l'imposition de sanctions pécuniaires pour réprimer les offenses criminelles. Aujourd'hui, il semblerait que ce système soit pleinement accepté tant par l'administration judiciaire que par le grand public. Le Danemark et la Finlande auraient, eux aussi, adopté un système se rapprochant du modèle suédois. Le mécanisme d'application du système suédois est assez simple. Le calcul de l'amende est effectué en multipliant un chiffre (de 1 à 120 ou de 1 à 180 pour les offenses multiples) reflétant la gravité de l'offense, par une somme d'argent (de 2 couronnes à 500 couronnes) représentant un jour-amende, déterminé suivant la capacité de payer du contrevenant. La détermination de ces deux facteurs — gravité de l'offense et ressources du contrevenant — se fait indépendamment l'une de l'autre; le nombre de jours-amendes ainsi que la valeur de chacun sont révélés lors du procès.

Il est possible de réaliser des mesures plus justes et plus équitables tant pour les individus que pour la collectivité et ce, à partir d'une structure plus humaine et plus souple qui se situe à l'extérieur du système de répression.

Afin que toute cette question ait le temps d'être bien étudiée et les propositions plus élaborées, l'Office des droits des détenus répète sa demande au ministre de la Justice, de convoquer une commission parlementaire sur cette question.

Parlez les premiers, Messieurs les Anglais

par
Jacques-A. Choinière

L'auteur est professeur à l'Université Laval.

Manitoba refusait des écoles françaises à sa majorité francophone? Que faisait M. Scowen et la minorité anglophone privilégiée du Québec alors que les Franco-Ontariens luttaient pour avoir des écoles et étaient traités avec mépris par la majorité anglo-ontarienne et ce, même tout récemment?

Si à ces occasions M. Scowen a pris la défense des francophones, j'aimerais bien le savoir. S'il a été silencieux et vient juste de se réveiller au moment où il croit ses droits menacés, il est très mal placé pour reprocher à la population francophone du Québec d'être silencieuse à son tour.

Selon M. Scowen: «L'un des éléments essentiels du projet gouvernemental est l'affaiblissement et l'éventuelle disparition de la communauté anglophone en tant que groupe linguistique distinct».

Le Québec a toujours été dix fois plus généreux et respectueux envers sa majorité que ne l'ont été toutes les autres provinces. Quelle minorité francophone possède en effet ses écoles, ses commissions scolaires, ses stations de radio et de télévision, ses juges, etc.?

Par contre, les francophones hors-Québec ont vu de tout temps leurs droits niés et bafoués dans toutes les provinces

avec le résultat que plus de 50% d'entre eux ont fini par être assimilés: ça, c'est la triste réalité!

Le Québec est prêt à continuer à être généreux pour sa population anglophone mais pourvu que les autres provinces se mettent à table et acceptent des politiques de réciprocité pour leurs minorités francophones.

M. Scowen ajoute ensuite: «En outre, le gouvernement n'a cessé de répéter que les Anglais du Québec constituent la communauté linguistique la mieux traitée du Canada. C'est faux. Le Québec est le seul gouvernement du Canada à avoir actuellement en vigueur une législation qui a pour but avoué de limiter le développement d'une de ses minorités».

C'est M. Scowen qui se trompe et qui trompe le public: les anglo-québécois ont toujours été et continuent d'être des privilégiés si on compare leurs droits à ceux des francophones hors-Québec et il faut être aveugle pour ne pas s'en rendre compte.

La nation franco-québécoise qu'on a voulu noyer par une immigration anglophone massive désire tout simplement se protéger contre un danger réel pour son avenir et son identité.

Tout le long de son article, M. Scowen se demande: «Pourquoi la population

francophone (du Québec) garde-t-elle le silence?»

Je vois, pour ma part, au moins six raisons qui expliquent ce silence: D'abord, la population francophone du Québec trouve son gouvernement actuel très modéré et très respectueux des droits des anglo-québécois.

La population francophone du Québec considère que le gouvernement et son chef, M. René Lévesque, sont les plus en mesure de bien défendre les intérêts des francophones tant au Québec que hors Québec.

La population francophone du Québec veut conserver l'équilibre actuel et n'est pas intéressée à devenir de moins en moins majoritaire au Québec.

La population francophone du Québec a conscience de faire plus pour sa minorité anglophone que ce que toutes les populations anglophones des autres provinces font pour leurs minorités francophones.

La population francophone du Québec est écoeurée de la façon dont les francophones hors-Québec ont été traités dans le passé et continuent de l'être.

La population francophone du Québec est d'accord avec la politique de réciprocité que son gouvernement a offerte aux

autres provinces et que celles-ci ont refusé.

Voilà, M. Scowen, pourquoi le peuple francophone du Québec se montre silencieux: il est satisfait, il est d'accord avec son gouvernement.

Enfin, M. Scowen rappelle la création récente du regroupement «Alliance Québec» en qui il met beaucoup d'espoir.


Si ce regroupement d'apparence modérée veut mériter le respect et l'attention de la population francophone du Québec, il devra remplir les trois conditions suivantes:

Il devra se contenter de revendiquer pour les Anglo-Québécois uniquement la parité des droits dont jouissent les francophones hors-Québec (le temps des privilèges et du «deux poids, deux mesures» est terminé).


Il devra faire des pressions auprès des citoyens et gouvernements des autres provinces pour que les droits de leurs minorités francophones soient pleinement reconnus et respectés.

Il devra approuver et promouvoir la politique de réciprocité proposée par le gouvernement du Québec.

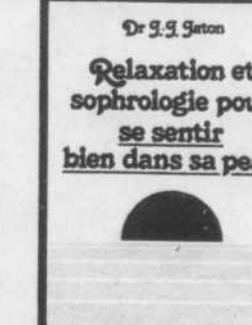
Le peuple canadien-français n'a pas de leçon de démocratie à recevoir du peuple canadien-anglais. C'est au tour de ce dernier à montrer sa bonne volonté.



DÉCOUVREZ ET MAÎTRISEZ LE SCRABBLE
318 pages
19,95 \$



VOTRE CHIEN EST INTELLIGENT!
120 pages — 13,50 \$




RELAXATION ET SOPHROLOGIE POUR SE SENTIR BIEN DANS SA PEAU
90 pages — 13,50 \$


DES IDÉES DE LECTURE

éditions hurtubise hmh Ltée


7360 Boul. Newman
Ville LaSalle, Qc H8N 1X2
(514) 364-0323



JOGGING = SANTÉ
160 pages
16,50 \$



COMMENT VOUS ALIMENTER SAINEMENT...
114 pages
13,50 \$



LA CHIROPRACTIE, CLEF DE VOTRE SANTÉ
80 pages — 13,50 \$



◆ Québec

d'urgence est plutôt restreint. Les rendez-vous dans les cabinets de médecins avaient été annulés et la présence des spécialistes dans les hôpitaux...

Dans la plupart des centres hospitaliers, des médecins sont disponibles pour prêter main forte à leurs confrères...

Les soins essentiels sont assurés dans les centres d'accueil pour personnes âgées et les établissements de malades chroniques...

Si cette première journée de débrayage s'est déroulée sans encombre, la situation pourrait prendre une toute autre tournure si la grève devait se prolonger...

Malgré la grève de ses 5.500 membres, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) n'en poursuit pas moins son effort pour en venir à un règlement...

Le délit de fraude envers le gouvernement entraîne une peine maximale de cinq années de prison. Tous les faits qui ont donné lieu à ces accusations portées contre l'ex-haut fonctionnaire du gouvernement de M. Bourassa...

Le premier ministre a fait état des sérieux problèmes occasionnés par la pénurie des médecins en régions éloignées. Il ne partage pas les opinions voulant que l'on veuille exploiter les médecins oeuvrant en milieu urbain...

De son côté, M. Pierre-Marc Johnson a confirmé hier à l'Assemblée nationale que les négociations se poursuivent toujours avec les omnipraticiens et les spécialistes...

Le ministre des Affaires sociales a rappelé que les médecins ne sont pas régis par le Code du travail et qu'ils n'ont pas intrinsèquement le droit de grève pas plus qu'une loi leur interdit spécifiquement...

établissements le maillon sans lequel il n'y a pas de services médicaux. En ce sens, on ne saurait parler de services essentiels dans le cas des médecins.

M. Johnson a ajouté que les décisions qui sont prises quotidiennement par les médecins doivent l'être en fonction des obligations qu'ils ont et du serment qu'ils ont prêté, de même que du Code de déontologie de leur corporation professionnelle.

M. Johnson répondait à des questions posées par Mme Thérèse Lavoie-Roux, député de l'Acadie et critique du Parti libéral en matière d'affaires sociales...

Dans une lettre datée du 15 juin qu'il a fait parvenir au Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec...

«Avant de cesser de traiter un patient, le médecin doit s'assurer que celui-ci peut continuer à obtenir les soins requis et y contribuer dans la mesure nécessaire».

«Le médecin doit faire preuve à l'égard de son patient d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables».

«L'Union soviétique ne couvre que les blessures corporelles subies dans un accident d'automobile. Au cours de l'exercice, la Régie a reçu un peu plus de 30.000 demandes d'indemnités et déboursé \$114 millions pour les victimes d'accidents survenus depuis quatre ans».

Les revenus nets de l'exercice sont de \$470,1 millions et proviennent: de l'immatriculation, \$257,5 millions; des revenus de placement, \$129,8 millions; des permis de conduire, \$61,6 millions; et de la taxe sur les carburants, \$21,9 millions.

Le nombre de détenteurs de permis de conduire est de 3,4 millions.

Le nouveau bilan officiel de l'offensive israélienne au Liban s'établit à 214 morts, 23 disparus, 1.114 blessés et un prisonnier...

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

ment politique. En contrepartie, Israël relâcherait son étai autour des positions palestiniennes.

A Beyrouth, le président du Mouvement national (gauche libanaise) et chef de la communauté druze, M. Walid Joumblatt, s'est entretenu hier après-midi avec le président Sarkis. M. Joumblatt qui refusait jusqu'alors de participer au «comité de Salut national» aurait nuancé sa position.

Du côté syrien, les autorités auraient rejeté une demande du président libanais de retirer la Force arabe de dissuasion (FAD) de Beyrouth et de ses environs.

Sur le plan international, l'Union soviétique et la Libye ont commencé à livrer des armes et des munitions à la Syrie pour remplacer celles détruites par les Israéliens, a-t-on appris de source proche du Pentagone.

Les avions de transport soviétiques du type TU-22 et des avions de transport libyens se posent régulièrement à l'aéroport de Damas depuis le début de la semaine pour y déposer du matériel militaire, a-t-on précisé de même source.

Il est probable, indique-t-on de source américaine, que les Soviétiques ont décidé de livrer à la Syrie de nouvelles batteries de missiles mobiles sol-air SAM-6 pour remplacer celles que l'aviation israélienne a détruites dans la vallée de la Bekaa, au Liban.

Des informations dignes de foi font également état de la présence à Damas du général soviétique Yevgeny Yourasov, commandant en chef adjoint de la défense aérienne soviétique, qui serait chargé d'évaluer les besoins de l'armée syrienne et d'étudier la façon dont les Israéliens ont réussi à anéantir les batteries de SAM-6 que la Syrie avait déployées près de la vallée de la Bekaa en avril 1981.

Les services de renseignements américains s'attendent également à ce que l'URSS renforce sa flotte en Méditerranée pour manifester plus concrètement sa solidarité avec les pays arabes.

Il faut deux jours à des navires soviétiques venant de la mer Noire pour rejoindre les côtes du Proche-Orient. Une trentaine de navires soviétiques, dont le porte-hélicoptères Leningrad, se trouvent déjà en Méditerranée.

Plusieurs navires soviétiques sont en opération à proximité du port syrien de Tartous, indique-t-on de source américaine.

Les États-Unis maintiennent de leur côté une importante présence navale en Méditerranée où les deux porte-avions Independence et Forrestal viendront rejoindre en fin de semaine les deux qui s'y trouvent déjà, le Kennedy et le Eisenhower.

Le nouveau bilan officiel de l'offensive israélienne au Liban s'établit à 214 morts, 23 disparus, 1.114 blessés et un prisonnier...

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le porte-parole du Foreign Office, a déclaré: le gouvernement britannique attend toujours une réponse à sa demande en vue d'un arrêt des hostilités, et jusqu'à ce qu'elle nous parvienne, nous n'avons pas de commentaires à faire.

A Whitehall, un haut fonctionnaire a considéré pour sa part qu'il fallait attendre de voir si le successeur du général Galtieri est «aussi sanguinaire» que son prédécesseur.

Mais le sentiment qui prévalait hier soir au ministre des Affaires étrangères était l'espoir d'un règlement rapide de la question des prisonniers.

De source diplomatique sud-américaine dans la capitale britannique, on estimait hier soir que ce changement de président allait «tout améliorer» y compris les relations de l'Argentine avec la Grande-Bretagne.

Par ailleurs, Port-Stanley a été le théâtre hier matin d'incidents provoqués par des milliers de prisonniers argentins qui se sont répandus dans la ville dans un état complet d'effolement.

Selon un journaliste de l'agence Press Association, ces prisonniers qui devaient être rapatriés à bord du paquebot britannique Canberra ont mis le feu dans deux immeubles de la ville. Les forces britanniques ont envoyé des renforts pour rétablir le calme.

Mais hier, à l'aube, Port-Stanley présentait une image de dévastation: on pouvait voir dans les rues des paquets militaires inondés et des milliers de couvertures floter dans les flaques d'eau, à côté de reliefs de nourriture.

Ces incidents, selon Press Association, se sont produits après que les officiers argentins eurent laissé leurs soldats se rendre seuls de l'aéroport de Port-Stanley jusqu'au port. Les soldats argentins se sont affolés à la suite d'un rumeur selon laquelle le Canberra allait partir sans eux.

Peu avant que ces faits soient connus, l'Argentine avait accusé de chantage la Grande-Bretagne, qui, selon Buenos Aires, utilise les prisonniers argentins pour obtenir une décision définitive sur le conflit militaire.

De son côté, Mme Margaret Thatcher avait annoncé qu'un premier groupe de 5.000 prisonniers argentins embarquerait hier soir à bord du Canberra, bien que Buenos Aires n'ait pas encore accédé à la demande britannique d'un sauf-conduit qui permettrait au navire de ramener les prisonniers dans un port argentin.

Les autorités argentines insistent pour qu'ils soient ramenés à Montevideo, a précisé Mme Thatcher.

Le Foreign Office avait annoncé peu auparavant que l'Argentine ne souhaitait pas que ses prisonniers — plusieurs milliers d'hommes au moins — soient rapatriés directement en Argentine.

Le porte-parole du Foreign Office a rappelé que la Grande-Bretagne posait comme condition préalable au rapatriement final de tous les prisonniers une confirmation «autorisée» de l'Argentine à la cessation des hostilités.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

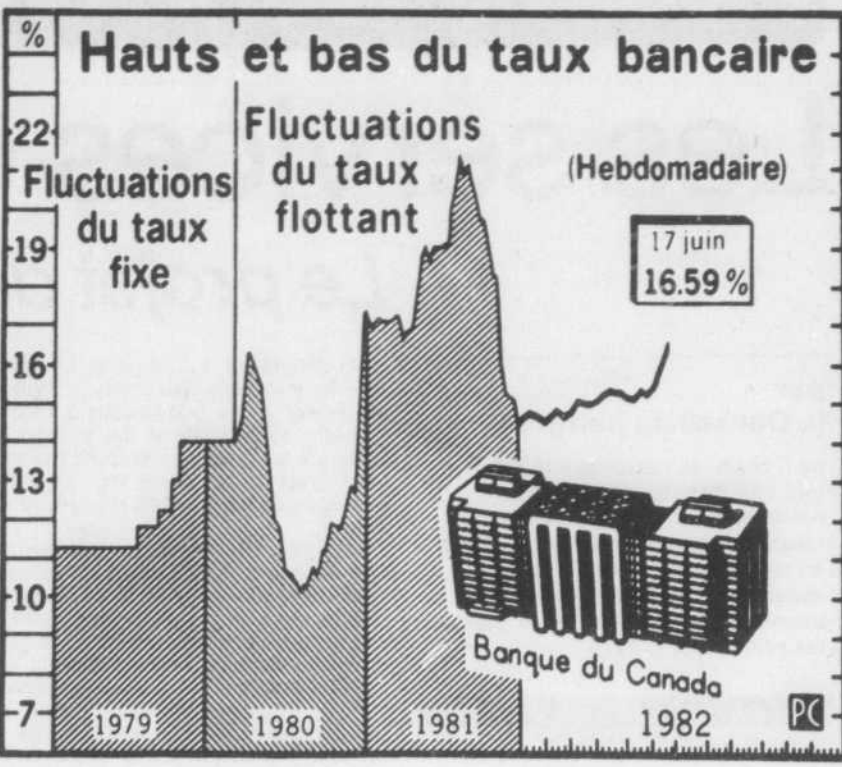
L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.

Le porte-parole a reconnu que l'incertitude régnait quant à leur nombre exact: 15.000 selon le général Menendez, chef des forces argentines aux Malouines, environ 8.000 seulement selon d'autres officiers argentins sur l'archipel.

L'amiral Sandy Woodward, commandant de la force d'intervention britannique avait déclaré mercredi que l'alimentation et l'hébergement des prisonniers posent des problèmes considérables et que des centaines d'entre eux pourraient mourir de faim et de froid s'ils n'étaient pas évacués rapidement.



routh, que les Israéliens procèdent au transfert des prisonniers à l'aide de nacelles accrochées aux hélicoptères. Ils mettraient dans des filets des «paquets» de suspects, palestiniens ou libanais, que les appareils soulevaient ensuite pour les emmener «vers le sud».

◆ Régie

lions, en plus de la réserve actuarielle de \$992 millions que la Régie détient pour faire face à ses obligations. L'actif de la régie est de \$1,4 milliard.

Le régime étatique ne couvre que les blessures corporelles subies dans un accident d'automobile. Au cours de l'exercice, la Régie a reçu un peu plus de 30.000 demandes d'indemnités et déboursé \$114 millions pour les victimes d'accidents survenus depuis quatre ans.

Les revenus nets de l'exercice sont de \$470,1 millions et proviennent: de l'immatriculation, \$257,5 millions; des revenus de placement, \$129,8 millions; des permis de conduire, \$61,6 millions; et de la taxe sur les carburants, \$21,9 millions.

Le nombre de détenteurs de permis de conduire est de 3,4 millions.

Le nouveau bilan officiel de l'offensive israélienne au Liban s'établit à 214 morts, 23 disparus, 1.114 blessés et un prisonnier...

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

Le général Nativ a en outre indiqué qu'Israël détenait 149 prisonniers syriens — dont 16 officiers (des pilotes de Mig) — et 5.000 prisonniers palestiniens.

Le général Nativ a encore précisé que le nombre des prisonniers israéliens au Liban est de 170 hommes du rang.

au jour le jour

■ Lada Père Noël

Si vous devez changer de voiture et si vous craignez être bientôt licencié, achetez une Lada... En effet, les Automobiles Lada du Canada offrent jusqu'à \$2.400 pour les nouveaux propriétaires de voitures Lada qui sont licenciés pendant la première année du contrat de paiement. Lada paiera alors \$200 par mois pendant une année. Le modèle coupé-sedan Lada ne coûte que \$4.998 (plus inspection, taxes et frais de transport). L'offre est valable jusqu'au 31 août.

■ Labatt, leader des bières

Les ventes de John Labatt ont augmenté de 34% en 1981-82 et dépassent maintenant \$2 milliards. Les profits avant poste extraordinaire passent de \$44.6 millions en 1980-81 à \$57.4 millions, soit \$3.70 par action. La Bleu et la Budweiser ont redonné le premier rang aux bières Labatt, qui contrôlent 37,4% du marché canadien. Seuls Laura Secord et Lamont n'ont pas progressé dans sa division des produits alimentaires.

■ OPA sur Chieftain

Transaction de \$168 millions en perspective: la compagnie Alberta Energy de Calgary (AEC) fait une offre publique d'achat OPA de la compagnie Chieftain Development. Elle offre \$24 par action et désire obtenir sept millions d'actions ordinaires. Les actionnaires canadiens se voient cependant offrir le choix entre \$24 ou des actions privilégiées convertibles de AEC, ce qui réduirait le coût de la transaction. AEC dispose déjà de 600.000 actions Chieftain, soit 4,4% du capital-actions.

■ \$7.6 millions au CRIQ

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) a fourni en 81-82 pour \$7.6 millions de services aux entreprises, une augmentation de 52% par rapport à l'année précédente. Ces contrats ont servi à exécuter 413 projets pour 252 clients contre 440 et 263 en 80. La direction de la recherche a intensifié ses efforts dans les domaines de la fermentation et de la digestion anaérobie, de la formulation des matières premières et des résines thermo-durcissables, du recyclage et de la valorisation de différents types de déchets.

■ Surplus pour les autos

Fait rarissime: le Canada enregistre un surplus de \$525 millions au premier trimestre dans le cadre du Pacte de l'automobile. C'est un revirement puisqu'au premier trimestre 81, le Canada avait enregistré un déficit de \$555 millions dans le commerce automobile avec les USA. Avec les autres pays du monde, le déficit est cependant de \$140 millions, le même montant qu'en 1981.

■ En raccourci

Une firme de Bratford (Ont.) obtient un contrat de \$5 à \$10 millions pour la modernisation de la papeterie Gaspésie à Chandler... M. Pierre Franche, président du Conseil des ports nationaux, est nommé PDG de Via Rail: effectif le 1er novembre... Un bateau de pêche en fibre de verre a été lancé par Fibreco LePage, de Maple Grove près de Montréal... Le mouvement coopératif réclame un régime d'épargne-actions... American Telephone and Telegraph a vu ses profits baisser de 6,7% par rapport au trimestre précédent... M. Marc Henrion est nommé vice-président, production des vins, chez Seagram... Les aciéries canadiennes pourraient profiter des appels d'offre de GM... Ciments Saint-Laurent veut ouvrir un marché en Nouvelle-Écosse pour y compétitionner Ciments Lafarge... Inco restera fermée jusqu'à septembre même si la grève cessait... On attend d'ici la fin du mois des détails sur le projet de gare intermodale à Trois-Rivières, déjà assurée de \$500.000 du gouvernement québécois... Augmitte Explorations remet à plus tard la mise en exploitation de sa propriété aurifère Beauchastel... B.C. Coal vend 1,5 million de tonnes de charbon à Hong Kong... Une firme britannique Mills and Allen International achète un important courtier new-yorkais, Garvin Gaybutler... M. Pierre Leblanc, expert comptable de Trois-Rivières, entre au c.a. d'Hydro-Québec.

Marie-Agnès Thellier

Importante baisse des intentions d'investissements

par Claude Turcotte

OTTAWA — Les intentions d'investissements des 300 plus grandes entreprises canadiennes ont connu un fléchissement considérable en l'espace de six mois. En octobre 1981, ces firmes disaient vouloir augmenter leurs investissements de 9%; en avril dernier, le pourcentage était tombé à 4%, c'est-à-dire une baisse dépassant les \$3 milliards.

Ce sont là les conclusions d'un sondage mené par le ministère fédéral de l'Industrie

et du Commerce et rendu public hier par M. Herb Gray. Les sociétés interrogées ont indiqué que les investissements prévus pour de nouvelles installations en 1982 atteindraient \$32 milliards, soit une hausse de \$1.3 milliard par rapport aux investissements de 1981, mais \$3.15 milliards de moins que dans les intentions annoncées pour 1982 dans le sondage d'octobre 1981.

Dans son communiqué, M. Gray fait le commentaire suivant: «Si l'on tient compte de tous les facteurs, les investissements réels faits par toutes les entreprises en nouvelles installations (sauf l'habitation) pour 1982 pourraient ne pas dépasser ceux de 1981».

Le ministre se permet même de signaler que «ce plafonnement contraste avec les augmentations réelles estimatives de 6,9% en 1981, 8,6% en 1980 et 12,1% en 1979, dont font état les comptes publics».

Les explications fournies à propos du fléchissement dans les intentions d'investissements sont connues. Le coût du financement, c'est-à-dire les taux d'intérêt élevés, a été

signalé le plus souvent comme facteur qui touche les investissements actuels et prévus. Ce facteur était néanmoins mentionné dans le sondage d'octobre 1981.

Les principales autres raisons données sont la marge d'autofinancement prévue, les conditions économiques intérieures et les politiques gouvernementales.

Le sondage donne un aperçu des intentions par catégorie d'entreprises. Ainsi, les dépenses de capital de la part des entreprises manufacturières sont présentement éva-

luées à \$6.5 milliards, soit une chute de 17% en termes réels par rapport à l'an dernier.

Le secteur des industries chimiques a des projets d'immobilisations relativement élevés pour 1982, mais d'autres secteurs, plus particulièrement les industries de métaux primaires et de matériel de transport, dénotent une grande faiblesse.

Dans le secteur non manufacturier, les investissements devraient dépasser les \$25 milliards, soit une hausse de 12% par rapport à 1981. Les secteurs les plus forts sont ceux

du pétrole, du gaz naturel, les oléoducs et gazoducs, les services publics, le commerce et la finance.

Sur le plan régional, les provinces de l'Atlantique et les Prairies «font preuve de vigueur», dit-on. La Colombie-Britannique connaît une croissance annuelle qui est à peu près la moitié de la moyenne canadienne. On dit enfin que «l'Ontario aura une croissance réduite et le Québec accusera un léger déclin».

Finalement, les investissements à l'étranger accusent une baisse de 3,5%.

Le programme de relance de la construction

Les banques s'appêtent à dire oui

par André Bouthillier

Sans vouloir le crier sur les toits, les banques faisant affaire au Québec s'appêtent à participer à la mise en marche du programme de relance de la construction domiciliaire, baptisé «Corvée Habitation».

actuellement à l'étude sous forme de projet de loi à l'Assemblée nationale.

Déjà, la Banque d'Épargne a donné officiellement son accord de principe. «Il ne nous reste plus qu'à nous entendre sur des technicalités», a déclaré hier au DEVOIR le

vice-président à la mise en marche de cette institution, M. René Delisle.

Les représentants des autres banques, membres de l'Association des banquiers canadiens, doivent aujourd'hui même rencontrer des hauts fonctionnaires du

ministère des Finances du Québec pour obtenir des éclaircissements sur quelques points du programme d'aide. «Mais il est plus que probable que nous allons devenir partenaires de cette corvée», ont indiqué des porte-parole de la Banque Royale et de la Banque Nationale, qui ont de-

mandé à ne pas être identifiés. Corvée-Habitation a été mis sur pied par plusieurs intervenants économiques afin de relancer la construction domiciliaire et d'accélérer l'accès à la propriété. Le programme consistera à offrir aux acheteurs de maisons neuves une hypothèque de 13,5%

pour une période de trois ans. La valeur de la maison achetée ne devra pas excéder \$60.000. On prévoit ainsi construire 50.000 nouveaux logements en moins de 18 mois.

Chez les institutions financières, uniquement le Mouvement Desjardins a accepté jusqu'ici de financer le rabais de l'hypothèque. La part des caisses, banques et sociétés de fiducie a été fixée à 0,5%.

Depuis l'annonce des détails du projet, le 8 juin, les banques et sociétés de fiducie avaient gardé le mutisme le plus complet. De son côté, le gouvernement a promis de contribuer 3% de la différence entre le taux actuel et le taux de 13,5%, tandis que les syndicats et employeurs (constructeurs, architectes, notaires, etc.) paieront l'équivalent d'un peu moins de 2%.

Même si le taux est réduit à 13,5%, les banques à charte demanderont aujourd'hui au gouvernement le droit de qualifier les bénéficiaires du programme à partir du taux courant sur le marché comme cela se fait depuis toujours. Si cette proposition, qualifiée d'essentielle par les banques, est acceptée, l'accès au programme sera limité aux familles gagnant un revenu familial de plus de \$35.000.

«Nous craignons que la situation des nouveaux propriétaires devienne précaire à la fin du programme. S'ils n'ont pas les revenus suffisants, ils ne pourront pas absorber l'augmentation subite prévue des paiements mensuels», d'expliquer un porte-parole de la Banque Nationale.

Selon lui, le gouvernement ne peut pas refuser cette procédure sans risquer d'être jugé «irresponsable».

À Québec, aucun haut fonctionnaire du ministère de l'Habitation ou du ministère des Finances n'a voulu dire un mot sur l'évolution du dossier.

La Caisse de dépôt et la SOQUIP augmentent leur part dans Gaz Métro

par Michel Nadeau

La Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) porteront de 51,2% à 54,7% leur participation dans la compagnie Gaz Métropolitain par l'acquisition de cinq millions d'actions au prix de \$5,50 dans le cadre d'une émission de huit millions d'actions.

La Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) porteront de 51,2% à 54,7% leur participation dans la compagnie Gaz Métropolitain par l'acquisition de cinq millions d'actions au prix de \$5,50 dans le cadre d'une émission de huit millions d'actions.

L'autre tranche de trois millions sera offerte au public d'ici le 14 juillet au prix de \$5,50. Actuellement, les titres valent \$5,37 au marché boursier. Leur valeur aux livres est d'environ \$5,66.

Les courtiers étaient, au début, quelque peu nerveux devant l'accueil du marché face à ces titres. Selon le prospectus publié le 10 mai dernier, il n'était alors pas question que la Caisse participe à l'émission. Or l'institution finan-

cière achètera un million d'actions, tandis que Soqip en prendra quatre millions. L'attrait principal de ces actions réside dans leur éligibilité au «plan Parizeau», ce qui ramène leur coût à \$4.

La Caisse de retraite des employés du Canadian National n'a pas manifesté d'intention claire de maintenir sa position de 12,5% dans Gaz Métro. Ce bloc serait ainsi réduit à 8,6%.

On ne connaît pas les intentions de Lavalin, qui a acquis environ un million d'actions de la firme montréalaise.

Cette somme de \$44 millions servira au financement des projets de la compagnie gazière, qui a affiché une hausse remarquable de ses profits au dernier trimestre avec des gains nets de \$19 millions, soit 150% de plus que les trois premiers mois de l'an dernier. Le dividende tri-

mestriel a été majoré de 40% pour atteindre 14 cents.

Au moins deux des quatre souscripteurs de l'émission, les firmes Nesbitt Thomson et Wood Gundy, ont publié en mars dernier des études recommandant alors l'achat du titre.

Par ailleurs, Gaz Métropolitain a procédé à un nouvel emprunt sur les marchés européens en annonçant l'émission de \$20 millions d'obligations en dollars canadiens pour une durée de huit ans au taux de 17,4%. Le prix sera de \$99,25 pour donner un rendement réel de 17,43%. Au début du mois, la compagnie avait fait son premier pas sur le marché européen en émettant pour \$30 millions d'obligations dans des conditions à peu près identiques. Auparavant, Gaz Métropolitain obtenait son financement de son ancienne compagnie-mère, Norcen Energy, de Toronto.

Cotée par les agences canadiennes de crédit «BBB», Gaz Métro estime que le financement est actuellement plus intéressant en Europe où, de plus, les intérêts sont payables à la fin de l'année seulement — et non au semestre — ce qui réduit d'environ 3/4 de 1% les frais financiers.

Le gaz est l'énergie la moins chère

Le gaz naturel est la forme d'énergie la moins coûteuse au Québec. Mais, paradoxalement, le nombre d'usagers du gaz naturel tend à baisser ou, au mieux, à rester stationnaire.

Au 31 juillet dernier, le gaz naturel coûtait 12% moins cher que l'électricité dans le domaine résidentiel; l'écart atteignait 34% dans le secteur commercial. Par rapport au mazout, le gaz naturel permet une économie de l'ordre de 27% dans les deux cas.

C'est ce que révèle le document «Statistiques de l'énergie au Québec» que vient de publier le ministère dirigé par M. Yves Duhaime.

Le document, qui renferme surtout des données pour l'année 80, précise que le pétrole représentait 64% de la consommation totale d'énergie au

Québec; la part de l'électricité se maintient à 27% et celle du gaz naturel demeure à 8%. Sur une période de 10 ans, on constate un repli d'environ 10% du pétrole au profit de l'électricité et, dans une

moindre mesure du gaz naturel.

Selon le dernier rapport annuel de Gaz Métropolitain, le nombre d'usagers n'a cessé de diminuer au cours des dernières années, glissant à 157.248 à

la fin de 1981. Il faut dire ici que la démolition de vieux appartements amène la disparition de clients qui ne chauffaient pas au gaz. Les nouveaux abonnés utilisent cette source d'énergie pour se chauffer, ce qui accroît substantiellement la consommation de gaz naturel par client. Il n'en demeure pas moins que la pénétration du gaz naturel se fait très lentement.

Enfin, le document mentionne que la consommation d'énergie au Québec est la plus basse au Canada avec un écart de 14% par rapport à la moyenne canadienne et de 15% par rapport à l'Ontario. M.N.

Gulf offre \$5 milliards pour Cities Service

NEW YORK (AFP) — Gulf Oil, 6e compagnie pétrolière américaine a annoncé hier une offre publique d'achat sur Cities Service (20e compagnie pétrolière) évaluée à \$4,89 milliards.

L'OPA a été approuvée par les conseils d'administration des deux firmes, a précisé un porte-parole de Gulf Oil. Gulf Oil a offert \$63 l'action

de Cities Service qui fait l'objet d'une autre OPA de la part de Mesa Petroleum.

Gulf Oil a indiqué qu'elle poursuivait sa propre OPA sur Mesa Petroleum à \$21 l'action pour 51% des actions.

Gulf Oil a enregistré en 1981 un chiffre d'affaires de \$28,25 milliards et un bénéfice de \$1,23 milliard contre respectivement \$8,9 et \$6 milliards pour Cities Service.

Le montant de ce rachat est l'un des plus élevés jamais enregistrés. L'an dernier Du Pont avait acheté Conoco pour \$7,8 milliards et en janvier US Steel avait pris le contrôle de Marathon Oil pour \$5,3 milliards.

En rachetant Cities Service, Gulf Oil deviendrait la 5e compagnie pétrolière, en devançant la Standard Oil of Indiana, et la 7e société industrielle américaine par son chiffre d'affaires, juste derrière Ford.

HÉLÈNE DE CHAMPLAIN
VOUS PROPOSE SON DÉJEUNER D'AFFAIRES

A PARTIR DE **6,95 \$**

DEMANDEZ LE SCEAU DE L'AMITIÉ

ILE STE-HÉLÈNE
RES: 866-5226
BANQUETS: 866-5290
STATIONNEMENT GRATUIT

Dividende Numéro 47

AVIS est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de 0,10\$ par action ordinaire a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 juillet 1982, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 30 juin 1982.

Pierre Audet, avocat
Secrétaire

Montréal,
le 18 juin 1982

TRUST GENERAL DU CANADA

Dividende numéro 10 Actions Privilégiées

AVIS est par la présente donné qu'un dixième dividende trimestriel calculé au taux annuel de 0,935\$ par action privilégiée convertible, à dividende cumulatif, rachetable, d'une valeur nominale de 175 chacune, a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 juillet 1982, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 30 juin 1982.

Pierre Audet, avocat
Secrétaire

Montréal,
le 18 juin 1982

TRUST GENERAL DU CANADA

NOVA AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration de NOVA, AN ALBERTA CORPORATION a déclaré les dividendes trimestriels indiqués ci-après et payables le 15 août 1982 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 23 juillet 1982.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

4-3/4%, série C, dividende No. 68:
Dividende de \$1.1875 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 4-3/4%, de série C, en circulation.

Série 7-3/4%, dividende No. 34:
Dividende de \$0.484375 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 7-3/4%, en circulation.

Série 9-3/4%, dividende No. 26:
Dividende de \$0.609375 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 9-3/4%, en circulation.

Série 9,76%, dividende No. 24:
Dividende de \$0.61 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 9,76%, en circulation.

Série 7,60%, dividende No. 19:
Dividende de \$0.475 par action sur actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 7,60%, en circulation.

Série 6-3/8, dividende No. 15:
Dividende de \$0.3984375 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 6-3/8%, en circulation.

Série 6-1/2%, dividende No. 10:
Dividende de \$0.40625 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 6-1/2%, en circulation.

Série 15% - dividende No. 2:
Dividende de \$0.9375 par action sur les actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif, rachetables, 15%, en circulation.

Série 12% - dividende No. 1:
Dividende de \$0.76644 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 12%, en circulation.

ACTIONS ORDINAIRES

Classe "A", dividende No. 80:
Dividende de \$0.10 par action sur les actions ordinaires de classe "A", en circulation.

GEORGE L. BASTIN
VICE-PRÉSIDENT ET
SECRETARE DE LA COMPAGNIE

NOVA AN ALBERTA CORPORATION
NOVA, AN ALBERTA CORPORATION
CALGARY, ALBERTA, LE 11 JUIN 1982

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada. L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue en contactant les soussignés ou d'autres courtiers qui peuvent également les offrir dans cette province. Cette émission n'est pas souscrite, mais offerte sur une base des meilleurs efforts.

3 001 500 \$

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MUSCOCHO 1982
(Un programme d'exploration de ressources minérales)

UNE OCCASION UNIQUE
D'ACQUÉRIR DE L'OR FIN
EN LINGOTS DE DEUX ONCES
AVEC UN MINIMUM DE CINQ LINGOTS
À UN COÛT NET APRÈS IMPÔT INFÉRIEUR À
175\$ Can l'Once

PRIX: 900\$ L'Unité
MINIMUM 5 UNITÉS

Admissible aux dégrèvements fiscaux fédéral et provincial de
100% et 166 2/3%, respectivement

Mercier/Ouimet/Masse/Inc.
2015, rue Peel, Suite 650, Montréal H3A 1T8 — 284-1838

Réunions d'information sur réservation
Jour: Lundi au vendredi
Endroit: 2015 rue Peel

ou envoyer ce coupon à:
MERCIER/OUIMET/MASSE INC.
2015 rue Peel, Suite 650
MONTRÉAL, Qué.
H3A 1T8

NOM

ADRESSE

CODE POSTAL Tél. bur.:

RETOUR À L'ECONOMIE

Recul de l'immobilier

Les cours des valeurs boursières sont tombés à leur plus bas niveau depuis plus de trois ans, hier sur le marché torontois, les actionnaires étant découragés par la situation économique qui se détériore. L'indice composé à fini la journée en baisse de 27,33 points à 1377,50, son niveau de clôture le plus bas depuis le 12 février 1979.

Les transactions ont été nombreuses: sont départs de actions ont changé de main. Les poursuivants se sont défaits des titres liés à la finance et à l'immobilier à la suite du relèvement du taux d'escompte de la banque centrale et de la hausse des taux d'intérêt prouvés des banques à charte. Depuis le début de la semaine, la Bourse a baissé de 70 points à l'indice, soit une perte de \$4,62 milliards en valeur comptable.

Selon les analystes, les investisseurs craignent que les coûts d'emprunt accrus ne dépriment davantage le marché du logement et risquent d'entraîner de nouvelles faillites personnelles et commerciales.

Dans l'immobilier, Tramac Ltd a perdu 10 cents à \$4,20. Cadillac Fairview 1-2 à \$6 et Daon Developments 10 cents à \$2,50.

Banque de Montréal a reculé de \$1,18 à \$17,78. Banque de Nouvelle-Ecosse de 1-18 à \$20-18. Banque Impériale de 5-8 à \$17-12 et Banque Royale de 1-2 à \$19-12.

Treize des 14 compartiments du marché ont subi de lourdes pertes, seules les valeurs énergétiques enregistrant un léger gain. Au total les baisses ont balayé les hausses - 385 contre 105 - et 219 titres étaient stationnaires.

Dans les assurances, qui ont fait un culbute, Campbell Red Lake a perdu 3-8 à \$11,78 et Placer Development 3-8 à \$11-34.

Parmi les titres industriels actifs, Turbo Resources perd 10 cents à \$1,05 et Bell Canada 1-2 à \$18-34.

Dans les mines, Brunswick Mining perd 3-8 à 6-78. Camflo Mines 50 cents à \$4 et Corp. Falconbridge 1-4 à \$8-78. Campbell Resources gagne cinq cents à \$4,90.

Dans les pétroles, Sceptre Resources perd 1-2 à \$5. Ulster Pete quatre cents à \$1,17 et Canusa Energy 10 cents à \$1,85.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

CP en baisse

Les valeurs bancaires ont subi une forte chute hier à la Bourse de Montréal, alors que dix des onze secteurs du marché ont cédé du terrain. Les cours sont fléchis pour la quatrième journée de suite. L'indice composé a baissé de 3,11 points à 241,00 - son niveau le plus bas de l'année - et les pertes l'ont emporté sur les gains dans un rapport supérieur de quatre à un.

En tout, 1.218,988 actions ont changé de main comparativement à 977,842 le jour précédent.

Dans les bancaires, qui font une chute de 9,76 à 254,25. Banque de Nouvelle-Ecosse a perdu 1-2 à \$20-14. Banque de Montréal 1 à \$18 et Banque Royale 1-2 à \$19-12.

Les services publics ont cédé 3,18 à 190,66, les pétroles 2,58 à 428,53 et les industries 1,90 à 252,91. Les papeteries sont restées sur leurs positions à 132,42.

Bell Canada, valeur industrielle la plus traitée, a perdu 3-8 à \$18-78 dans un échange de 183,720 actions. Kiena, vedette des minières, a reculé de 1-2 à \$10 (6,550 actions).

Au total, les pertes entrent les gains par 89 contre 19 et 378 contre 145 (14,500 actions).

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à \$395,59 (offre) et \$400,61 (demande) par la Fiducia

Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à \$6,49 (offre) et à \$7,04 (demande).

Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec entre parenthèses les cours de mercredi:

Table of gold and silver prices in various currencies including London, Zurich, Hong Kong, and others.

WABASSO INC. NOMINATION. Advertisement for Wabasso Inc. featuring a portrait of W.R. Clerhuc and text about his nomination as president and CEO.

Le président du conseil d'administration de la société Wabasso Inc. M. H. Roy Crabtree, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur W. R. Clerhuc au poste de président et chef de la direction de la société.

Monsieur Clerhuc est membre du conseil d'administration de Wabasso Inc. et il occupait auparavant le poste de conseiller auprès de la société. Il a une longue expérience dans l'industrie des fibres et des textiles tant au Canada qu'aux États-Unis.

NEW YORK

Sous les 795 points

La tendance est demeurée faible hier à Wall Street. L'indice des industrielles a clôturé à son plus bas niveau en 26 mois, soit 791,48, en baisse de 5,42 points. Quelque 49 millions d'actions ont été échangées.

Selon les analystes, les investisseurs ont ignoré l'excédent de la balance des paiements du premier trimestre et la forte hausse des mises en chantier de logements en mai (22%), le sentiment que les taux d'intérêt ne baisseront pas tant que le déficit budgétaire nécessitera des emprunts massifs l'emportant sur les autres considérations.

Au cours des enchères de mercredi, le taux moyen des bons du Trésor a dépassé un an et demi 14,43%, ce qui représente le niveau le plus élevé depuis un mois.

En clôture, le nombre des baisses dépasse celui des hausses: 1.042 contre 387. 418 titres ont été échangés.

Hilton Hotels a cédé 1-3 à \$30-14. Atlantic Richfield a perdu 1-3 à \$37-78. Allied Corp. a clôturé à \$31-12 en baisse de 1-14.

Pennzoil a gagné 1-4 à \$32. CSX a monté de 5-8 à \$37-38. Macys a clôturé à \$36-78 en hausse de 1-2.

Dans les valeurs canadiennes, Seagram Co. perd 5-8 à \$45-38, Campbell Red Lake Mines 1-2 à \$9-18, Genstar 5-8 à \$9-14, McIntyre Mines 1-4 à \$20 et Inco 1-8 à \$22-12. Ashland Oil gagne 3-8 à \$25-14.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Sous les 795 points

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

WABASSO INC. NOMINATION. Advertisement for Wabasso Inc. featuring a portrait of W.R. Clerhuc and text about his nomination as president and CEO.

Le président du conseil d'administration de la société Wabasso Inc. M. H. Roy Crabtree, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur W. R. Clerhuc au poste de président et chef de la direction de la société.

Monsieur Clerhuc est membre du conseil d'administration de Wabasso Inc. et il occupait auparavant le poste de conseiller auprès de la société. Il a une longue expérience dans l'industrie des fibres et des textiles tant au Canada qu'aux États-Unis.

NEW YORK

Sous les 795 points

La tendance est demeurée faible hier à Wall Street. L'indice des industrielles a clôturé à son plus bas niveau en 26 mois, soit 791,48, en baisse de 5,42 points. Quelque 49 millions d'actions ont été échangées.

Selon les analystes, les investisseurs ont ignoré l'excédent de la balance des paiements du premier trimestre et la forte hausse des mises en chantier de logements en mai (22%), le sentiment que les taux d'intérêt ne baisseront pas tant que le déficit budgétaire nécessitera des emprunts massifs l'emportant sur les autres considérations.

Au cours des enchères de mercredi, le taux moyen des bons du Trésor a dépassé un an et demi 14,43%, ce qui représente le niveau le plus élevé depuis un mois.

En clôture, le nombre des baisses dépasse celui des hausses: 1.042 contre 387. 418 titres ont été échangés.

Hilton Hotels a cédé 1-3 à \$30-14. Atlantic Richfield a perdu 1-3 à \$37-78. Allied Corp. a clôturé à \$31-12 en baisse de 1-14.

Pennzoil a gagné 1-4 à \$32. CSX a monté de 5-8 à \$37-38. Macys a clôturé à \$36-78 en hausse de 1-2.

Dans les valeurs canadiennes, Seagram Co. perd 5-8 à \$45-38, Campbell Red Lake Mines 1-2 à \$9-18, Genstar 5-8 à \$9-14, McIntyre Mines 1-4 à \$20 et Inco 1-8 à \$22-12. Ashland Oil gagne 3-8 à \$25-14.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Sous les 795 points

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

OPTIONS

Table of options prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Sous les 795 points

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

OPTIONS

Table of options prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Sous les 795 points

Table of stock prices for various companies including Alcan, BHP, and others, with columns for company name, price, and change.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 3-4 et cotait \$1,291 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a cédé 39-50 à \$2,2433.

Le dollar canadien a perdu 23-50 à \$0,7745 et la livre 1-25 à \$1,7375.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Le projet d'aluminerie à Laterrière
L'Alcan achète des terrains, mais retarde la construction

par André Bouthillier

La société Alcan a annoncé hier qu'elle fera l'acquisition de 900 hectares de terrains à Laterrière, village voisin de Jonquière, en vue d'y construire une nouvelle aluminerie de \$1 milliard. Toutefois, il faudra attendre encore quelques années avant que ne commence la construction de l'usine, en raison de la récession qui perdure.

L'Alcan de franchir une nouvelle étape dans le dossier Laterrière survient deux jours seulement après l'abandon de son projet presque identique d'une aluminerie de 200.000 tonnes au Manitoba. Interrogé par LE DEVOIR, M. Chevalier s'est refusé à faire un lien entre les deux projets.

Il a cependant ajouté que l'Alcan était maintenant trop avancée dans son projet québécois pour refuser d'aller de l'avant. «Voilà maintenant

trois ans que nous travaillons dans ce plan de modernisation. Plus tôt cette semaine, nous avons reçu l'autorisation du ministre de l'Environnement du Québec pour construire une usine d'électrolyse, un tronçon de chemin de fer et une ligne de transport d'énergie sur les terrains de Laterrière», a-t-il expliqué.

Les habitants de la région de Saguenay-Lac Saint-Jean devront toutefois patienter avant de voir s'ériger leur troisième aluminerie. «La décision de construire l'usine devra être prise plus tard, lorsque la conjoncture économique sera plus favorable», dit M. Chevalier.

L'usine de Laterrière aurait une capacité de production de 250.000 tonnes et emploierait entre 700 et 800 personnes. Elle serait finalement la soeur jumelle de la nouvelle aluminerie de l'Alcan à La Baie, dont la construction récente a coûté \$540 millions.

Des questionnaires préventifs pour les dirigeants de PME

par Marie-Agnès Thellier

Les dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) pourront disposer de questionnaires autodiagnostiques faisant le point sur leur gestion avant même que s'imprime au Québec un réseau d'Instituts de la PME.

Trois questionnaires différents de type préventif seront offerts pour diagnostiquer l'état des PME des secteurs du commerce de détail, des services et de l'industrie. Ces documents seront des adaptations de l'américain, puisque le Small Business Administration a lui-même bâti ces questionnaires autodiagnostiques. Une entente de principe aurait été conclue à ce sujet par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT).

La création d'un Institut de la PME avait été annoncée le 14 avril dernier par le titulaire du MICT, M. Rodrigue Biron, à l'issue d'un colloque organisé par l'UQAM. M. Biron avait alors envisagé qu'une expérience-pilote débute à l'UQAM avant d'être étendue dans d'autres universités. La première étape sera ces autodiagnostiques et non un Institut-pilote proprement dit.

Selon les informations recueillies par LE DEVOIR, il semble en effet que le MICT négocie actuellement l'implantation d'Instituts de la PME dans toutes les universités. Certaines, comme celle de Sherbrooke, l'UQAM, le Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue ou l'Université du Québec à Rimouski, ont déjà des centres offrant des services aux entreprises.

D'après ses promoteurs, les professeurs Yvon Perreault et Paul Dell'Aniello, de l'UQAM, un Institut de la PME serait à la fois un Centre de diagnostic où l'on évaluerait la qualité de la gestion, un centre d'apprentissage où l'é-

tudiant en gestion pourrait acquérir une expérience pratique et un centre de recherche sur la gestion des PME.

Après diagnostic effectué à l'Institut, les changements à entreprendre seraient réalisés par des consultants extérieurs, tandis que les étudiants en gestion seraient associés en tant qu'observateurs, précise le projet étudié par MM. Perreault et Dell'Aniello.

Institut de la PME et questionnaire autodiagnostique ont des objectifs complémentaires: le premier veut épauler les entreprises connaissant des difficultés et le second veut éclairer le plus grand nombre d'entrepreneurs.

Par ailleurs, le 2e Salon de la PME se tiendra à l'UQAM les 6 et 7 novembre: les organisateurs comptent y attirer 12.000 propriétaires de PME et futurs entrepreneurs pour consulter une cinquantaine d'organismes. Forts du succès du premier Salon en 1981, MM. Perreault et Dell'Aniello ont en présenter les modalités de fonctionnement lors du Congrès international de la PME en Espagne à la fin octobre.

Spencer Stuart & Associés



Jacques Baylaucq

Richard Johnston, Président de Spencer Stuart & Associés (Canada) Ltée, est heureux d'annoncer que Jacques Baylaucq s'est joint à la firme et sera responsable des bureaux récemment ouverts à Montréal.

Monsieur Baylaucq est diplômé en Commerce de l'Université Queen's. À la suite de plusieurs années passées dans les domaines des contrôles financiers et de la mise en marché pour les compagnies Dupont et CIL, il entrait en 1964 chez P.S. Ross & Associés à Montréal, où il oeuvrait dans les domaines de la recherche de cadres et autres services de consultation. Il est devenu associé en 1969, et était associé responsable de la région du Québec, de 1971 à 1976. Il se joignait ensuite à Ciment St-Laurent Inc. comme Vice-président des exploitations et, avant d'entrer chez Spencer Stuart, y occupait le poste de premier Vice-président à l'administration et planification.

Spencer Stuart et Associés (Canada) Ltée est la division canadienne de Spencer Stuart Associés N.V., une association à l'échelle mondiale de conseillers en recherche de cadres au plus haut niveau, offrant aussi des services de consultation dans les domaines de l'organisation des entreprises. Cette association a des bureaux à Montréal, Toronto, Calgary et dans 24 autres villes à travers le monde.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT



Luc Provencher

Jacques Lagacé, vice-président et directeur général, région du Québec de la Banque fédérale de développement annonce la nomination de Luc Provencher au poste de directeur général adjoint.

Auparavant, M. Provencher occupait le poste de directeur à la succursale de Montréal (Place Victoria). La BFD est une société établie par le Gouvernement du Canada pour promouvoir la création et l'expansion des entreprises canadiennes en leur fournissant de l'aide financière, principalement sous forme de prêts et de participation au capital-actions, de même que des services de gestion-conseil (consultation, formation et information).

Sidbec: De Coster a recommandé d'injecter une somme de \$120 millions

(PC) — Un rapport confidentiel a recommandé au gouvernement du Québec, l'été dernier, d'injecter immédiatement \$120 millions de plus dans Sidbec, afin de lui permettre de survivre.

Le rapport de 71 pages, rédigé par le président du conseil de Sidbec, M. Robert De Coster, a été remis au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron.

Il conseille également au gouvernement de permettre à Sidbec de se départir de ses intérêts majoritaires dans une mine de fer non rentable.

Le rapport précise que le Québec doit agir rapidement, s'il tient à restaurer «la rentabilité et la crédibilité» de Sidbec. La compagnie a perdu plus de \$250 millions au cours de ses 15 années d'existence.

Confirmant, hier, que ce rapport avait été remis l'an dernier à M. Biron, un adjoint de M. De Coster a fait savoir qu'une version corrigée avait été expédiée au ministre «la semaine dernière même» et qu'elle était «différente» de celle qu'a obtenue La Presse Canadienne.

Un porte-parole de M. Biron a noté, de son côté, que le rapport de 1981 ne constituait qu'une «base de discussions» et que la situation avait évolué depuis ce temps. «Il n'en reste pas moins que le rapport dépeint les difficul-

tés de l'aciérie, à un moment où le gouvernement se demande s'il ne sera pas nécessaire de la fractionner et d'en vendre les parties ou de s'associer à l'entreprise privée.

M. De Coster, qui est un ancien sous-ministre de l'Industrie et du Commerce en poste à Sidbec depuis l'automne 1979, commence son rapport par cette remarque: «Sidbec réussit tout au plus une performance marginale au cours d'une année de vache grasses comme 1979 et se défend particulièrement mal dans des conjonctures difficiles, telles celles de 1980 et 1981.»

«L'entreprise, poursuit-il, est présentée à une croisée de chemins. Le statu quo est inacceptable, car il entraînera une détérioration rapide d'une situation déjà problématique, comme d'ailleurs le ferait l'application de demisesures.

«L'entreprise, poursuit-il, est présentée à une croisée de chemins. Le statu quo est inacceptable, car il entraînera une détérioration rapide d'une situation déjà problématique, comme d'ailleurs le ferait l'application de demisesures.

«L'entreprise, poursuit-il, est présentée à une croisée de chemins. Le statu quo est inacceptable, car il entraînera une détérioration rapide d'une situation déjà problématique, comme d'ailleurs le ferait l'application de demisesures.

Annonces classées 286-1200

- Ameublements à vendre
Appartements/logements à louer
Propriétés à vendre
MAISON AVEC VUE PANORAMIQUE SITUÉE À MORIN-HEIGHTS
Très vaste terrain privé de 8 minutes de St-Sauveur et 5 minutes des pentes de ski.

- Propriétés à vendre
OUTREMONT Résidence prestigieuse
Face parc, idéal pour diplomate ou cadre supérieur ayant à organiser de nombreuses réceptions.

- Propriétés à vendre
OUTREMONT Manoir Barrington
Avenue Bernard. Appartements 5 1/2 - 6 1/2 à vendre, prix entre \$65 000 et \$95 000.

- Propriétés à vendre
ST-LAMBERT VISITE LIBRE
Parc Dulwich, secteur recherché, cottage entièrement rénové, 9 pièces, solarium climatisé, foyer, 5 min. du métro, taxes très basses. Pas d'intermédiaire. 205 MERTON. Tél: 672-2502.

- Propriétés à vendre
CARRÉ VIGER Secteur de choix, magnifique maison centenaire 10 pièces, entièrement rénovée par professionnel. \$175 000.

- Propriétés à vendre
A.E. LE PAGE Le nom qu'un ami recommande!
OUTREMONT \$289,000
Résidence unique offrant 6 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à dîner avec poutres apparentes.

- Propriétés à vendre
Maison de campagne à louer
ESTRIE, St-Jas, à 1 h du Pont Champlain (Montréal), village, 12 pièces, 5 chambres à coucher, salon, salle à dîner, salle de séjour, foyer, meuble, garage double, grand terrain paysager.

- Propriétés à vendre
Maison de campagne à vendre
CANTONS DE L'EST, Lac Bonnaty, face à parc Provincial, bord de l'eau, maison unique, 2 foyers et Bar-B-Q intérieurs, 4 c.c., 2 s.b., sauna Royal, \$150 000, 334-0989, 30-6-82.

- Propriétés à vendre
Maison de campagne à louer
ESTRIE, St-Jas, à 1 h du Pont Champlain (Montréal), village, 12 pièces, 5 chambres à coucher, salon, salle à dîner, salle de séjour, foyer, meuble, garage double, grand terrain paysager.

- Propriétés à vendre
Maison de campagne à vendre
CANTONS DE L'EST, Lac Bonnaty, face à parc Provincial, bord de l'eau, maison unique, 2 foyers et Bar-B-Q intérieurs, 4 c.c., 2 s.b., sauna Royal, \$150 000, 334-0989, 30-6-82.

- Propriétés à vendre
Maison de campagne à louer
ESTRIE, St-Jas, à 1 h du Pont Champlain (Montréal), village, 12 pièces, 5 chambres à coucher, salon, salle à dîner, salle de séjour, foyer, meuble, garage double, grand terrain paysager.

- Propriétés à vendre
Maison de campagne à vendre
CANTONS DE L'EST, Lac Bonnaty, face à parc Provincial, bord de l'eau, maison unique, 2 foyers et Bar-B-Q intérieurs, 4 c.c., 2 s.b., sauna Royal, \$150 000, 334-0989, 30-6-82.

Nouveau complexe touristique au Sud du Québec
Vacancestrerie
Réservez maintenant pour juin - juillet août
Accueil chaleureux
Dépaysement complet
Site historique exceptionnel
Cuisine de haut niveau
Plein air
Danse - Jeux
Sports et loisirs intérieurs
Bain de Minuit
Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)
LA BELLE VIE... UN PLACEMENT DE TOUT REPOS
Société de développement touristique du Sud-Est québécois inc. (819) 835-5464

TECK CORPORATION
Dividende trimestriel
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et quinze cents (\$1.15) par action sur les actions privilégiées, Série C, de la Corporation, payable le 30 juin 1982, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 juin 1982.

TECK CORPORATION
Dividende semi-annuel
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende semi-annuel de sept cents et demi (7 1/2) par action sur les actions ordinaires de Classe A et de Classe B de la Corporation, payable le 30 juin 1982, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 juin 1982.

TECK CORPORATION
Dividende semi-annuel
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende semi-annuel de sept cents et demi (7 1/2) par action sur les actions ordinaires de Classe A et de Classe B de la Corporation, payable le 30 juin 1982, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 juin 1982.

TECK CORPORATION
Dividende semi-annuel
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende semi-annuel de sept cents et demi (7 1/2) par action sur les actions ordinaires de Classe A et de Classe B de la Corporation, payable le 30 juin 1982, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 juin 1982.

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

PARIS ET SPECTACLES

TELEVISION

CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 La boîte à lettres
10.45 Radio-Québec

CFTM

11.10 Horaire
11.15 Gringo et Cie
11.15 Les Sautillottes
11.15 Le dixième informé

Actualités régionales

10.30 Les visiteurs du jour
Magazine d'actualité
10.30 J'ai la mémoire qui flanche

CBMT

9.56 Thought for Today
10.00 CBC 5 Good Morning
10.15 The Friendly Jim

Ferland à la bonne franquette

par Jean Basile
L'été, c'est connu, c'est pour la détente. C'est pourquoi il y a tant de grèves, Radio-Québec, de son côté, a décidé de se prendre un peu moins au sérieux.

télévision

Malgré un alliant naturel, Marc Laurendeau a, lui aussi, beaucoup de travail à faire. Il recevait, mercredi, une certaine Graciella Ducatzenliker pour parler de la question argentine.

CINÉMA

ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001)
ASTRE II: "Le facteur sonne toujours deux fois"
ASTRE III: "Maman très chère"

CINÉMA DE MONTRÉAL

"Scanners" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35
"Rémédiation" 14 h 10, 17 h 50, 21 h 30

CRÉMAZIE

8610 St-Denis (388-4210)
"Missing" 19 h 10, 21 h 30
"Dauphin I: 2396 est, Beaubien (721-6000)

LOEWS IV

"Charlots de feu" 12 h 10, 15 h 30, 18 h 50, 21 h 30
"Loews V: 19 h 10, 21 h 30
"Loews VI: 19 h 10, 21 h 30

LABOIR-ÉCHOS

Le sixième Festival franco-ontarien, qui se déroule à Ottawa jusqu'au 23 juin, met en vedette des grands noms de tout le pays. On annonce ainsi la participation de Diane Tell (18), Zacharie Richard et la production musicale L'ache pas Falgout.

les plaisirs du BRIDGE

La bonne psychologie fit le coup par Charles-A. Durand
Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

SUR SCÈNE

AUX VIEUX PORTS: 120 Chemin de St-Jean, Vieux-Port (859-0011)
CAFÉ INSTANTANÉ: 102 rue St-Georges, Vieux-Port (659-9800)
CAFÉ THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boulevard St-Laurent (843-4166)

THÉÂTRE

THÉÂTRE BEAUMONT-SAINT-MICHEL: Les Artistes, chorale et chorégraphes des années 1950 à 1980, les 18, 19 et 20 juin à 22 h 00
L'IMPRESO: Hôtel Incomplet, 446 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (878-9397)

THÉÂTRE DE LA BUTTE

2554 rue Monty, Val-Éclair, Autoroute des Laurentides, sortie 76 (buis en train)
THÉÂTRE DE CHEVAL-OU-MOINE: 1645 Chemin du Canal-de-la-Moine, Ste-Anne-de-Soraie (743-6444)

THÉÂTRE DE LA BUTTE

2554 rue Monty, Val-Éclair, Autoroute des Laurentides, sortie 76 (buis en train)
THÉÂTRE DE CHEVAL-OU-MOINE: 1645 Chemin du Canal-de-la-Moine, Ste-Anne-de-Soraie (743-6444)

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE

6e SEMAINE
Le jeu de bridge est tissé de tous genres d'astuces et d'habileté, leur force est en raison directe du bon moment de leur emploi.

MONOGAMY
Une nouvelle comédie de Claude Meunier & Louis Saia
avec: FRANCE CASTEL, PAULINE MARTIN, RÉMY GIRARD, SERGE THÉRIAULT

LES UNS ET LES AUTRES
120 comédiens - 10 000 figurants - 200 danseurs
Le PARISIEN 1 TOUS LES JOURS À 1.00, 4.45, 8.30

Das Boot (le BATEAU)
Un nouvel aspect de la Deuxième Guerre Mondiale.
ÉLYSÉE 2 SAM, DIM. & JEU. 12.30, 3.25, 6.30, 9.10, SEM. 6.20, 9.10.

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS
un film de LAURENT HEYNEMANN
avec PHILIPPE NOIRET et JEAN ROCHEFORT

Le Prix d'Europe 1982 a été mérité récemment par la jeune violoncelliste québécoise Johanne Perron, âgée de 22 ans.

"UN FILM DÉRANGEANT, PARFOIS IRRITANT, QUI MARQUE UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA DÉMARCHE DE MARCO FERRERI"

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE
6e SEMAINE
Le jeu de bridge est tissé de tous genres d'astuces et d'habileté, leur force est en raison directe du bon moment de leur emploi.

ARTS ET SPECTACLES



Les membres du Rêve du diable, encravatés pour le lancement de leur dernier microsillon: de gauche à droite, le violoniste et mandoliniste Claude Méthé, le violoniste et chanteur principal Gervais Lessard et le technicien du son Normand Roger, chez qui le disque a été enregistré. Agenouillé, le guitariste Pierre Vézina. (Photolaser CP)

Dernier cri: trop amateur

par Robert Lévesque

Dernier cri, une comédie musicale du Théâtre de Coppe de Rouyn-Noranda, mise en scène par Guy Thauvette. Avec Gabriel Bertrand, Guy Dallaire, Richard Fortier, Rachel Lortie, Nicole Perron, Lise Pichette, Alice Pomerleau, Réjean et Robert Floy. Au Cargo, du 15 au 18 juin, à 21 h.

Étaient-ce les conditions de la salle, un bar plus propice aux musiques tonitruantes qu'aux subtilités théâtrales? Toujours est-il que *Dernier cri*, le spectacle musical du Théâtre de Coppe, qui avait fait fureur en Abitibi, à lamentablement échoué à Montréal. Il fallait une bonne dose de disponibilité pour pouvoir capter les intentions des auteurs-acteurs-musiciens de cette création collective qui se rapproche beaucoup plus d'un spectacle de fin d'année dans une quelconque polyvalente. L'effort était trop grand, et j'ai renoncé dès le premier quart à croire à ce spectacle franchement trop amateur.

L'équipe du Théâtre de Coppe, qui a déjà créé, en 1977, la pièce de Jeanne-Mance Delisle *Un réel ben beau ben triste*, arrivait à Montréal précédée d'une bonne réputation. Force est de constater que le groupe aurait pu choisir autre chose que ce salmigondis de chansons et d'improvisations mal contrôlées, sur un thème mal défini, pour montrer ici ce qui peut se faire d'intéressant en région.

Tous les liens entre les numéros musicaux sont ratés, à la fois par la mineur du texte où l'on ne fait qu'effleurer des situations (mais dans la salle

du Cargo il était très difficile, si l'on n'était pas aux premiers rangs, de comprendre quoi que ce soit), et par la mécanique de l'improvisation où la plupart des comédiens cédaient à la facilité, et dans certains cas à l'exagération quasi hystérique qui, fatalement, enlevait toute théâtralité aux situations qu'on voulait rendre. *Dernier cri* se veut un spectacle sur l'univers névrosé des bars, mais aucun des comédiens n'a pu rendre intéressante cette approche, le tout demeurant au niveau primaire de la caricature bâclée.

Un des seuls éléments intéressants du spectacle était l'utilisation des écrans où, en ombres chinoises, les comédiens évoluaient. Cependant, l'utilisation systématique et peu imaginative du procédé finissait par lasser. La musique, qui était tout de même le point fort de l'entreprise, quelques voix intéressantes, ne suffisaient plus pour retenir l'attention tant l'amateurisme de l'ensemble décevait.

Art Pepper meurt à 57 ans

LOS ANGELES (AFP) — Le célèbre saxophoniste de jazz Art Pepper est mort mardi à Los Angeles à la suite d'une congestion cérébrale.

Art Pepper, un des pionniers du jazz évolutif dans les années 50-60, était dans le coma depuis le 9 juin. Il était âgé de 57 ans.

À la fin de mai, Art Pepper — parmi de nombreux autres musiciens de jazz — avait joué avec son groupe de trois musiciens au Kennedy Center de Washington.

Pour le Rêve du diable, un 4e microsillon

par Pierre Roberge de la Presse Canadienne

«Notre clientèle vient en bonne partie du milieu ouvrier, des gens qui aiment naturellement le folklore. Souvent, ce sont ceux-là mêmes qui apprécient beaucoup le western.»

Ainsi parle Gervais Lessard, violoniste, accordéoniste, teneur de pieds, chanteur principal et homme à tout faire du Rêve du diable, le trio folklorique qui vient de lancer son quatrième microsillon.

La pochette de leur dernière a été dessinée par le récent gagnant d'un Oscar, le cinéaste Frédéric Back, de Radio-Canada.

Pour le violoneux originaire de Lauzon, le succès et la renommée du groupe, depuis qu'il l'a formé avec Claude Méthé en 1974, sont dus à la fidélité et à la faveur que leur porte le public des «petites places», habitué des hôtels de campagne. Le chanteur et guitariste Pierre Vézina s'est joint au groupe en 1978.

«La plupart de nos soirées, nous les donnons en dehors de Montréal et de Québec, poursuit M. Lessard au cours d'une

entrevue à Montréal. Ça va du nord de l'Ontario (région à forte concentration francophone) jusqu'au Nouveau-Brunswick en passant par les régions de Joliette, de la Gatineau, de la Beauce, de la Gaspésie et une foule d'endroits au Québec.

En Acadie, ajoute-t-il, «dans des places comme Tracadie ou Shippagan, on veille très tard et nous sommes toujours bien reçus.»

M. Back, qui a créé à cette occasion sa première pochette de disque, dit pour sa part qu'il aime «tous les folklores depuis toujours, en raison de leur richesse au plan des thèmes et de l'instrumentation».

Pour ce lauréat de Hollywood, le Rêve du diable joue son rôle de représentant du folklore «avec fidélité et amour».

Le dessin de la pochette est en quelque sorte un échange de bons procédés entre le créateur de dessins animés et ces trois musiciens de la région de Québec.

Car le Rêve du diable avait composé et interprété la plus grande partie de la trame sonore de *Crac*, le court métrage animé qui a valu un

Oscar au cinéaste en avril dernier.

Son film raconte les aventures à travers les âges d'une chaise bercante en bois. Justement, le violoniste et mandoliniste Claude Méthé est également ébéniste de son métier.

Pour en faire cadeau à leur ami Frédéric Back, il a réalisé en trois dimensions cette chaise à bascule, héroïne du dessin animé.

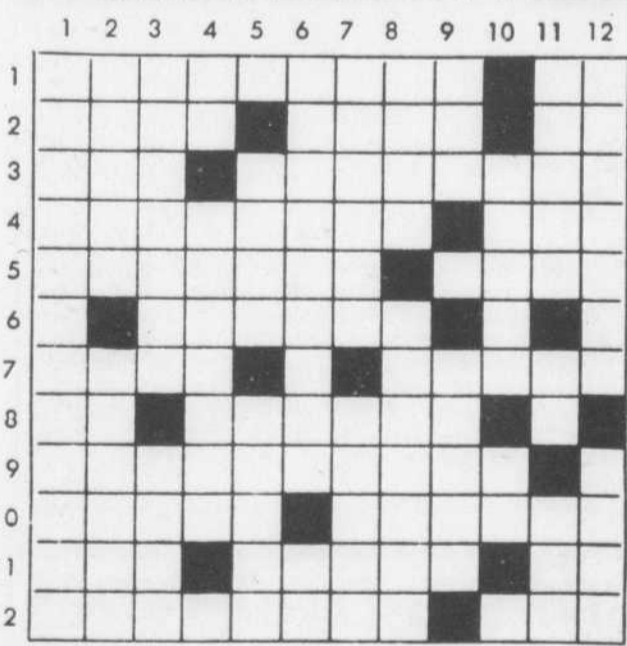
Le folklore, a conclu M. Back, met souvent en vedette «des instruments qui ne peuvent s'exprimer ailleurs, des instruments qui ont même été inventés pour la circonstance».

Sa réputation débordant les frontières canadiennes, le Rêve du diable a été invité à se rendre deux fois en Suisse, d'abord au Festival mondial de la musique folk, à Nyon en juillet, et aux fêtes des vendanges en septembre.

En plus d'animer des veillées où il s'efforce de «ne pas faire caillier le monde», explique M. Lessard, le Rêve du diable fait un véritable travail d'archiviste en recueillant, auprès des citoyens de diverses régions, des contes et des airs qui risquaient autrement de tomber dans l'oubli.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



- Horizontalement**
- 1—Corriger la gaucherie de quelqu'un. — Baryum.
 - 2—Émotion. — Pâle et malade. — Rubidium.
 - 3—Inévitable. — Instrument contondant.
 - 4—Diminution de la quantité d'urine sécrétée en un temps donné. — Sans inégalité.
 - 5—Ôte le lest de. — Espace infini dans lequel se meuvent les astres.
 - 6—Plante ligneuse vivant fixée aux murs ou aux arbres par des racines-crampons.
 - 7—Peu de chose. — Arbre.
 - 8—Silicium (inv.). — Sert à la nourriture des vaches laitières.
 - 9—Donnerions des coups de sabre.
 - 10—Individus. — Chimiste et physicien allemand (1811-1899).
 - 11—Partie aval d'une vallée envasée par la mer. — Meurtre, en parlant d'un fruit. — Fleuve d'Italie.
 - 12—Faire le siège d'une place. — Plante herbacée, type de la famille des linacées.
- Verticalement**
- 1—Enlèvera l'odeur.
 - 2—Personne qui cherche à en égaler, à en surpasser une
- autre. — Plante appelée aussi pastel ou guède.
- 3—Singé. — Membre.
 - 4—Du verbe avoir. — Se plaindre souvent.
 - 5—Elle inspire le poète. — Demeure.
 - 6—Recueil de chartes. — Argent.
 - 7—Chenet à crochets. — Point de mire, but.
 - 8—Enivré. — Ne pas réussir.
 - 9—Roue à gorge d'une poulie. — Arbuste.
 - 10—Série de cinq numéros placés, au loto, sur la même rangée horizontale d'un carton. — Sa Sainteté.
 - 11—Couleur. — Sans vêtement. — Mèche de cheveux rebelle.
 - 12—Elle sécrète le miel. — Petit âne.
- Solution d'hier**
- 1 RIGIDE KAYAK
 - 2 ONDOYAS PEUR
 - 3 NINAUPLIUS
 - 4 DOS D'ARTIS TM
 - 5 DUCHESSE FIE
 - 6 EMEU AMUSANT
 - 7 CINABRE ACTIS
 - 8 USE LI FLOT
 - 9 ISSUE ALLINEA
 - 10 RI NU WARD Z
 - 11 ORAISON ELU
 - 12 ENDURANCE AN

LES CINEMAS DU COMPLEXE DESJARDINS

Prix de groupe disponible sur demande 288-3142 Basilaire 1
Métro: PLACE DES ARTS Tel: 288-3141

17 au 19 juin 1931 3 jours seulement GRAND HOTEL Greta Garbo John Barrymore	20 au 23 juin 1935 4 jours seulement MUTINY OF THE BONTY Charles Laughton Clark Gable	24 au 26 juin 1936 3 jours seulement The great Ziegfeld
--	--	--

RÉTROSPECTIVE DES OSCARS desjardins 4

AU DELA DU REEL
ALTERED STATES
L'expérience la plus terrifiante de l'histoire de la science échappe à tout contrôle...
5e sem. 18 ANS Adultes

13.15 - 15.15 - 17.15 - 19.15 - 21.15 desjardins 1

On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis que je fais du cinéma, et je le crois. Mais j'ai souffert.

Son Classique — Romy Schneider 18 ANS Adultes

L'important c'est d'aimer
ROMY SCHNEIDER
FABIO TESTI
JACQUES DUTRONC

un film de ANDRZEJ ZULAWSKI
12.30 - 14.35 - 16.40 - 18.45 - 20.50 desjardins 2

RENE MALO PRESENTE

UN FILM FASCINANT

—Franco Nuovo, Journal de Montréal

LE GRAND GAGNANT DES "CESAR" 82

Meilleure Première Oeuvre
Meilleure Musique
Meilleure Photographie
Meilleur Son

C'est la 3^e FOIS que je vois «DIVA» et me voici, pour la 3^e FOIS plongé dans le ravissement.
—Francine Laurendeau *Le Devoir*

J'ai eu la chance de voir 3 FOIS «DIVA», j'y ai pris autant de plaisir la 3^e FOIS que la première fois.
—Luc Perrault *La Presse*

Un film qu'il faut voir plus d'une fois et à chaque fois, on y découvre quelque chose de plus.
—Manon Pécelet, *Dimanche-Matin*

«DIVA», une promesse de génie.
—Bruce Bailey *The Gazette*

DIVA
UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

avec FRÉDÉRIC ANDRÉI et WILHELMENIA WIGGING FERNANDEZ
PHOTOGRAPHIE DE PHILIPPE ROUSSELOT
MUSIQUE DE VLADIMIR COSMA

* DISQUE DE LA MUSIQUE EN VENTE AU CINÉMA & CHEZ LES DISQUAIRES.

ELYSEE 1 35 MILTON 842-6053
SAMEDI, DIMANCHE & JEUDI 12.40, 2.55, 5.20, 7.30, 9.40
SEM. 7.30, 9.40.

LES SONT DE RETOUR!
Venez plonger dans une vague de rire... qui rafraichira votre été!
la nouvelle comédie de CLAUDE ZIDI
POUR TOUS

RENE MALO presente

LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES

DANIEL AUTEUIL GUY MARCHAND
GAETAN BLOOM PATRICK LAURENT HONORE NZUE ZARD

Berri, tous les jours: 12.10 - 2.05 - 4.00 - 5.55 - 7.55 - 9.50
Brossard, tous les jours: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
Jean-Talon, lun à ven: 7.00 - 8.45, sam, dim, et jeudi 24 juin: 1.40 - 3.25 - 5.10 - 7.00 - 8.45 (2e film aux St-Jérôme et ciné-parcs) (3e film bonus aux ciné-parcs ven. sam, mer. 23 juin et jeudi 24 juin).

BERRI 1 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
JEAN-TALON 2 RUES A L'EST DE P.E. 725-7000
BROSSARD 1 MAIL CHAMPLAIN 465-5906

CINE-PARC ODEON 1 TRANSCANADIENNE SORTIE (ST-BRUNO) 71 855-0472 855-0477
CINE-PARC CHATEAUGUAY 1 4 MILLES DU PONT MERCIER VERS CHATEAUGUAY 891-1310 861-0859
CINE-PARC LAVAL-1 AUTOROUTE DES LAURÉNTIDES (SORTIE 14) 622-5555

ST-JEROME CINEMA REX
CINE-PARC ST-JEROME 1 AUTOROUTE DES LAURÉNTIDES (SORTIE 44) 436-4773
JOLIETTE Cinema Joliette

COSTA-GAVRAS TRIOMPHE à CANNES

POUR TOUS

PALME D'OR
GRAND PRIX DU FESTIVAL CANNES 82

PRIX D'INTERPRÉTATION MASCULINE
JACK LEMMON
SISSY SPACEK

un film de COSTA-GAVRAS

porté disparu

Version Française de (missing.)

3^e SEM. **CREMAZIE** ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
Lun. à ven.: 7.15 - 9.30
Sam.-dim.: 12.25 - 2.40
5.05 - 7.15 - 9.30

SPORTS

Jim Fanning en perd son latin

Les Expos perdent un match fou, fou, fou

par Daniel Caza

CHICAGO (PC) — Les Expos de Montréal ont perdu un match fou, fou, fou, hier après-midi, au Wrigley Field. Ils ont été battus 12-8 par les Cubs de Chicago devant 9,802 spectateurs.

Il est vrai que les Cubs sont fort productifs par les temps qui courent. Hier, ils ont martelé les cinq artilleurs montréalais de 16 coups sûrs, dont trois circuits, ceux de Bump Wills, Jay Johnstone et Bill Buckner. Au cours de

leurs quatre dernières rencontres, ils ont marqué pas moins de 39 points.

Mais il est vrai aussi que les Expos leur ont donné un fier coup de pouce, surtout dans les premiers instants des hostilités. En troisième reprise, les Cubs leur ont brisé les reins en marquant six points sur quatre coups sûrs et deux erreurs officielles: celles du lanceur Dave Palmer, alors qu'Al Oliver avait réussi à embouteiller Leon Durham entre le troisième et le marbre, et de Warren Cromartie, qui ne

s'est même pas penché un brin pour ramasser le simple de Jay Johnstone.

Mais l'erreur qui a vraiment fait mal aux Expos n'apparaît pas à la feuille de pointage. Revoilà ce qui s'est passé: avec Keith Moreland au premier coussin, Leon Durham frappe une balle parfaite pour le double retrait. Cependant, après avoir reçu le relais de Tim Raines, Frank Taveras trébuche et ne peut lancer au premier coussin avec assez de force. La porte est ouverte aux Cubs.

Durham en profite pour voler les deuxième et troisième coussins, les troisième et quatrième larcins des siens contre le receveur Brad Gulden au cours des trois premières reprises. Palmer est ébranlé et concède un but sur balles à Jody Davis. Puis Bowa frappe une autre balle à double jeu, mais Oliver choisit de prendre Durham à contre-pied à mi-chemin en direction du marbre.

Pris en souricière, Durham s'en sort quand Palmer échappe la balle en tentant de le retirer et marque le troisième point des siens.

Palmer ne semble plus avoir confiance en ses moyens

et accorde un double de deux points au lanceur Randy Martz qui vide les sentiers.

«Ce n'est pas quand Taveras a raté le double retrait que nous avons fléchi, mais bien lorsque Palmer n'a pu retenir la balle dans son gant», soutient le gérant Jim Fanning.

Pourtant, si Taveras complète le double-jeu, la balle frappée par Bowa constitue le dernier retrait et aucun point n'est compté.

Paradoxalement, Fanning admet lui-même qu'Oliver aurait pu d'abord toucher le premier coussin, «puisque'il n'était qu'à deux pieds de celui-ci», avant de tenter de retirer Durham au marbre.

Ceci prouve que le match d'hier en était réellement un de fou, puisque même le gérant des Expos semble y avoir perdu son latin.

Il faut par contre ajouter, pour corroborer les dires de Fanning, que plusieurs aspects positifs sont ressortis de cette rencontre. Les circuits de Jerry White (son deuxième) et d'Al Oliver (son septième); les quatre coups sûrs (dont deux doubles) de Dawson en cinq présences; les deux doubles et le simple également de Frank Taveras;

l'apparition de Dan Schatzeder en relève; le retour au jeu de Jeff Reardon; etc...

Évidemment, quand 28 points et 28 coups sûrs sont rentrés dans une même rencontre, certains aspects positifs font surface.

Quoi qu'il en soit, Mike Proly (1-0), en relève à Randy Martz, a été crédité du triomphe, et David Palmer (1-1) a essuyé le revers.

Tirant de l'arrière 8-1, les Expos ont rétréci la marge à deux points seulement en cinquième. Cependant, le relieur Ray Burris n'a pu contenir les efforts des Cubs qui ont inscrit trois points sur sept coups sûrs à ses dépens en trois manches. Tous des coups mérités, puisqu'ils ont résulté du circuit de Bump Wills (en solo) et de celui de deux points de Bill Buckner.

Aujourd'hui, Steve Rogers (7-3) tentera de ramener les Cubs sur terre. Car, après tout, ils ne disposent pas de personnel qui leur permettra de maintenir une moyenne d'environ dix points par matches, comme ce fut le cas au cours des quatre derniers jours.

La recrue Tom Filer (8-1) a été désignée pour débiter le

match au monticule pour les Cubs.

Expos (8) Cubs (12)

Table of statistics for Expos and Cubs, including runs, hits, errors, and fielding percentages.

Table of statistics for individual players, including batting averages and fielding percentages.

SOCCER

Table of soccer results for various leagues including Ligue Nord-Américaine, Mondial, and Ligue Américaine.

Table of soccer league standings for the Ligue Nord-Américaine, showing points for various teams.

BASEBALL

Table of baseball results for the Ligue Nationale and Ligue Américaine.

Table of baseball statistics for various players, including batting averages and fielding percentages.

Table of baseball statistics for various players, including batting averages and fielding percentages.

Table of baseball league standings for the Ligue Nationale.

Table of baseball league standings for the Ligue Américaine.

Table of baseball league standings for the Ligue Américaine.

Un match nul contre la Tchécoslovaquie Le Koweït réussit son pari

VALLADOLID (AFP, PC)

Le Koweït a réussi son incroyable pari. Tenir tête à un grand du football pour son entrée dans la Coupe du Monde. Les Koweïtiens, en effet, ont tenu la Tchécoslovaquie en échec (1-1) hier à Valladolid.

Un résultat qui peut satisfaire les Tchécoslovaques particulièrement déçus tout au long des 90 minutes. Un résultat en revanche qui laisse un goût d'inachevé au Koweït tant l'équipe arabe se montra supérieure à un adversaire méconnaissable, comme paralyse.

Où était en effet cette équipe qui dominait sur l'Europe les années passées? Les joueurs de l'Est ne firent illusion qu'au cours des dix premières minutes, période durant laquelle les Koweïtiens s'étaient montrés prudents.

Et alors que l'équipe arabe prenait de l'ascendant, la Tchécoslovaquie eut un coup de pouce de l'arbitre ghanéen M. Dwomoh. Pour une obstruction bien bénigne de Mayouf sur Vizek, le juge africain accorda un penalty aux Tchécoslovaques.

Un penalty générique que transformait Panenka. 1-0 pour la Tchécoslovaquie toute heureuse de mener à la marque.

Un handicap qui, au lieu de déconcentrer, de décourager le Koweït, allait au contraire déculpabiliser leurs forces, leur désarmant.

Tout au long du reste de la rencontre, le Koweït allait alors faire cavalier seul, une véritable démonstration. Naïfs, manquant certes de rigueur et d'expérience, les Koweïtiens firent étalage de leur adresse, de leur habileté technique, devant un adversaire surpris et décontenancé.

Une longue série d'occasions s'ensuivit pour l'équipe arabe.

Yacoub et Al-Ambari donnèrent des frayeurs aux Tchécoslovaques. Et peu après la reprise, l'inévitable survint sous la forme d'un tir terrible de Faisal Al-Dakhlil que le gardien Huska ne pouvait arrêter.

Le Koweït obtenait l'égalisation et la Tchécoslovaquie elle s'appretait à souffrir terriblement. Al-Ambari, Kameel, Yacoub et Faisal, eurent le but de la victoire au bout du pied.

À chaque fois il aurait suffi d'un rien pour qu'ils parviennent à concrétiser leur large domination.

Face à ce déferlement, la Tchécoslovaquie était dépassée et ne se créa qu'une seule occasion durant toutes les 90 minutes, à la 86ème minute seulement, la défense arabe étant obligée de dégager en catastrophe.

Le Koweït au-delà de sa joie d'avoir bien commencé le mondial était plutôt triste d'avoir manqué d'un rien l'exploit qui était à sa portée.

D'autant plus qu'un groupe de riches compatriotes aurait promis \$200,000 à chaque joueur si l'équipe avançait en deuxième round.

Comme elle est regroupée avec la France, l'Angleterre et la Tchécoslovaquie, la chose semblait impossible... jusqu'à hier.

Avant le match, la formation arabe avait paradé avec sa mascotte, un chameau, et des centaines de Koweïtiens en costume national jouaient du tam-tam.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Sept mille spectateurs seulement ont assisté à ce match, dont environ 1,000 venaient du Koweït.

Georges Schwartz espère un Mondial canadien dès 1986

par Richard Milo

Georges Schwartz entretient un beau rêve, soit celui d'amener la Coupe du monde de soccer au Canada. Il s'envole aujourd'hui à destination de l'Espagne convaincu que les chances canadiennes sont «relativement bonnes» d'obtenir le Mondial de 1986, si la Colombie se désiste, ou celui de 1990, pour lequel la France, l'Italie et l'Union soviétique ont également posé leur candidature.

Pour l'empêcher, Schwartz et son équipe mettront l'accent sur les relations inter-personnelles. Il connaît bien le président de la (FIFA), M. João Havelange, qu'il a d'ailleurs reçu en visite officielle au Stade olympique, l'an dernier. Et son principal adjoint, Walter Sieber, entretient des relations très étroites avec plusieurs des 21 membres du comité de sélection de la Fédération internationale de football association.

Il y a quelques mois, Havelange a déclaré que la Colombie ne serait peut-être pas en mesure d'organiser le Mondial de 1986, en raison de problèmes politiques. Depuis, le Canada s'est dit prêt à accueillir l'événement dès 1986, ayant déjà posé sa candidature pour 1990 il y a quatre ans.

«Je pense que nos chances sont meilleures pour 1986, confie Schwartz. Les conditions sont favorables maintenant. J'étais le délégué canadien à la FIFA lorsque Havelange a été élu. Aussi, on éviterait en 1986 le conflit avec l'Europe. Traditionnellement, la Coupe du monde alterne entre l'Europe et l'Amérique.»

Vice-président de l'Association canadienne, président du comité de candidature, Schwartz est à la tête d'un groupe de 11 personnes, parmi lesquelles le Père Marcel de la Sablonnière et Me François Godbout. Tous seront à Madrid pour faire le lobbying nécessaire pendant la présentation du Mondial de cette année.

Schwartz a déjà préparé un dépliant publicitaire vantant l'organisation du Mondial au Canada. Il y précise que l'Amérique du Nord représente un marché en or que la Fédération internationale peut conquérir en acceptant la candidature canadienne. Le Mondial canadien serait présenté d'un océan à l'autre, dans sept provinces et neuf villes, canadiennes, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Regina, Edmonton, Calgary et Vancouver.

«Notre candidature est plus neutre, plus compatible que celle des États-Unis, dit Schwartz. Il est vrai que les États-Unis représentent notre plus sérieux adversaire, d'autant plus que nous nous situons par rapport aux Américains dans ce dépliant.

«Mais ils ont eu certains problèmes avec la FIFA, notamment au sujet de la ligne de 35 verges, poursuit-il. Et «nos» villes candidates sont situées au sud du pays, au nord des États-Unis, non loin du bassin important des grandes villes américaines.»

Selon Schwartz, le Canada peut facilement s'organiser pour préparer l'événement dès 1986. Il explique que l'infrastructure saura s'adapter, à quatre années de la présentation. De toute façon, l'Argentine n'était pas prête pour le Mondial de 1978. Schwartz donne pour exemple la télévision argentine qui a dû adapter tout le système de retransmission à la télévision couleur car, avant le Mondial, il n'y avait que du noir et blanc au petit écran.

Hier, quelques heures après que Schwartz eut rencontré la presse à la Brasserie Labat, le président de la FIFA, M. Havelange, a confirmé à Saragosse que quatre pays pourraient éventuellement présenter le Mondial de 1986 si la Colombie ne peut honorer son engagement. Ce sont le Canada, les États-Unis, le Mexique et le Brésil. Cependant, le Mexique a obtenu le Mondial en 1970, le Brésil en 1950, et si les Américains ne rétablissent pas de bonnes relations avec la FIFA, le Canada partirait gagnant.

Reste un problème. Le budget, ou plutôt les déficits d'opérations que la tenue du Mondial peut entraîner. Ici comme ailleurs, Schwartz pense positivement. Selon lui, si ABC a accepté de donner \$80 millions pour les droits de télédiffusion des Jeux olympiques de Moscou, si les trois réseaux américains acceptent de verser \$14 millions par année à chaque club de la Ligue Nationale de football, il ne voit pas pourquoi le Mondial canadien n'obtiendrait pas \$50 millions et plus en droits de télévision.

Compte tenu aussi que le Canada dispose d'un réseau de neuf stades modernes, d'une capacité moyenne de 46,000 en 1986, Schwartz parle même de profits. D'autant plus, dit-il, que les matchs du Mondial présentés à la télévision de Radio-Canada soulèvent l'intérêt des sportifs et de plusieurs entreprises.

Mais advenant que le Cameroun affronte l'Algérie à Regina? «Peu importe, tranche-t-il. Grâce aux droits de télévision, l'entreprise étant rentable, nous offrirons tous les billets à des prix réduits.»

A noter qu'à Montréal, lors du dernier match de soccer des Jeux olympiques, 71,609 personnes ont assisté à la rencontre entre la Pologne et la République démocratique allemande.

Le comité de candidature pour le Mondial est composé des personnalités suivantes: MM. Schwartz, Walter Sieber, coordonnateur, Ted Berthiaume, à la commercialisation, le Père Marcel de la Sablonnière, aux finances, Réal Séguin, aux communications, François Godbout, aux affaires juridiques, Guy Desormeaux, aux télécommunications, Tony Walters, directeur, ainsi que Jim Fleming, le président de la CSA, Eric King et Ken Twigg, trois membres ex-officio.

L'Irlande du Nord résiste avec succès aux assauts yougoslaves

SARAGOSSE, (AFP) —

Pour leur premier match du Mondial, les Irlandais du Nord ont résisté avec beaucoup d'acharnement aux assauts yougoslaves, et ont obtenu ainsi un méritoire match nul (0/0), hier à Saragosse. Ce

score, qui semble cependant satisfaire les uns et les autres, après le match nul de l'Espagne la veille, a été en définitive le reflet d'une rencontre conduite de part et d'autre avec une prudence excessive.

Pour la circonstance, l'Irlande du Nord a retrouvé son visage de ses rencontres éliminatoires bien différent de celui de ses dernières sorties amicales. De même, la Yougoslavie, pourtant redoutable armée en attaque, s'est contentée de contenir son ad-

versaire en renforçant son entrejeu.

Comme ni l'une ni l'autre n'a consenti à réellement se découvrir, les occasions de but ont été extrêmement réduites, au terme d'un affrontement «musclé», principalement en première mi-temps, et conduit dans un premier temps sur un rythme alerte puis nettement moins soutenu par la suite en raison de la chaleur (35 degrés) qui régnait à Saragosse.

Après un départ rapide mais de courte durée de la part des Irlandais, ce sont les Yougoslaves qui ont pris le jeu à leur compte, à partir d'un dispositif prudent et basé sur une bonne circulation de la balle. Passé le premier quart d'heure, les Balkaniques se sont ainsi montrés très dangereux, coup sur coup par Susic. Celui-ci a effacé la première fois trois adversaires avant de tirer de peu à côté (12e).

Deux minutes plus tard, il expédiait un tir extrêmement tendu que Jennings, le gardien irlandais n'arrêta qu'au prix d'un remarquable plongeon.

Pour leur part, les Irlandais ne se sont montrés dangereux que sur des contres, rondement menés il est vrai, par un remuant Hamilton et un jeune Whiteside (17 ans et plus jeune joueur du mondial).

Le rythme du match a été réduit sur la fin et aucune des deux formations ne voulait véritablement prendre de risques. Les occasions de but de ce fait ont été bien plus rares qu'au début, de telles dispositions tactiques donnant un résultat nul très logique.



Le Mondial donne lieu à des jeux spectaculaires, comme ce plongeon du Chilien Humberto Caszely alors que l'Autrichien Josef Degeorgi (à droite) retourne le ballon. Les Autrichiens l'ont emporté 1-0. (Photolaser AP)

Une victoire de l'Autriche aussi ennuyante que la pluie

OVIEDO, Espagne (Reuter)

— De la pluie, une pelouse glissante, des projecteurs allumés, un jeu terne et quelques mauvais gestes, le football avait repris sa tenue d'hiver hier à Oviedo pour le match Autriche-Chili.

Les Autrichiens l'ont emporté par un but à zéro, ils sont désormais en tête du groupe deux à égalité avec l'Algérie. Mais ils n'ont aucune gloire à tirer de ce résultat.

Ils ont certes dominé la rencontre, ont marqué le seul but du match à la 22e minute par Walter Schachner et battu

ainsi la seule défense à ne pas avoir concédé un seul but dans le tour qualificatif.

Mais, le Chili aurait pu, aurait dû égaliser à la 27e minute lorsque Carlos Caszely a raté un penalty justement accordé par l'arbitre pour une faute commise par Bernd Kraus dans la surface de réparation.

En outre les Autrichiens ont trop souvent recouru à la manière forte.

Deux de leurs joueurs, Jozef Degeorgi et Roland Hattenberger, ont ainsi reçu des cartons jaunes pour agression caractérisée contre le Chilien Patricio Yanez qui fut peut-

être le seul joueur sur le terrain à tenter de jouer avec un certain brio malgré les conditions difficiles.

Au jeu des tacles appuyés, les Chiliens ne sont pas restés en reste même si un seul de leurs joueurs, Lizardo Garrido a reçu un avertissement.

Certes, l'état de la pelouse rendue très glissante par les trombes d'eau tombées quelques heures avant le coup d'envoi a influé sur les cours de la rencontre. Mais, hier à Oviedo, la Coupe du monde n'en a pas moins pris son visage le plus triste, celui d'une compétition dans laquelle la sécurité règne.

CARTES D'AFFAIRES

Advertisement for business cards and services, including 'INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR', 'DAVID, BOULVA CLEVE ARCHITECTES', 'ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS', 'MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET', 'VERNETTE, DUNTON, RUSKO, De WEYER, CARON & RAINVILLE', and 'OLIVETTI PRAXIS 35'.